

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

XCVIII^{ME} ANNÉE — 1930



L'ACADEMIE DU VAR, fondée en 1800,
a été autorisée en 1811
Elle est association déclarée (11 mars 1920)

Depuis 1823, elle publie un Bulletin Annuel

Pour son 125^e anniversaire
elle a publié, en 1925, la Table générale analytique
et alphabétique de ses Bulletins depuis 1833

TOULON
Imprimerie Commerciale
du « Petit Var »

1931



BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

37531 024751787

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

XCVIII^e ANNÉE — 1930



L'ACADEMIE DU VAR, fondée en 1800,
a été autorisée en 1811
Elle est association déclarée (11 mars 1920)

Depuis 1833, elle publie un Bulletin Annuel

*Pour son 125^e anniversaire
elle a publié, en 1925, la Table générale analytique
et alphabétique de ses Bulletins depuis 1833*

TOULON
Imprimerie Commerciale
du « Petit Var »

1931

ACADEMIE DU VAR

Siège social : Ancienne Caserne, Rue Saunier, Toulon

Bureau et Conseil d'Administration pour l'Année 1930

MM. Dr MOURRON, O. *, I. **, O. ‡, O. ‡, O. ‡, *Président.*

Lieutenant-Colonel RAT Jean, O. *, **, ‡, *Secrétaire général.*

André MARTEL, **, *Secrétaire des séances.*

Chanoine ESCUDIER, ‡, *Bibliothécaire.*

Jacques PARÈS, I. **, *Archiviste.*

LAINÉ-LAMFORD, **, *Conservateur des Beaux-Arts.*

François ARMAGNIN, I. **, *Trésorier.*

AMORETTI, I. **, *Membre.*

Emmanuel BOURGES, I. **, *Membre.*

Dr FONTAN, C. *, I. **, C. ‡, C. O. ‡ ‡ ‡, *Membre.*

Bureau et Conseil d'Administration pour l'Année 1931

MM. Lieutenant-Colonel RAT, O. *, **, ‡, *Président.*

Dr Gabriel BAIXE, *, §, professeur à l'Ecole de Médecine Navale, *Secrétaire général.*

André MARTEL, **, *Secrétaire des séances.*

Chanoine ESCUDIER, ‡, *Bibliothécaire.*

Jacques PARÈS, I. **, *Archiviste.*

LAINÉ-LAMFORD, **, *Conservateur des Beaux-Arts.*

François ARMAGNIN, I. **, *Trésorier.*

AMORETTI, I. **, *Membre.*

Emmanuel BOURGES, I. **, *Membre.*

Dr FONTAN, C. *, I. **, C. ‡, C. O. ‡ ‡ ‡, *Membre* (décédé le 9 janvier 1931).

Général AYMERICH, G. O. *, C. ‡, C. ‡, O. ‡, O. ‡, C. ‡, *Membre* (en remplacement du Dr Fontan, décédé).

Présidents Honoraires

MM.

- 1900 BOURRILLY Louis, *, I. ♀, ♀, *, *, Inspecteur honoraire de l'enseignement primaire.
- 1901 GISTUCCI Léon, *, I. ♀, Inspecteur d'Académie honoraire, Toulon.
- 1914 DRAGEON Gabriel, I ♀, ♀, C. ♀, O.
- 1917 ALLÈGRE, Professeur honoraire.
- 1920 GONDIN Jules, O. *, I. ♀, O. ♀, O., Préfet honoraire
- 1924 Général CASTAING, C. *, ♀, C. ✕.
- 1927 Dr REGNAULT Jules, *, ♀, O. ✕.
- 1931 Dr MOURRON Edmond, O. *, I. ♀, O. ✕, O. ✕, O. ✕.



PREMIÈRE PARTIE

LISTE GÉNÉRALE

DES

Membres de l'Académie du Var

(à la date du 1^{er} Janvier 1931)

MEMBRES HONORAIRES

MM.

- 1910 BOURRILLY, *, I. ♀, ♀, *, *, Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, cours Saint-Louis, 25, Aix-en-Provence.
1926 BOYER, *, licencié en droit, ancien avoué, 9, rue de Chabannes, Toulon.
— DESTELLE, C. *, ♀, C. ♀, C. ♀, O. ♀, O. ♀, Colonel en retraite, La Valette (Var).
-

MEMBRE BIENFAITEUR

- 1929 M^{me} l'Amirale SÉNÈS, *, Fondatrice du Prix Amiral Sénès, 12, avenue Vauban, Toulon.
-

MEMBRES ACTIFS RESIDENTS

MM.

- 1883 MARTINENG (J. de), propriétaire, quartier Valbertrand, Toulon.
1893 ARMAGNIN François, I. ♀, publiciste, ancien chef de Bureau à la Mairie, « L'Oustalet », Bd Du ployé, Saint-Jeant-du-Var, Toulon.

MM.

- 1895 DRAGEON Gabriel, I. *, ♀, C. ♀, O. ♀, vice-consul de Norvège, 7, rue Revel, Toulon.
- 1898 VIAN, *, ♀, docteur en médecine, boulevard de Strasbourg, 44, Toulon.
- LASCOLS, docteur en médecine, rue Racine, 7, Toulon.
- PRAT-FLOTTE, *, I. ♀, docteur en médecine; La Pouverine, à Cuers (Var).
- 1899 GISTUCCI Léon, *, I. ♀, Inspecteur d'Académie honoraire, 1, Avenue Maissin, Toulon.
- 1903 REGNAULT Jules, *, ♀, O. ♀, docteur en médecine, ex-professeur à l'Ecole de Médecine Navale, rue Peiresc, 14, Toulon.
- 1904 CHARRAS, pharmacien, membre de la Société Botanique de France, Saint-Cyr (Var).
- MOURRON Edmond, O. *, I. ♀, * * *, médecin en chef de la marine en retraite, 21, avenue Vauban, Toulon.
- MAGGINI, I. ♀, homme de lettres, 26, rue Truguet, à Toulon, et à Tourves (Var).
- 1906 GALL J., professeur d'allemand, Ollioules (Var).
- BOYER Jacques, ♀, ingénieur, Conseiller municipal, 6, rue Mirabeau, Toulon.
- 1913 ROUSTAN Jules, I. ♀, architecte, rue Dumont-d'Urville, 2, Toulon.
- 1914 PARÈS Jacques, I. ♀, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique, Archiviste de la Ville, rue Gimelli, 50, Toulon.
- Dr DANIEL, rue République, Toulon.
- RAT Jean, O. *, ♀, Lieutenant-Colonel honoraire du Génie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, 14, rue de Chabannes, Toulon.
- SPARIAT (l'abbé), ♀, majoral du Félibrige, curé doyen honoraire, Pierrefeu (Var).
- 1917 FONTAN Pierre, 23, rue Antoine-Bonnet, quartier Saint-Roch, Toulon.
- 1917 Mgr ARDOIN, archiprêtre de Toulon.

MM.

- CASTAING, C. *, **, C. ‡, C. * * *, général en retraite, Chalet Gomer, boulevard du Faron, Toulon.
- PRADEL, I. **, professeur au Lycée de Toulon.
- 1920 BOURGES Emmanuel, I. **, homme de lettres, 38, rue Picot, Toulon.
- AMORETTI Gabriel, I. **, artiste-peintre, 6, rue Du-mont-d'Urville, Toulon.
- 1921 BERNARD, *, I. **, directeur honoraire de l'Ecole Rouvière, 43, rue Victor-Clappier, Toulon.
- Dr FONTAN, C. *, I. **, C. ‡, Cd O. ‡, *, *, médecin général de la marine en retraite, 23, rue Antoine-Bonnet, quartier Saint-Roch, Toulon (décédé le 9 janvier 1931).
- DAUPHIN, *, I. **, pharmacien-naturaliste, Carcès (Var).
- 1922 AYMERICH, G. O. *, C. ‡, C. ‡, O. ‡, O. ‡, C. ‡, Général de division en retraite, Place de la Liberté, 10, Toulon.
- ARNAUD, I. **, Professeur en retraite, à Saint-Paul-en-Forêt (Var).
- Abbé ESCUDIER, ‡, chanoine titulaire, Aumônier du Cercle Catholique, rue Mirabeau, Toulon.
- GRANJEAN, Médecin, rue Victor-Hugo prolongée, La Seyne-sur-Mer (Var).
- 1923 REGNIER Ludovic-Léon, homme de lettres, 1, rue Mireille, Hyères (Var).
- DE RITCHER, villa Bagatelle, avenue de la Coste, Monte-Carlo (Principauté de Monaco).
- 1925 Dr HESNARD, *, **, O. ‡, O. ‡, médecin en chef de la Marine, médecin-chef de la Division d'instruction, 4, rue Peiresc, Toulon.
- LAINÉ-LAMFORD, **, Artiste-peintre, Les Routes, Toulon.
- 1926 Dr BAIXE Gabriel, *, ‡, Médecin principal de la Marine, Chef du laboratoire de bactériologie à l'Hôpital de Saint-Mandrier, 1, rue Peiresc, Toulon.

MM.

- CRÉMIEUX Adolphe, I. ✿, Proviseur honoraire, 3, rue de Lorgues, Toulon, et Clermont-l'Hérault (Hérault).
- 1926 MARTEL André, ✿, homme de lettres, 1, avenue Maissin, Toulon.
- 1927 SEGUIN, notaire à Cogolin (Var).
- 1928 Abbé BOUSSON, Chanoine honoraire, Curé du Sacré-Cœur, Les Routes, Toulon.
- 1929 DOUHET Firmin, ✕, ✪, ✫, Apiculteur, Le Revest-les-Eaux (Var).
- Dr CLÉMENT Fernand, O. *, ✪, 60, rue Jean-Jaurès, Toulon.
- MORCHE Robert, *, I. ✿, G. ✪, O. ✫, Directeur de la « Revue des Indépendants », Secrétaire Général du Syndicat des Journalistes et Ecrivains, villa Carpe diem, boulevard Portissol, Sanary (Var).
- GRAS Gaston, ✪, Avocat, 8, rue Picot, Toulon.
- 1930 CHÉNARD-HUCHÉ Georges, *, Artiste-peintre, Sanary (Var).
- Dr RAOULX, ✪, 10, rue Picot, Toulon.
- Dr BARLES Jean, avenue de la Gare, Trans (Var).
-

MEMBRES ACTIFS NON RÉSIDENTS

MM.

- 1898 PERRETTE Gaston, I. ✿, 16, rue Marcel-de-Serres, Montpellier (Hérault).
- 1899 ALLÈGRE, Professeur honoraire, Prieuré de Saint-Julien, Douy, par Châteaudun (Eure-et-Loire)
- 1906 HAUSER Fernand, *, I. ✿, ✪, Publiciste, 58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).
- 1912 RASSE Charles, ✿, surveillant général au Lycée d'Ajaccio.
- 1913 DUROCH Henri, Capitaine de frégate, Amirauté, Alger.

MM.

- 1916 BERTRAND Paul, ♀, Licencié en droit, Auteur dramatique, Directeur de la *Revue Nationale*, Secrétaire de la Société archéologique de France, rue de Rennes, 90, Paris (6^e).
- 1917 GONDON Jules, O. *, ♂, I. **, O. ** *, Préfet honoraire, 7, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
- 1918 DAVELUY (Amiral), C. *, I. **, * *, Pré Sandin, Toulon.
- 1921 RICQUER Marcel, ♀, Censeur du Lycée, Valence (Drôme).
- 1922 Dr OUDARD, O. *, **, O ♀, O. ♀, Médecin général de la Marine, Directeur du Service de Santé au Ministère de la Marine, Paris.
- GODLEWSKY, Chirurgien, rue Joseph-Vernet, Avignon (Vaucluse).
- 1923 MÉRÉ Charles, O. *, ♀, Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, 27, rue La Bruyère, Paris (9^e).
- 1924 Dr RENOUX, médecin-commandant, Hôtel de la Paix, Limoges (Haute-Vienne).
- 1926 BONNEFOY Lucien ♂, I. **, Professeur d'Histoire au Lycée de Montpellier, Membre de l'Association des Critiques littéraires et de la Société des Poètes Français, 20, rue de Candolle, Montpellier (Hérault).
- 1926 BAUGÉ Gabriel, homme de Lettres, 18, rue Vavin, Paris (6^e).
- William H. TOLMAN, *, Docteur en Philosophie (U. S. A.), 126, Prospect street, Pawtucket, R. I. (U. S. A.).
- CHARBONNIER Gaston, avocat du barreau de Nice, 38, avenue de la Victoire, Nice (A.-M.).
- Dr SMITH, E. A., 735, Ninth Street, New-Secaucus, New-Jersey (U. S. A.).
- 1930 TCHIJEVSKY, Professeur à l'Institut zoo-psychologique, Moscou.
- D'ELGOTH LIGOŃSKI Edouard, homme de lettres Polonais, 22, rue Mirabeau, Toulon.

ASSOCIES

MM.

- 1875 CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, boulevard de Strasbourg, 15.
- 1886 ASHER, libraire, Behrenstrasse, 17, Berlin W., (Allemagne).
- 1895 LAURET, ♀, professeur de musique, Route de La Valette, 16, Toulon.
- 1902 COURET Antoine, ancien notaire, 9, rue Racine, Toulon.
- 1905 BLANC (l'Abbé), montée Brun, avenue des Iles d'Or, Hyères (Var).
- 1909 BONNIFAY, publiciste, à Bandol (Var).
- DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, Solliès-Pont (Var).
- 1917 M^{me} BERTAUD-CHATEAUMINOIS, 72, boulevard de Strasbourg, Toulon.
- 1919 M^{me} AUROUS (M^{me} Bordenave), rue Péirese, 7, Toulon.
- M^{me} JULIÉ-VARATGES, ♀, 139, avenue Julien-Belfort, La Seyne (Var).
- 1922 M^{me} BOUYER-KARR, château de Méaoulx, Clavières (Var)
- 1923 M^{me} KRÈICHGAUER, campagne Falconnet, quartier Sainte-Anne, Toulon.
- 1924 BOUFFIER, O. *, Directeur honoraire des titres à la Banque de France, Bd Cunéo (Mourillon), Toulon.
- M^{me} PELLEGRIN, Villa St-Michel bis, St-Sylvestre, Nice (A.-M.).
- M^{me} PAULIN-BERTRAND, « Les Lauriers-Roses », La Garde (Var).
- RENOARD Henri, ♀, Balaguier, La Seyne.
- PAULIN-BERTRAND, *, « Les Lauriers-Roses », La Garde (Var).
- BEAUMONT, artiste-peintre, sociétaire des Artistes français, 4, rue du Chemin-de-fer, Bourg-la-Reine (Seine).

MM.

- Dr ROUGON, ♀, 30, rue Victor-Clappier, Toulon.
- MISTRAL, I. ♀, vétérinaire, 4, avenue Maissin, Toulon.
- M^{me} FOURNIER DEL FLORIDO, Le Sapin, 7 bis, rue du Point-de-Vue, Sèvres (Seine-et-Oise).
- SIETTI, entomologiste, pharmacien, Le Beausset (Var)
- R. WIETZEL, lieutenant de vaisseau, 16, rue Peiresc, Toulon.
- SAUSSE Honoré, ♀, statuaire, 25, rue Froidevaux, Paris (14^e).
- M^{me} COZE, ♀, Professeur de diction, 13 bis, rue Castillon, Mourillon, Toulon.
- 1925 M. MONTCLAIR, I. ♀, ♂, N, N, professeur à l'Institution St-Joseph, rue Peiresc, Toulon.
- GUEGUEN, ♀, artiste-peintre, professeur au Lycée, Toulon.
- M^{me} Emma BARRAT, 10, boulevard Cunéo (Mourillon), Toulon.
- Charles PRIVAT, Impasse du Mûrier, St-Jean-du-Var, Toulon.
- 1926 BEAUSSIER, à Hanoï (Tonkin).
 - M^{me} VUILIEZ, 39, rue Jean-Jaurès, Toulon.
 - Abbé CHAPERON, Grasse (Alpes-Maritimes).
- 1928 BARTHÉLEMY, O. *, Capitaine de frégate en retraite, 27, avenue Vauban, Toulon.
- M. Martinus NIJHOFF, Lange Voorhout, 9, S'Gravenhage (La Haye).
- 1930 M^{me} DUPORTAL, femme de lettres, 25, avenue Vauban, Toulon.
 - DURAND, Principal du Collège de Louhans (Saône-et-Loire).
 - BAUDOIN, Sous-Directeur de la Banque de Provence, cours Lafayette, Toulon.



Sociétés Savantes

Correspondantes de l'Académie du Var

Sociétés Françaises

- ABBEVILLE (Somme). — Société d'émulation.
- AIX (B.-du-Rh.). — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
- AIX. — Faculté de droit et des lettres, Bibliothèque de l'Université.
- AIX. — Faculté d'études provençales.
- ALGER. — Société historique algérienne.
- AMIENS (Somme). — Académie des sciences, lettres et arts.
- AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
- ANGERS (Maine-et-Loire). — Société nationale, d'agriculture, sciences et arts.
- ANGOULÈME (Charente). — Société archéologique et historique de la Charente.
- ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des sciences, lettres et arts.
- AUTUN (Saône-et-Loire). — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
- AVESNES (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
- AVIGNON (Vaucluse). — Académie de Vaucluse.
- BAR-LE-DUC (Meuse). — Société des lettres, sciences et arts.
- BEAUNE (Côte-d'Or). — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
- BESANÇON (Doubs). — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- BÉZIERS (Hérault). — Société archéologique, scientifique et littéraire.
- BLOIS (Loir-et-Cher). — Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher.
- BOULOGNE (Pas-de-Calais). — Société académique.
- BOURGES (Cher). — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher.

- CAEN (Calvados). — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
- CAHORS (Lot). — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
- CAMBRAI (Nord). — Société d'émulation.
- CARCASSONNE (Aude). — Société des arts et sciences.
- CHALON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire). — Société d'histoire et d'archéologie.
- CHALON-SUR-SAÔNE. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
- CHAMBERY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Savoie).
- CHAMBERY (Savoie). — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.
- CHERBOURG (Manche). — Société nationale académique de Cherbourg.
- CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- COLMAR (Haut-Rhin). — Société d'histoire naturelle.
- CONSTANTINE. — Société archéologique du département de Constantine.
- DIGNE (Basses-Alpes). — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
- DIJON (Côte-d'Or). — Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
- DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
- DOUAI (Nord). — Société centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord.
- DRAGUIGNAN (Var). — Société d'études scientifiques et archéologiques.
- DRAGUIGNAN. — Bibliothèque municipale.
- EPINAL (Vosges). — Société d'émulation du département des Vosges.
- GAP (Hautes-Alpes). — Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes.
- GRENOBLE (Isère). — Société scientifique de l'Isère.
- GRENOBLE. — Académie delphinale.
- GUÉRET (Creuse). — Société des sciences naturelles et archéologiques.
- LE HAVRE (Seine-Inférieure). — Société havraise d'études diverses.

- LE MANS (Maine-et-Loire). — Revue historique et archéologique du Maine.
- LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
- LILLE (Nord). — Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
- LILLE. — Université et Académie.
- LYON (Rhône). — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- LYON. — Société d'agriculture, sciences et industries.
- LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
- LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.
- MACON (Saône-et-Loire). — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
- MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Académie des sciences, lettres et beaux-arts.
- MARSEILLE. — Archives départementales, Préfecture.
- MARSEILLE. — Institut historique de Provence, 2, rue Silabelle.
- MARSEILLE. — Société de statistique. Palais de la Bourse. *Provincia*.
- METZ (Moselle). — Académie de Metz.
- METZ. — Société d'histoire naturelle.
- MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
- MONBÉLIARD (Doubs). — Société d'émulation.
- MONTBRISON (Loire). — *La Diana*, société historique et archéologique du Forez.
- MONTPELLIER (Hérault). — Académie des sciences et lettres.
- NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Société archéologique lorraine et du musée archéologique lorrain.
- NANTES (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
- NARBONNE (Aude). — Commission archéologique de Narbonne.
- NEVERS (Nièvre). — Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
- NEVERS. — Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
- NICE (Alpes-Maritimes). — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
- NIMES (Gard). — Académie de Nîmes.

- ORLÉANS (Loiret). — Société archéologique et historique de l'Orléannais.
- PARIS (Seine). — Association française pour l'avancement des sciences.
- PARIS. — Société nationale des Antiquaires de France, musée du Louvre.
- PARIS. — Société archéologique de France. — La Science Historique.
- PARIS. — Bibliothèque de l'art archéologique, rue Spontini, 19.
- PAU (Basses-Pyrénées). — Société des sciences, lettres et arts.
- PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
- POITIERS (Vienne). — Société des antiquaires de l'Ouest.
- POITIERS. — Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
- REIMS (Marne). — Académie nationale.
- RODEZ (Aveyron). — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
- ROCHEFORT (Charente-Inférieure). — Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts.
- SAINTE-BRIEUC (Côtes-du-Nord). — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
- SAINTE-LÔ (Manche). — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle.
- SAINTE-MALO (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique.
- SAINTE-OMER (Pas-de-Calais). — Société des antiquaires de la Morinie.
- SENE (Yonne). — Société archéologique.
- SOISSONS (Aisne). — Société archéologique, historique et scientifique.
- STRASBOURG (Bas-Rhin). — Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.
- TOULON (Var). — Société d'agriculture, de viticulture, d'aviculture, d'horticulture et d'acculturation du Var.
- TOULON. — Les Amis du Vieux-Toulon, rue Emile-Duclaux, Toulon.
- TOULON. — Société des Excursionnistes Toulonnais.
- TOULON. — Société botanique du Var, rue Saunier prolongée.

- TOULOUSE (Haute-Garonne). — Académie des Jeux Flo-raux de Toulouse.
- TOULOUSE (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.
- TOURNUS (Saône-et-Loire). — Société des Amis des Arts.
- TOURS (Indre-et-Loire). — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
- TROYES (Aube). — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
- VALENCE (Drôme). — Société d'archéologie et de statistique.
- VANNES (Morbihan). — Société polymathique du Morbihan.
- VENDÔME (Loir-et-Cher). — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
- VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Société des sciences de Seine-et-Oise, de la Bauce et de la Brie.
- VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales.
- VIENNE (Isère). — Rhodania.

Sociétés Etrangères

BELGIQUE

BRUXELLES. — Société Royale Malacologique.

ETATS-UNIS

DAVENPORT. — Academy of natural sciences.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters. U. S. A.

MISSOULA. — The University of Montana. U. S. A.

COLUMBUS-OHIO. — State University. U. S. A.

WASHINGTON. —

CINCINNATI. — The Lloyd Library, 224, West Court Street Ohio, U. S. A.

ILLINOIS. — University of Urbana. U. S. A.

ITALIE

AOSTE. — Augusta Praetoria.

ROME. — Academia Reale.

NORVEGE

OSLO (précédemment CHRISTIANIA). — Videnskablige instituter og Litteraire.

ALLEMAGNE

GIESSEN. — Société d'histoire naturelle et de la médecine de la Haute-Hesse.

POLOGNE

VARSOVIE, Varsati. — Annales Zoologici musei Polinici historial naturalis Polskiego Państwowego, Muzeum Przyrodniczego, Krakowskie-Przedm., n° 26. Warsawa.

RUSSIE

KIEW. — Société des Naturalistes. Ul Xoroienko 37-10.

PERM. — Institut des recherches biologiques de l'Université de Perm.

SUEDE

STOCKHOLM. — Fornyanem Meddelanden fraü. K. Witterchets historie och antikvitets akademien.

STOCKHOLM. — Antikvarisk tidskrift for Sverige.

UPSALA. — Bulletin of the geological institution of university of Upsala.

SUISSE

BERNE. — Institut géographique international.

URUGAY

MONTEVIDEO. — Museo Nacional.

ESPAGNE

BARCELONE. — Museo Martorell. Junta de Cièncias naturales. Passeig de la hidertbriou.

L'Académie du Var est affiliée à l'Association Française pour l'avancement des sciences, Paris, 28, rue Serpente.

Le service du *Bulletin* est fait à : M. DAURAY, commissariat de la Propagande *Anglo-french Society*, 3, rue François-I^re, Paris, ou à *Anglo-french Society*, Scala House, Charlotte street Wi-1, Londres, et aux Bibliothèques Municipales de Marseille, de Draguignan et de Toulon.

Ouvrages reçus en 1930

- L'Infanterie de Marine à Toulon*, par Gaston Gras.
- Les fugitifs de Toulon et les Anglais dans la Méditerranée après la rébellion de 1793*, par E. Coulet.
- Notre beau parler de France*, par Alfred de Gelles, fils.
- La Lave*, roman, par Jules Hamel.
- Le Martyriou de Saint Sanctien, de Sainte Béate et de Saint Augustin*, par Joseph Perrin.
- La vie française en Amérique (1785-1830)*, par J. Chaperon.
- Le mouvement de la population dans le Tarn*, par Callon.
- Le mouvement de la population dans l'Aube*, par Callon
- Le mouvement de la population dans les Hautes-Pyrénées*, par Callon.
- L'éternel amour*, nouvelle, par E. de Lamalguette.
- Fleurs d'album*, poésies, par P. de Lamalguette.
- Méditations psychiques*, par P. de Lamalguette.
- La Résurrection*, un acte en vers, par le Général Castaing.
- Au front, l'Ame des heures*, 2 volumes de poésies, par Lucien Bonnefon.
- La Corde cassée* (poésies), par Sirius Ravel.
- Les tribulations d'un poilu*, par Pierre Contras.
- Le Directoire du département du Var pendant la révolution de 1793*, par Jacques Parès.
- La radiotellurie appliquée à la recherche de l'eau*, par Larvaron.
- Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*.
- Bulletins de sociétés savantes correspondant avec l'Académie du Var*.
- Périodiques divers : scientifiques, littéraires et artistiques*.

En langues étrangères

- | | |
|---|--|
| University of Illinois
studis in
the Social Sciences | <i>An economic analysis of the constitutional restrictions upon municipal indebtedness in Illinois by Ward L. Bishop.</i>

<i>Trade unionism in the electric light and power industry by Charles Franklin Marsh.</i> |
| <i>Les facteurs physiques des processus historiques</i> (en Russe), par le professeur Tchizersky. | |
| <i>Les taches solaires et les révolutions, le rythme solaire de la vie</i> (en Russe), par le même. | |
-

Comptes rendus résumés des séances

Séance du Mercredi 8 Janvier 1930

M. le docteur Mourron présente ses meilleurs vœux aux Membres et à leur famille.

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

M. Emmanuel Bourges remet au Président un diplôme d'honneur de la Ligue Maritime et Coloniale française, décerné à l'Académie du Var.

Sur le rapport de M. le docteur Clément, M. Chénard-Huché est élu membre titulaire résident.

M. le docteur Regnault, qui soutient depuis longtemps que les organismes sont des oscillateurs-résonateurs, résume des expériences qui confirment sa théorie, expériences faites à New-York, par MM. le docteur Brunori et Torrisi.

M. Lainé-Lamford parle de « la Défense de l'art » en France. Il signale les entreprises qui ont pour but de ruiner l'art français, en jetant le trouble parmi les artistes et dans le public.

Séance du Mercredi 5 Février 1930

M. le docteur Mourron, président, fait part de la correspondance.

L'Assemblée délègue quatre de ses membres au Comité toulonnais du Centenaire F. Mistral.

Sur rapport de M. le docteur Fontan, M. le docteur Raoulx est élu membre titulaire résident.

M. André Martel analyse deux ouvrages : *Barras en Provence*, de M^e Gaston Gras, — *Les fugitifs de Toulon et les Anglais dans la Méditerranée après la rébellion de 1793*, par M. Eugène Coulet.

M. le général Aymerich relate comment, après avoir conquis le Cameroun aux Allemands, en 1916, il organisa l'administration de ce territoire par ses propres moyens et réussit à mettre sur pied l'activité de tout le pays.

M. le lieutenant-colonel Rat, expose la théorie atomique de Bohr, relative à l'atome d'hydrogène. Il énumère les idées de M. Raoul Ferrier sur l'électrodynamique et termine par un résumé du mémoire de M. Louis de Broglie sur la Mécanique ondulatoire.

Séance du Mercredi 5 Mars 1930

M. le docteur Mourron fait part d'une lettre de M. le commandant Duroc, acceptant de représenter l'Assemblée au Congrès scientifique d'Alger.

M. Robert Moreche est promu officier de l'I. P. et chevalier de la Légion d'honneur.

Les jurys des concours sont constitués.

M. le lieutenant-colonel Rat analyse les publications reçues et présente deux recueils de poésies : « Pierres du Forum », de M. le docteur Labougle — et « La Féerie Provençale », de Cécile Périn.

M. André Martel rend compte de l'ouvrage intitulé : « La Psychologie homosexuelle », de M. le docteur Hesnard, — et de deux recueils de poésies : « La Corde cassée », de M. Sirius Ravel, — et « Fleurs d'Album », de M. de la Malguette.

M. Douhet communique une partie de ses travaux sur « La Relation du miel et de la cire ». Les écarts sont très grands sur les rapports des quantités de miel et des quantités de cire. M. Douhet en donne l'explication d'après ses expériences personnelles.

M. Lainé-Lamford fait connaître un projet de rapprochement franco-américain.

Séance solennelle du Jeudi 13 Mars 1930

La séance a lieu dans la grande salle de la Mairie.

M. le docteur Mourron, président, rappelle que l'Académie du Var, malgré ses 130 ans, est souvent sollicitée par les personnes qui désirent lui appartenir.

M. Robert Morche, dans son discours de réception, traite « Du rôle et des devoirs de l'Ecrivain et de l'influence du livre français dans le monde ».

M. le lieutenant-colonel Rat répond au récipiendaire par une analyse des œuvres de M. Robert Morche.

M^e Gaston Gras, deuxième récipiendaire, après avoir rendu hommage au docteur Fontan, montre, dans son discours de réception, « Le vrai Visage de la Provence ».

M. le docteur Fontan répond en disant les mérites du récipiendaire et en évoquant les hommes célèbres de la Provence.

Séance du Mercredi 2 Avril 1930

M. le docteur Mourron communique une lettre de M. le Préfet du Var, désignant le président de l'Académie du Var, pour faire partie du Comité départemental de secours aux sinistrés du Sud-Ouest.

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

Il lit le rapport de M^e Gaston Gras sur l'ouvrage intitulé « Notre beau parler de France », de M. Alfred de Celles fils.

M. le lieutenant-colonel Rat annonce sa 5^e conférence, au Lycée, sur « La structure et la dynamique de l'atome ».

M. François Armagnin lit son rapport sur l'ouvrage intitulé « l'Evangélisation primitive de la Provence », par M. le chanoine Escudier.

M. Jacques Parès lit son travail sur une biographie du Toulonnais Pierre-Joseph Meifrund, négociant, second consul de Toulon en 1788. Ce Meifrund alla chercher fortune à Alger, s'occupa de commerce, eut des démêlés avec les Espagnols et fit preuve d'une remarquable énergie.

M. le général Aymerich évoque des souvenirs du Dahomey. Il décrit le temple des serpents d'Ouida, fait le récit mouvementé du passage de la barre, où se place l'émouvant épisode du transport d'un officier terrassé par la dysenterie.

M. le docteur Jules Regnault fait part d'une lettre du professeur Tehijevsky, de Moscou, lui annonçant l'envoi de son ouvrage sur « l'Activité scolaire et la mortalité ».

Séance du Mercredi 7 Mai 1930

M. le docteur Mourron, président, annonce le décès du commandant Morazzani, membre titulaire résident, et de M. Edme Tassy, membre associé.

Il est décidé qu'il n'y aura pas de séance solennelle publique à propos des divers concours, ceux-ci ayant donné des résultats négatifs, malgré le grand nombre des envois.

M. le lieutenant-colonel Rat rend compte de nombreuses publications reçues.

M. le Secrétaire des séances lit le rapport de M. l'abbé Bouisson sur l'étude de M. Jacques Parès, intitulé : « Le Directoire du département du Var pendant la révolution de 1793 ». L'audace du Comité général des sections annihila le rôle de ce Directoire.

M. Jacques Parès lit la deuxième partie de son travail sur une biographie du Toulonnais Meifrund, élu conseiller de la Ville (1784), puis député du Tiers-Etat de Provence (1789). Meifrund assista à l'Assemblée de Versailles ; sa correspondance constitue une histoire anecdotique du début de la Révolution (7 mai 1789 au 21 septembre 1791). Ce travail a été lu au Congrès d'Alger, par M. le commandant Duroc.

Le docteur Jules Regnault résume les travaux envoyés par le professeur Tchijevsky, de Moscou, traitant de l'influence de l'activité solaire sur la natalité et la mortalité. Il présente des courbes d'après des statistiques portant sur plus de cent ans. La courbe de la natalité et celle de la mortalité s'élèvent ou s'abaissent avec celle de l'activité solaire.

Séance du Mercredi 4 Juin 1930

M. le docteur Mourron, président, présente un envoi du peintre Beaumont sur la ville de Caen et comprenant 30 dessins originaux sur les quartiers anciens d'une cité qui se meurt.

M. le docteur Mourron annonce que M. Lainé-Lamford vient d'être nommé délégué officiel du Comité France-Amérique et que M. André Martel a obtenu une médaille d'argent de la ville de Bordeaux pour son poème « L'Aïoli ». Il présente ensuite la dernière brochure du commandant Morazzani sur « La Conquête de l'Algérie ».

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

M. Emmanuel Bourges lit son rapport sur le concours de prose. Il analyse les envois sur le sujet imposé : « La démocratie véritable est l'ascension continue du peuple par l'intelligence et par le travail », pensée d'Emile Deschanel.. Une mention honorable est attribuée à M. Emile Cantinelli et à M^{me} Jaugey. Le prix Amiral Sénès n'est pas décerné.

M^e Gaston Gras lit son rapport sur le concours de poésie dont le sujet imposé était : « La Paix ». Il critique les envois et justifie la décision du jury par laquelle le prix Jean Aicard n'est pas décerné. Une mention honorable est attribuée à J. Riffault.

M. l'abbé Bouisson analyse l'ouvrage du père Thibaut sur « L'Ancienne liturgie gallicane » qui avait cette originalité de tenir à la fois de la liturgie romaine et des rites orientaux.

M. Jacques Parès présente la troisième partie de son travail sur une biographie de Meifund, qui, après la reprise de Toulon, se réfugie à Alger, et entretient d'excellentes relations avec le dey, mais ne parvient à rentrer dans sa patrie que vers 1802.

Séance solennelle du Jeudi 26 Juin 1930

La séance a lieu dans la grande salle de la Mairie.

M. le docteur Mourron, président, rappelle les séances mémorables où Jean Aicard et François Fabié étaient inscrits à l'ordre du jour, dit que c'est l'Académie du Var qui découvrit le talent de Charles Méré et passe la parole au célèbre auteur dramatique.

Charles Méré prononce son discours de réception, rappelle des souvenirs de Toulon et de Paris, et définit le rôle de la Province et des Académies provinciales.

M. l'Inspecteur Léon Gistucci répond en retraçant la brillante carrière du récipiendaire.

Séance du Mercredi 2 Juillet 1930

M. le docteur Mourron signale que le travail de M. Jacques Parès, sur « Un Toulonnais à Alger, au XVIII^e siècle » a été retenu par le Comité des Travaux historiques.

Il annonce le décès de M^{me} de Martinenq, membre associé.

Le jury des concours de poésie et de prose françaises, — organisés par le Comité F. Mistral et placés sous l'égide de l'Académie du Var, — est constitué.

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

M^{me} Duportal est élue membre associé.

M. le docteur Clément rend compte de l'ouvrage édité par l'Institut historique de Provence sur « Le Congrès de Toulon ». Il analyse les travaux contenus dans ce volume et souligne la part importante prise par l'Académie du Var à ce Congrès.

M. le général Aymerich parle de « La Traite du caoutchouc en A. O. F. ». Il dit la maladresse des premiers exploitants, les sages conseils donnés par le Gouvernement et donne des détails pittoresques sur la concurrence entre les factoreries.

M. le général Castaing présente un acte intitulé « La Résurrection », poème symbolique dans lequel la Pologne et Varsovie chantent l'indépendance et les traditions retrouvées.

M. le docteur Mourron souhaite de bonnes vacances à tous les membres.

Séance du Mercredi 1^{er} Octobre 1930

M. le docteur Mourron, président, regrette le décès du grand comédien Silvain, membre titulaire non résident. Il annonce que Charles Méré a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Sur le rapport de M. le docteur Jules Regnault, M. le professeur Tchijevsky, de Moscou, est élu membre titulaire étranger.

Sur le rapport de M. le général Castaing, M. Gigočki, écrivain polonais, est élu membre titulaire étranger.

Les conditions des divers concours sont fixées pour 1931.

M. le docteur Fontan annonce qu'il a organisé une exposition iconomontaire de Mistral au Musée du Vieux-Toulon.

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

M. le général Aymerich fait le récit d'une mission qu'il accomplit en A. O. F., dans le Fouta-Djallon, — mission hérisseé de difficultés suscitées par la paresse, la mauvaise foi des indigènes, l'incendie de la brousse, les sauterelles, -- mission menée à bonne fin tout de même.

Séance du Mercredi 5 Novembre 1930

M. le docteur Mourron dit le plaisir qu'il a eu à représenter l'Assemblée aux fêtes F. Mistral.

M. Jules Gondoin est désigné pour représenter l'Académie au banquet, à Paris, de commémoration du Romantisme.

M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, rend compte des publications reçues.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Séance du Mercredi 3 Décembre 1930

M. le docteur Mourron, président, ouvre l'Assemblée générale, prescrite par le règlement.

M. le lieutenant-colonel Rat lit son rapport moral sur l'activité de l'Académie du Var au cours de l'année écoulée.

M. François Armagnin, trésorier, lit son rapport financier.

M. le docteur Mourron, président, n'étant plus rééligible, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration. M. le docteur Baixe est élu.

Réélection de cinq membres sortants du Conseil d'administration : MM. le docteur Fontan, Gabriel Amoretti, François Armagnin, André Martel.

Le Conseil d'administration étant au complet, se réunit dans la salle de la bibliothèque et constitue ainsi, par votes secrets, le nouveau bureau pour 1931 :

Président : lieutenant-colonel Rat, secrétaire général sortant, — Secrétaire général : docteur Baixe, — Secrétaire des séances : André Martel, secrétaire des séances sortant, — Trésorier : François Armagnin, trésorier sortant, — Bibliothécaire : chanoine Escudier, bibliothécaire sortant, — Archiviste : Jacques Parès, archiviste sortant, — Conservateur des Beaux-Arts : Lainé-Lamford, conservateur sortant.

Dans l'Assemblée, M. l'Inspecteur Léon Gistucci accueille le nouveau bureau, et M. le docteur Fontan félicite M. le docteur Mourron sur la manière dont il a présidé l'Académie du Var pendant quatre ans.

La séance mensuelle ordinaire a lieu tout de suite après.

M. Pierre Fontan est désigné pour représenter l'Assemblée au jury du concours de maquettes, organisé par le Comité du Monument Jean Aicard.

M. Jean Barles est élu membre titulaire résident.

M. Joseph Durand est élu membre associé.

M. le lieutenant-colonel Rat rend compte des publications reçues, notamment une étude sur « L'Infanterie de Marine à Toulon », par M^e Gaston Gras.

M. Jacques Parès lit sa réponse à M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, au sujet des renseignements demandés sur « Les Cahier de doléances du Var en 1789 ». Il signale, à ce sujet, un manuscrit aux archives communales de Toulon et divers ouvrages sur Draguignan et Trans.

M. le général Castaing traite la question du « Couloir de Dantzig », cause d'un grave différend entre l'Allemagne et la Pologne, qui, toutes deux, rivalisent de propagande dans ce territoire. M. le général Castaing soutient, avec de solides arguments, la cause de la Pologne.

Le Secrétaire des séances :

André MARTEL.

CONCOURS LITTÉRAIRES de l'Académie du Var — pour 1931 —

L'Académie du Var a fixé, ainsi qu'il suit, les conditions de ses concours littéraires pour 1931 :

1^o) — *Prix de Poésie* (prix Jean Aicard).

Sujet au choix des concurrents. Toutes les formes sont admises, sauf la forme dramatique. Quarante vers au moins, cent cinquante au plus (en un ou plusieurs poèmes).

2^o) — *Prix de prose* (prix Amiral Sénès).

Les candidats auront à traiter l'un des deux sujets suivants (quatre cents lignes au maximum) :

1^{er} SUJET — Jean Aicard ;

2^e SUJET — De l'influence des Académies de province sur le développement et le rayonnement des lettres, sciences et arts français.

3^o) — *Prix d'histoire et d'archéologie provençales*

Sujet libre, de longueur illimitée.

Le Jury de ce dernier concours est composé, par parties égales, de membres de l'Académie du Var et de la Société des Amis du Vieux Toulon.

Les envois, travaux inédits au sens strict du mot, devront être adressés en double expédition, avant le 1^{er} Mars 1931, au Secrétaire Général de l'Académie du Var, rue Saunier prolongée (ancienne caserne), à Toulon.

Ces envois doivent ne pas être signés mais porter une devise. Cette devise sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant, bien lisiblement écrits, le nom et l'adresse de l'auteur.

Les enveloppes des œuvres primées seront seules ouvertes. Les autres seront détruites, et le nom des auteurs non couronnés demeurera ainsi inconnu du Jury.

Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les prix sont :

Pour les concours de poésie et de prose, des médailles en plaquettes d'argent grand module, portant la désignation du prix et le nom du lauréat, l'attribution d'un diplôme et l'insertion des œuvres primées au Bulletin de l'Académie du Var.

Pour le concours d'Histoire et d'Archéologie Provençales, une grande plaquette d'argent, portant la désignation du prix et le nom du lauréat ou bien — au choix de ce dernier — une somme de quatre cents francs en espèces, un diplôme, et si le travail présenté le permet, l'insertion d'un extrait de ce travail au Bulletin de l'Académie du Var.

En outre des prix décernés, deux mentions honorables (première et deuxième mentions) peuvent être attribuées pour chacun des concours sus-indiqués.

Les concurrents qui voudront recevoir un programme des concours, sont priés d'en adresser la demande au Secrétaire Général de l'Académie du Var, en joignant à leur demande une enveloppe timbrée, portant leur nom et adresse.



RAPPORT

*du Secrétaire Général sur la situation morale de
l'Académie du Var pendant l'année 1930.*

Au cours de l'année 1930, l'Académie du Var a continué à donner des preuves de son activité dans la culture des lettres, des sciences et des arts. De nombreux travaux inédits ont été présentés au cours des séances mensuelles qui se sont tenues régulièrement le premier mercredi de chaque mois. Parmi ces travaux, il faut citer les suivants :

1°) — M. le général Aymerich. — « L'organisation du Cameroun en 1916, après la conquête de cette colonie ».

Le même. — « Souvenirs du Dahomey ; le passage de la barre ».

Le même. — « La traite du caoutchouc en Afrique Occidentale Française, il y a cinquante ans ».

Le même. — « Une mission au Fouta-Djallon ».

2°) — M. le général Castaing. — Un acte en vers : « La Résurrection », qui se rapporte à la Pologne et qui a été représenté à Toulon le 23 novembre 1930, lors de la fête de l'amitié Franco-Polonaise.

Le même. — « Le couloir de Dantzig ».

3°) — M. Jacques Parès. — « Les manifestations populaires à la nouvelle de la prise de Toulon par Bonaparte, en 1793. Fêtes spontanées ».

Le même. — « Joseph Meistrund, négociant toulonnais, second consul de Toulon, en 1788 ».

4°) — M. Lainé-Lamford. — « La défense de l'art en France ».

5°) — M. le docteur Jules Regnault. — « La résonance du corps humain ».

6°) — M. Douhet. — « La relation du miel et de la cire ».

En outre, M. le lieutenant-colonel Rat, secrétaire général, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, a fait, au cours de l'hiver 1929-1930, une série de cinq conférences publiques sur la structure et la dynamique des atomes ; ces conférences, dont le programme sera inséré dans le Bulletin de 1930, ont eu lieu les 14 novembre et 12 décembre 1929, et les 9 janvier, 13 février et 10 avril suivants.

Au début de chaque réunion mensuelle, le Secrétaire général a analysé les nombreux ouvrages et communications de toutes sortes qui ont été adressés à l'Académie, tant par les Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance que par des auteurs qui ont fait hommage de leurs œuvres à notre Société.

Deux séances solennelles publiques ont été données le 13 mars et le 26 juin, dans la grande salle de la Mairie de Toulon, mise gracieusement à la disposition de l'Académie du Var par M. le Maire, pour la réception de nouveaux membres actifs résidents. Dans la première de ces séances, le 13 mars, M. Robert Morche, homme de lettres, directeur de la « Revue des Indépendants », a été reçu par M. le lieutenant-colonel Rat, et M^e Gaston Gras, avocat au barreau de Toulon, par M. le médecin général Fontan. Dans la deuxième séance, le 26 juin, M. Léon Gistucci, Inspecteur d'Académie honoraire, a reçu son ancien élève, M. Charles Méré, Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques. Précédemment, dans une autre séance publique, tenue dans le même lieu, le 26 décembre 1929, avaient été reçus deux autres membres actifs résidents. M. le docteur Clément, félibre majoral, auquel a répondu M. Emmanuel Bourges, et M. Douhet, entomologiste, à qui M. Lainé-Lamford a donné la réplique.

Les concours annuels de poésie (prix Jean Aicard) et de prose (prix Amiral Sénès), les seuls qui aient été ouverts en 1930, n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, l'Académie du Var a décidé qu'aucun prix ne serait décerné pour ces concours et, qu'en conséquence, elle ne tiendrait pas de séance solennelle pour la proclamation des lauréats. Toutefois, deux mentions honorables ont été accordées pour la prose, l'une à M. Emile Cantinelli, à Menton, l'autre, à M^{me} Jongey, à Reignier (Haute-Savoie).

La publication du Bulletin de l'Académie a pu s'effectuer en temps opportun. Le service de cette publication et celui des échanges avec les publications similaires des diverses sociétés françaises et étrangères, en rapport avec la nôtre, ont été assurés dans de bonnes conditions.

Notre bibliothèque et nos archives se sont enrichies d'intéressants volumes, brochures et documents nouveaux.

La situation financière de l'Académie est satisfaisante.

Dans le courant de 1930, nous avons, malheureusement, enregistré quatre décès, ceux du capitaine de vaisseau Morazzani, membre honoraire, de M. Edme Tassy, membre associé, du grand artiste Silvain, doyen honoraire de la Comédie-Française, membre actif non résident, et de M^{me} de Martineng, membre associé.

D'autre part, l'Académie s'est accrue de deux nouveaux membres actifs résidents, M. Chénard-Huché, artiste peintre, et de M. le docteur Raoulx, membre de l'Institut historique de Provence et de la Société des Amis du « Vieux Toulon », d'un membre actif non résident, M. le docteur Barles, Directeur des archives de Trans-en-Provence, de deux membres titulaires étrangers, M. d'Elgoth Ligocki, le distingué écrivain Polonois, et M. Tchijevski, professeur à l'Institut zoolo-psychologique de Moscou, enfin, d'un nouveau membre associé, M^{me} Duportal, membre de la Société des Gens de Lettres.

Toulon, le 3 décembre 1930.

Le Secrétaire Général :

J. RAT.



NOTICES NÉCROLÓGIQUES

Eugène Silvain

En août 1930, nous avons perdu l'un de nos membres les plus éminents et les plus sympathiques. Vu la célébrité de Silvain et les nombreux articles, consacrés à sa glorieuse mémoire, nous nous contenterons de rappeler que le grand Doyen du « Français » fut, le 8 avril 1926, reçu solennellement en notre Compagnie. Il prononça, à cette occasion, un magistral discours, entremêlé de récitations, sur Jean Aicard, son amour de la Provence et de l'Enfance, ses services aux Lettres françaises. Le bon et délicieux poète de la Terre, François Fabié, lui répondit avec un art subtil et avec une éloquence simple, en rendant également un touchant hommage à la mémoire de Jean Aicard, dont l'œuvre eut, en Silvain, un interprète jamais égalé. Notre cher Fabié rappela que le grand artiste était — aussi — poète à ses heures et tournait parfaitement le sonnet. Le soir-même de cette mémorable séance, à l'Hôtel de Ville, au cours d'une splendide représentation du « Père Lebonnard », sur la scène de notre Théâtre Municipal, M^e Silvain et ses partenaires voulurent bien quétier dans la salle au profit de la Ville-filleule de Toulon, Donchery. Un millier de francs fut ainsi recueilli et versé à la souscription que — comme Parrain et Président du Comité de Secours — j'allais porter à la vaillante cité-martyre pour l'Inauguration du Monument aux Morts. J'ai voulu rapporter ce trait de la bonté et de la solidarité de Silvain et de « sa chère Louise ». Nous avons à cœur de saluer respectueusement la mémoire de la merveilleuse Tragédienne, qui décéda deux mois à peine, après la disparition de celui, dont elle fut l'admirable compagne de 35 années.

Emmanuel BOURGES.

Le Commandant Morazzani

Ce nous est un doux devoir d'adresser un souvenir ému à celui qui fut l'un de nos membres les plus assidus et les plus actifs. Il avait été reçu en notre Compagnie le 3 Juin 1914, après un rapport du regretté Commandant Païlhès, en la séance de Mai.

D'origine corse, né à Toulon en 1853, il fit ses études en notre Ville. Reçu à l'Ecole Navale en 1869, il prit sa retraite en 1913, comme Capitaine de Vaisseau, après une belle carrière maritime et coloniale. Pendant la Grande Guerre, il s'occupa avec zèle de l'hôpital auxiliaire de Saint-Jean-du-Var, comme administrateur ; puis, devint Président de la Commission des Torpilles de Saint-Tropez et siégea au Conseil de Guerre permanent de Toulon jusqu'en 1919. Il venait alors d'être atteint par une succession de deuils familiaux, bien cruels : son fils, tué dans l'accident de Modane, en rentrant du front d'Italie, puis son épouse (née Döllieule) et deux de ses filles. Il décéda le 6 avril 1930, à l'Hôpital de Sainte-Anne, après une courte maladie, mais après une longue et laborieuse existence.

Son nom a été donné à une artère de Toulon, près du quartier où il habitait.

Après la Guerre, le Commandant Morazzani fonda et dirigea, avec un rare dévouement, la « Mutualité Maritime de France » et présida avec ardeur l'« Association Valentin-Haüy » (pour le bien des aveugles civils et militaires). Il fut aussi Vice-Président de la « Croix-Rouge » S. S. B. M.) et un des rédacteurs assidus de la « République du Var », ainsi que de la « Croix du Littoral ». Notre regretté collègue se montra aussi excellent conférencier, pour la « Ligue Maritime française », puis pour le « Vieux Toulon », où il parla -- notamment -- de l'Entrecasteaux, de Truguet et de la Prise d'Alger (à l'occasion du Centenaire -- peu avant sa mort).

C'était un homme de caractère et de volonté, un chrétien convaincu.

Emmanuel BOURGES.

DEUXIÈME PARTIE

Programme des Conférences

faites au cours de l'hiver 1929-1930 par le Lieutenant-Colonel RAT, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, secrétaire général de l'Académie du Var, sur la structure et la dynamique des atomes.

Ces conférences ont été faites, sous les auspices de l'Académie du Var, soit dans la salle de l'A de Toulon, Cours Lafayette, soit au Lycée de Toulon. Le conférencier y a traité des questions suivantes :

- 1^e Conférence (14 Novembre 1929). — Atomes et molécules. Système des masses atomiques. Masses moléculaires. Volume moléculaire. Valences. La réalité moléculaire : la détermination du nombre d'Avogadro.
- 2^e Conférence (12 Décembre 1929). — Les décharges dans les gaz raréfisés. Les rayons cathodiques. Les électrons : la mesure de leur charge et de leur masse. Les rayons X : mesure de leurs longueurs d'onde.
- 3^e Conférence (9 Janvier 1930). — Aperçu sur l'ancienne théorie statique de l'atome. Le nombre atomique : sa détermination. La structure dynamique de l'atome. La classification périodique des éléments : les isotopes. Signification mécanique de la valence. Image résumée de la structure des atomes.
- 4^e Conférence (13 Février 1930). — La dynamique de l'atome d'hydrogène. Les raies spectrales de l'hydrogène. Exposé des postulats et de la théorie de Bohr. Aperçu sur la théorie de Sommerfeld.
- 5^e Conférence (10 Avril 1930). — La dynamique des atomes autres que l'hydrogène. Répartition probable des électrons autour du noyau. Niveaux d'énergie. Principes de combinaison et de sélection. Structure des spectres de rayons X : relations entre les fré-

quences des raies spectrales et le nombre atomique. Résumé de la dynamique de l'atome dans son atmosphère. Le noyau de l'atome : la radioactivité. Potentiel d'un quantum : vérifications expérimentales de la loi des quanta. Les phénomènes réputés non quantifiables : aperçu sur la mécanique ondulatoire de M. Louis de Broglie.

Séance solennelle publique du 13 Mars 1930

Discours de réception de M. Robert Morche.

Réponse du lieutenant-colonel Rat, au discours de M. Robert Morche.

Discours de réception de M. Gaston Gras.

Réponse du Médecin général Fontan au discours de M. Gaston Gras.



DISCOURS

de réception prononcé par M. Robert MORCHE, directeur de la « Revue des Indépendants », secrétaire général du Syndicat des Journalistes et Ecrivains, en séance publique et solennelle, à l'Hôtel de Ville de Touon, le 13 Mars 1930.

Le rôle et les devoirs de l'écrivain et l'influence du livre dans le monde

Monsieur le Président,

Messieurs et chers Collègues,

Je vous remercie pour le grand honneur que vous avez bien voulu me faire en m'accueillant au sein de votre illustre et docte Compagnie. Ma gratitude se manifeste plus spécialement envers vous, Monsieur le Président, et vous, Monsieur le Secrétaire général, qui êtes mes parrains à cette Académie du Var, que vous dirigez avec tant d'autorité, de compétence et de distinction.

Vous avez voulu, en accueillant un écrivain parisien transplanté pour toujours dans l'incomparable Provence, montrer que votre Société, ouverte à toutes les élites, demeure le temple des chevaliers servants du Verbe.

Et vous avez raison, Messieurs ; car les littérateurs et les poètes complètent admirablement, peut-être malgré eux, ce brillant aéropage que constituent chez vous les représentants de l'art, de la médecine, du clergé, du barreau, de la marine et de l'armée.

Vous êtes tous légitimement fiers du rôle que votre savoir et votre volonté vous ont assigné comme je le suis moi-même, je le déclare sans fausse modestie, de ma carrière d'écrivain que doublait jadis, un passé médical d'un quart de siècle.



L'écrivain — et je comprends notamment dans ce terme générique le journaliste et le romancier — joue un rôle prépondérant ici-bas, rôle parfois ingrat dont on oublie volontiers les charges pour ne se souvenir que des satisfactions qu'il réserve.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, l'art sacré des lettres a exercé sa mystique fascination et soumis le monde entier à sa magique influence. Jamais, même durant les époques les plus tragiques et les moins favorables à son éclosion, les cataclysmes destructeurs de la nature comme les monstrueuses hécatombes des peuples en lutte n'ont pu étouffer le verbe des hommes. Et c'est parce que la littérature est l'émanation *la plus précieuse et la plus noble de la pensée*, qu'elle fixe, jusqu'à dans l'immortalité, l'idéal qui rayonne au sein de toute âme humaine.

Cet attrait spécial et cette puissance singulière de la littérature suscitent l'adoration fervente de légions de disciples, anxieux d'embrasser le culte de la radieuse divinité, et expliquent ainsi la multiplicité des autels que lui dressent, sous toutes les latitudes, les plus grands comme les plus humbles de la terre.

Le désir d'écrire règne à l'état latent chez toute l'élite intellectuelle contemporaine ; son audacieuse suggestion transforme les rêves encore obscurs en pressantes réalités, le papillon dépouille un jour sa chrysalide et bientôt, dans les délices d'une aurore inspirée, l'inconnu, disciple des Muses, se révèle écrivain.

Ah ! l'émouvante joie du premier poème... l'orgueilleux attendrissement du premier livre... souvenirs lointains, espoirs d'avenir, visions de gloire, vous êtes le passé joyeux qui ne renait plus...

L'ivresse des premiers instants s'envole fragile, l'ambition de poursuivre l'œuvre ébauchée accapare l'esprit amoureux de son rêve, le labeur forge sa dure loi éternelle, les responsabilités rivent leurs chaînes aux plus légitimes aspirations et les douces Muses de jadis s'érigent en implacables maîtresses cependant que la divinité, satisfaite, s'élève plus fascinante encore dans l'azur des troublantes chimères.

♦

L'écrivain qui se respecte, soucieux de son honneur et de son indépendance, ne prostituera jamais sa plume pour quelques deniers, voire même quelques gros sacs ; il restera fidèle à son idéal et respectueux de ses devoirs.

La tare qui guette le plus l'écrivain à notre époque de matérialisme outrancier est, sans contredit, le réalisme pornographique.

Certains auteurs se lancent dans la pornographie, soit par conviction, soit par intérêt pécuniaire, soit encore par désir d'acquérir une « notoriété » qui leur manque.

A-t-on le droit de tout dire, de tout écrire, de tout reproduire ? La question s'est maintes fois posée, depuis des siècles, tant chez les peintres et les sculpteurs que chez les gens de théâtre et les écrivains.

Dans l'antiquité, les mœurs permettaient un réalisme intégral en tous domaines. Ovide et Virgile chantaient les amours saphistes ou sodomiques, les jeunes filles de Sparte danssaient nues dans les processions, les saturnales romaines affichaient la luxure la plus dépravée et les fresques de Pompéi et de Timgad, comme la statuaire napolitaine, reproduisaient crûment toutes les manifestations de la vie sexuelle.

Avec la civilisation chrétienne, les mœurs se sont épurées, encore que certaines périodes, la Décadence romaine, la Réforme, la Régence, le Directoire, pour ne citer que celles-là, aient respiré le souffle libertin qui agitait le siècle de Pétrilès.

Le monde contemporain manifeste, surtout depuis la guerre, son désir effréné de jouissances ; tout l'encourage : la littérature, le théâtre, le music-hall, la danse, la mode. Tout converge vers les mêmes réalisations des sens, jusqu'aux plus anormales, jusqu'aux plus dangereuses, puisque les extases morbides de la cocaïne, de l'éther ou de l'opium s'ajoutent aux étreintes de la chair en folie.

Alors deux camps divisent la foule des spectateurs avertis. *L'un, par l'indépendance extrême, aberration de l'esprit ou attrait du vice, défend, au nom de la liberté, au nom de l'art, le droit à la débauche ; l'autre, au*

nom de la morale ou de la religion, au nom de la dignité humaine ou des intérêts supérieurs du pays, l'interdit et veut la réprimer.

Le conflit atteint une acuité particulière en littérature. Quelle évolution depuis le temps où Edmond Harcourt édait en catimini sa *Légende des Sexes*, où Jean Richepin purgeait, d'un mois de prison, des descriptions presque dignes aujourd'hui de la *Bibliothèque Rose*.

Les disciples de Zola, les réalistes de la première heure, ont dépassé le maître, et sous une forme plus attrayante, avec des fleurs, des lumières, des sanglots et des spasmes, ils éveillent la passion érotique chez le lecteur.

L'indulgence ou le goût du public, l'insuffisance des lois, la mollesse de la justice et surtout la mentalité des nouvelles générations assurent le succès de cette littérature, simplement réaliste pour les uns, pleinement pornographique selon les autres.

L'ambiance créée chez nombre d'auteurs le désir de faire toujours plus osé ; la clientèle est assurée et le métier très rémunérateur.

Tel célèbre écrivain qui ne tirerait pas à dix mille avec une œuvre vertueuse atteint quatre cent mille avec un roman immoral.

Des millions d'êtres, des jeunes gens à l'aube de la vie, des jeunes filles fraîches écloses, apprennent le vice ou se corrompent un peu plus à la lecture des descriptions excitantes qui salissent l'âme et souillent le corps.

L'étranger traduit et répand avec complaisance ces livres. Il les présente comme l'émanation courante de l'esprit français et leurs pages scabreuses constituent, dans l'univers entier, un grand péril pour l'influence française.

Il faut évidemment se garder des censeurs trop prudels ; certains puritains feraient presque autant de mal dans leur austérité, que des critiques au libéralisme illimité.

Mais entre la peinture de la vie courante et celle des sadismes les plus abjects, il y a un abîme que rien ne peut combler. Et l'on ne peut vraiment accepter sans

protestation que des œuvres — talentueuses ou non — sèment le vice, désagrègent la famille, exaltent la débauche.

La littérature française n'est certes pas dans ces œuvres. Mais il est infiniment douloureux de penser que ce sont ces œuvres-là, par leur succès commercial de grande envergure, qui représentent aux quatre coins du monde le verbe français.

Il est à souhaiter, pour l'honneur et la probité des écrivains, que la masse se désolidarise des mauvais bergers et remonte enfin le courant pour voguer sur une eau pure, une eau cristalline et rafraîchissante dont tous pourront s'abreuver.



Toutefois, un autre écueil, plus rare et moins dangereux que la pornographie, guette l'écrivain comme le journaliste : c'est la pudibonderie.

On se souvient des temps, pas très lointains, où l'on aurait anathématisé le plumper assez imprudent pour parler de physiologie spéciale et mettre en garde ses contemporains contre les avaries qui tuent notre race.

Les temps ont passé, fort heureusement...

Pourtant, certaines écoles d'esprit nettement conservateur et de tendances ultra-mystiques blâment le triomphateur du jour — le romancier — jusque dans ses œuvres les plus touchantes s'il s'écarte, tant soit peu, de la seule voie qu'ils admettent : celle de la morale religieuse actuelle.

N'y a-t-il pas, disent quelques puritains, une responsabilité pour un auteur à cultiver la chimère de l'amour et plus spécialement celle de l'amour absolu ?

Plusieurs s'efforcent de l'affirmer ; mais d'autres estiment qu'il est bon, à notre époque de réalisations matérialistes, d'exalter le sentiment sous toutes ses formes, qu'il soit mystique, patriotique ou amoureux.

L'absolu, dans l'amour comme dans tout sentiment, le devoir, l'honneur, est extrêmement rare, et si on ne peut guère posséder la certitude d'en atteindre les hautes cimes, on a du moins l'espoir de s'en rapprocher.

Les romans d'amour ne peuvent convenir à tous indistinctement et, de même que l'on ne confie pas un traité d'algèbre ou une bible non expurgée aux élèves des écoles primaires, on ne pourrait songer à donner à des lecteurs et surtout à des lectrices trop jeunes, ignorant la vie, des livres amoureux qu'ils ne sauraient comprendre et juger sainement.

Les êtres prédestinés chez lesquels un roman honnête suggèrerait des iudees malsaines seraient des *anormaux* qui se tromperaient de maison et attribueraienr à l'idéalisme du livre ce que leur réalisme personnel leur ferait concevoir.

Il faut voir la vie telle qu'elle existe et non telle qu'on la veut. Un roman, quoi qu'on dise, est une image vécue avec ses clarités et ses ombres. Un roman ne dit pas de faire ou de pas faire une chose déterminée, il expose seulement que quelqu'un l'a faite.

Un roman éduque et instruit. Celui qui s'en pénètre doit savoir en disséquer l'intrigue, apprécier le rôle louable ou non des personnages, analyser la thèse qui lui est soumise et en tirer son profit personnel sans dénaturer la pensée de l'auteur,

Il se peut que tout en s'assimilant de nouvelles connaissances, un lecteur, une lectrice ressentent un trouble non encore éprouvé, de vagues désirs, de secrets enthousiasmes, de voluptueuses aspirations... Mais c'est ainsi qu'une âme s'ouvre à la vie et un cœur à l'amour...

Dans *l'Amour par les « Annales »*, par exemple, comme dans les célèbres livres à thèse de Paul Bourget, le *Divorce*, *l'Etape*, le *Démon de Midi* ou dans les *Yeux qui s'ouvrent*, d'Henry Bordeaux, il n'est pas dans l'intention de l'écrivain d'imposer au lecteur le culte de ses héros. Il les rend sympathiques, certes, il les parle de qualités — et de défauts — et les présente comme tous les humains, sujets à la douleur, à la joie, à l'espérance et à l'erreur. Si le roman est impartial, il montre les conséquences de l'action il en souligne les bienfaits ou les malheurs, et c'est au lecteur de juger.

On reproche à certains de ces livres les *rêveries* qu'ils inspirent, les rêveries sœurs jumelles des tentations.

Les rêveries sont certainement susceptibles de produire chez la jeunesse, la jeunesse féminine principale-

ment, des sensations spéciales qui, pour n'être pas assouvies, n'en sont pas moins reprehensibles. Mais ce serait vraiment trop paradoxal et sophistique d'en rendre responsable un écrivain alors que seuls l'atavisme, l'éducation, certains états physiologiques en constituent les causes indiscutables.

Et puis, que de choses ici-bas prédisposent certains êtres particulièrement doués à la rêverie, à la tentation !

L'or des blés, la verdure des prés, le gazouillement d'une source, le silence de la forêt, le chant du rossignol, l'incendie d'un soleil couchant sur la mer immense, l'aube argentée sur les glaces séculaires, suscitent l'amour mieux que le plus touchant des romans !

Les tendres accords d'une berceuse de Schumann, les notes langoureuses d'une valse viennoise, la douceur d'une mélodie de Gounod, la peinture et la sculpture dans l'exposé des nudités qu'elles révèlent, ne suggèrent-ils pas de plus troublantes images que des baisers décrits sur le papier ?

Les pièces de théâtre, les danses, les conversations badines, les jeux de société, la co-instruction dans les facultés, la co-habitation dans les bureaux, ateliers et usines, les parties de campagne, les audaces de la mode, les épreuves sportives, les bains de mer, les frôlements de la rue ne sont-ils pas aussi des tentations ?

Oui. Alors, si tout est tentation, si tout est danger, si tout est faute, séparez les sexes, supprimez les arts sacrés, brûlez les livres, mutiliez les statues, lacérez les peintures, brisez les violons et clavecins, égorgez les oiseaux, tarissez les sources, cachez le soleil, voilez la nature et faites partout l'obscurité ! Mais dans son ombre hideuse, la rêverie sans charme fera la tentation sans pudeur et la bestialité régnera dans toute son intensité.

Soit, cachez le roman sentimental, pernicieux, dites-vous ? Donnez alors aux masses avides de nourriture spirituelle, donnez toute la scatalogie, tout le réalisme, anciens ou modernes. Les noms sont sur les lèvres, la presse amorphe les a glorifiés, la critique bolchéviste les a mis au rang de ses divinités, parfois même des Académies leur ont conféré l'immortalité...

Il n'y a rien de plus intolérant que certains apôtres de la vertu. Ces anachorètes, en mal de légiférer, sont parfois comme le renard de la fable. Il y a chez eux

pourtant des convaincus désintéressés, des sincères de toujours... leur place ne sera-t-elle pas dans un autre monde où l'irréel ne prendrait pas toujours la forme décevante du mirage ?

Le roman d'amour a sa place marquée dans la littérature et, comme la langue d'Esope, il peut être tout bon ou tout mauvais ; mais là, comme ailleurs, le rigorisme sectaire est inacceptable.

**

Il faut donc tenir un juste milieu et, non seulement dans le domaine de la morale, mais encore dans celui du patriotisme et de la religion.

L'amour de la patrie est, selon moi, la première des vertus humaines, mais poussé au paroxysme sous la forme d'un impérialisme agressif, autoritaire et violent, tel celui de Guillaume II avant la guerre, tel celui d'un illustre dictateur voisin de notre jolie Côte d'Azur si convoitée, ce patriotisme-là n'est plus qu'un chauvinisme destructeur destiné, tôt ou tard, à ensanglanter le monde et à faire pleurer les mères.

Le prosélytisme religieux qui a dans son essence même le désir unique de sauver des âmes ou, tout au moins, celui de les purifier, de les anoblir, de les rendre meilleures, le prosélytisme des saints Jean-Baptiste de la Salle des saints Vincent de Paul et des Lavigerie est digne de toutes les admirations. Mais, poussé à son dernier degré, il aboutit à l'intolérance et au fanatisme et il dresse, avec ses Torquemada, des autodafés dont nous ne voulons pas plus que des échafauds de la Terreur, des pogroms de Roumanie ou fusillades de la Russie asservie aux plus atroces des tyrans.

**

Le livre, comme la parole, est une arme à deux tranchants ; il ne faut l'employer, l'utiliser que pour des fins honorables ; il devient alors l'instrument indispensable de la civilisation.

Le domaine intellectuel, où la France règne sans conteste, ne peut être maintenu et accru que par le seul moyen permettant véritablement à la civilisation de fai-

re connaître l'âme, le cœur et l'esprit d'un peuple : le *livre*. Oui, le livre ! Livre du philosophe ou livre du poète, livre de l'économiste ou livre du savant, livre d'art, livre religieux, livre de science, livre de voyage, livre de musique, livre d'agrément, c'est le livre, chair intellectuelle du vieux sol inasservi, c'est le livre, le vainqueur de demain.

Il est à prévoir que la France, toujours appauvrie dans son sang le plus précieux, anémisée encore par l'abaissement de sa natalité, écrasée par les charges accablantes de la guerre et de l'après-guerre, ne pourra occuper de siège dans le commerce, l'industrie et l'agriculture la place prépondérante que notre amour filial voudrait tant lui assigner. Son activité ne reprendra un plus grand essor qu'avec les années, lorsque repeuplée, avec un change amélioré et des finances prospères, elle montrera à l'univers émerveillé l'état de sa résurrection et la puissance indestructible de son labeur et de son génie.

Mais sa claire vision des choses de l'esprit n'attendra pas si longtemps pour perpétuer partout, avec le souvenir de l'épopée, les nouvelles productions nées du cerveau de ses enfants, et c'est elle — *la pensée française* — qui en marquera le sceau indélébile, et c'est lui — *le livre français* — qui en feront retentir les sublimes échos dans l'éternité des siècles.

Le rôle de l'écrivain est magnifique de conception et de réalisation, ses moissons sont immenses dans le bien comme aussi, hélas ! dans le mal.

Son rôle, rappelait Emile-Alfred Capus, dans la *Revue des Indépendants*, c'est de ne jamais méconnaître qu'il existe dans son art une région élevée supérieure aux passions politiques, aux divisions d'intérêt, à toutes les luttes de la vie. Une région très haute où ces échos ne pénètrent pas, et où seules règnent en souveraines la forme et la pensée.

C'est dans cette région seulement que l'écrivain échappe à toutes les tentations plus ou moins basses qui le guettent, à l'injustice, à la haine, à la vénalité.

Ecrivains, littérateurs, poètes, marchez à l'idéal ! En dépit des réalités mauvaises qui voudraient asservir votre foi, gardez intacts la douceur de vos rêves immaculés : *Vous êtes les apôtres de la pensée, elle seule, avec le sang des héros, peut fertiliser et libérer le monde.*

RÉPONSE

*de M. le Lieutenant-Colonel RAT au discours de
M. Robert MORCHE,*

Monsieur,

Quand je pense aux circonstances dans lesquelles nous nous sommes rencontrés, je dois constater qu'avant de vous avoir vu, j'éprouvais déjà beaucoup de sympathie pour votre personne. Vous m'avez adressé un numéro de cette *Revue des Indépendants*, dont vous êtes le Directeur. Je vous ai remercié de cette bonne pensée, et après que j'eus échangé, contre quelques-uns de vos livres, quelques-unes de mes modestes plaquettes, vous m'avez demandé l'autorisation d'insérer dans votre Revue une étude historique que j'avais fait paraître, il y a plusieurs années, dans le Bulletin de l'Académie du Var. Nous nous sommes ainsi connus tout d'abord sans nous être jamais vus, et ce n'est que plus tard, lors de cette charmante réunion artistique du Cercle de Sanary, à laquelle vous m'avez invité, que, pour la première fois, j'ai eu le plaisir de vous serrer la main. De là à vous proposer de présenter votre candidature à notre Société, il n'y avait qu'un pas à franchir. Il le fut bien vite. Aujourd'hui vous êtes des nôtres et je me félicite d'avoir pu vous servir de parrain.

Vous arrivez chez nous, Monsieur, précédé par une œuvre d'une certaine importance. Il ne m'appartient pas d'apprécier les ouvrages techniques que vous avez publiés sur l'art dentaire et l'otologie ; je n'ai pu lire, d'autre part, vos *Heures poétiques*, ni vos *Poèmes de guerre*, et n'étant pas poète moi-même, je laisse aux poètes de notre Société le soin de nous parler plus tard de vos vers. Mais j'ai goûté comme elle le méritait la prose imagée de vos *Extases*, dans lesquelles vous évoquez le rêve du Poète, la splendeur de Byzance et le charme de la belle terre de France.

Vos souvenirs d'un pélerinage en Palestine, *de Paris à Jérusalem*, nous racontent, dans un langage plein d'humour, les diverses étapes de ce voyage. Vous y pré-

sentez, avec un réel talent d'observation, les physionomies des voyageurs faisant partie des deux pèlerinages rivaux, celui auquel vous apparteniez, et celui que dirigeait Mgr Protard. Votre récit nous fait vivre votre visite des Lieux Saints ; il nous éclaire sur les intrigues des petites chapelles qui s'y partagent les attributions sacrées et il nous fait regretter que, malgré la différence des rites, un accord plus étroit et mieux en harmonie avec la majesté du lieu n'y règne pas entre les divers cultes. Si nous avons, d'ailleurs, la satisfaction d'enregistrer les brillants résultats obtenus dans leur action humanitaire et morale par les Congrégations catholiques françaises, nous devons regretter, en lisant vos aperçus sur notre politique en Syrie, que notre influence ait tant baissé dans ce pays au cours des dernières années. Espérons que notre nation se ressaisira et que son éclipse ne sera qu'éphémère. Mais il résulte malheureusement de votre enquête, qu'en présence du mandat anglais et des progrès du Sionisme, la décadence irrémédiable de notre influence en Palestine sera bientôt un fait accompli, si toutefois nous n'y portons promptement remède, en soutenant mieux que nous ne l'avons fait jusqu'alors les missions religieuses françaises.

Sous forme de lettres vous avez écrit, Monsieur, un roman d'amour : *L'Amour par les Annales*, qui a été l'objet de certaines critiques. Permettez-moi, pour ceux qui nous écoutent, d'en rappeler sommairement l'intrigue. Un jeune avocat Parisien, marié dont le prénom est Henri entre en correspondance en mai 1913, par l'intermédiaire des « Annales politiques et littéraires », avec une jeune fille Ottomane et chrétienne qui, soumise comme sa famille à l'influence française, aime beaucoup notre pays. Cette jeune fille, dont le prénom est Myrane et qui prend dans sa correspondance le pseudonyme nocturne de « Brise d'Orient », vient d'être gravement malade d'une pneumonie et convalescente, elle habite, pour raisons de santé, Prinkipo, l'une des îles des Princesses, près de Constantinople.

Il ne doit s'agir tout d'abord, entre Henri et Myrane, que de sujets littéraires, artistiques et d'actualité. Mais, dès le début, ils se font l'un et l'autre des confidences ; car le jeune avocat n'est pas heureux avec sa femme, qui n'est pas une intellectuelle et dont les goûts et le caractère s'accordent mal avec le sien. Il s'établit

ainsi rapidement entre le jeune avocat et la jeune Ottomane une amitié qui ne tarde pas à se transformer en amour. Myrane vient à Paris en octobre 1913 : elle y voit Henri, qu'elle aime de plus en plus, sans que sa passion cesse d'être un amour chaste et pur ; elle a, d'ailleurs, décliné précédemment la demande en mariage de l'un de ses compatriotes. Quittant Paris, elle rentre à Constantinople, où elle apprend bientôt que son ami vient de se séparer aimablement de sa femme, et qu'il doit venir prochainement en mission dans la capitale turque. Mais la guerre éclate en Europe. Amie de la France, Myrane a la douleur de voir la Turquie se ranger aux côtés de l'Allemagne ; puis elle apprend que Henri est parti pour le front français, en qualité d'officier de réserve. Mais, en octobre 1914, le jeune avocat tombe grièvement blessé sur le champ de bataille. De son côté, Myrane assiste à la rupture des relations diplomatiques entre la Turquie et la France ; dans l'impossibilité où elle se trouve de correspondre avec son ami, elle tombe gravement malade et meurt pieusement au milieu de sa famille éploquée.

Telle est l'intrigue de votre roman, que j'aurais souhaitée plus développée et plus précise dans son épilogue ; car il n'y est pas dit clairement si votre héros meurt sur le champ de bataille ou s'il survit à ses blessures. Mais, dans ce livre, où vous nous avez décrit, dans un style imprégné de sentimentalité idéale, de foi mystique et de patriotism, le développement et la psychologie de l'amour sous l'une de ses formes, ne vous a-t-on pas reproché surtout d'avoir donné un accroc à l'un des principes de la morale chrétienne, celui qui interdit à un époux d'aimer une autre femme que la sienne ?

Exammons si vous méritez un tel reproche.

Et d'abord, le roman n'est-il pas un drame, une tragédie, et parfois une comédie, où l'auteur fait vivre des personnages en analysant des mœurs et des caractères ? Le roman est ainsi un genre littéraire qui a de nombreuses affinités avec le théâtre, et, en particulier, avec celui de nos grands tragiques du XVII^e siècle, Corneille et Racine, auquel on peut le comparer. Un de nos moraliste n'a-t-il pas dit que Corneille peignait les hommes comme ils devraient être, et que Racine les peignait tels qu'ils sont ? C'est pourquoi nous admi-

rons les héros, les surhommes de Corneille, dont les belles sentences politiques et morales suscitent notre enthousiasme. Mais si nous ne pouvons éprouver le même ravissement pour les personnages de Racine, si les actions de certains d'entre eux ne peuvent nous inspirer que l'horreur, nous sommes profondément remués, sans en être jamais choqués, par ces peintures si vraies des faiblesses et des vices de notre âme, parce que l'auteur qui nous les fait sentir ne cesse jamais de faire preuve de mesure et de bon goût. Nos grands tragiques du XVII^e siècle nous ont ainsi produit deux genres, l'un où l'auteur parle surtout à la raison, l'autre où il met en jeu non pas cette force de caractère qui nous sacrifie au devoir, mais les passions qui agitent le fond de l'âme humaine.

Le roman contemporain n'est-il pas dirigé par deux tendances analogues : l'une, celle du roman à thèse, où se développe la lutte des passions contre une idée morale qui finit par triompher ; l'autre, où nos passions suivent leur libre cours sans être jamais entravées par la morale, et où l'auteur nous les montre avec leurs beautés et leurs tendresses mais aussi avec leurs excès et leurs vices ? De ces deux genres, c'est sans doute le second, celui que vous avez choisi, qui est le plus difficile à manier ; car, sous peine de faire faillite, l'écrivain doit y éviter l'immoralité et la grossièreté tout en peignant parfois des tableaux peu moraux, et il a besoin pour cela de mesurer constamment ses expressions et de raffiner le plus possible son goût.

On ne peut dire de vous, Monsieur, que vous ayez enfreint cette règle. La passion que vous nous avez peinte dans votre roman, est celle qui, dans notre littérature, a pris successivement les formes les plus diverses. Chaque époque lui a donné un tour d'esprit particulier, et si elle s'est parée d'érudition au XVI^e siècle, si, plus tard, le Grand Roi semble lui avoir imposé sa galanterie majestueuse, elle est devenue champêtre au début du XVIII^e siècle, puis, sentimentale, comme elle l'est encore de nos jours. C'est ce tour d'esprit du sentiment dominateur de la raison que vous avez donné à votre roman, et vous l'avez fait en conservant toujours ces qualités du style, qui sont la marque nécessaire et indiscutable des bons ouvrages. On vous en a critiqué tout de même au nom de la morale, et parlant au nom de l'Amour, vous avez plaidé non coupable. En était-ce

bien la peine, puisque vous nous avez présenté, avec une réelle délicatesse, des sentiments si vrais qu'on est tenté de croire qu'ils ont été vécus ? Votre héroïne Myrane, est une sentimentale digne du pseudonyme poétique dont elle se pare, « Brise d'Orient ». Elle sacrifie son avenir à ses sentiments et elle meurt de son amour. La Bruyère n'a-t-il pas dit : « La plupart des femmes n'ont guère de principes : elles se conduisent par le cœur et dépendent pour leurs mœurs de ceux qu'elles aiment » ? et « Brise d'Orient » n'a-t-elle pas obéi à cette loi de son sexe ? Quant à Henri, votre héros, n'ayant aucune affection pour une épouse dont il se sépare au cours de son aventure, il succombe aux charmes de l'amour, négligeant ainsi son devoir conjugal. Sans aucun doute, on ne peut, pour ce geste, le donner en exemple aux bons époux ; mais la conduite glorieuse de ce jeune avocat pendant la guerre nous prouve que cet homme n'était pas un débauché, sans moralité et sans principes, et que ce sentimental, comme son amie d'Orient, était capable de belles actions, tout en étant sujet à ces faiblesses auxquelles succombent les meilleurs coeurs. Ce serait donc une flagrante injustice que d'accuser d'un accroc à la morale l'auteur qui nous a présenté ce caractère ; car cet auteur a le droit de nous rappeler le vers célèbre du comique latin, ce vers, qu'au dire de saint Augustin, la foule des spectateurs, assemblés dans l'amphithéâtre, salua de ses acclamations enthousiastes :

« *Homo sum : humani nihil a me alienum puto* ».

« Je suis homme : à rien de ce qui touche mes semblables, je ne me crois étranger ».

Je vous acquitte donc, Monsieur, en mettant les dépens à la charge de vos détracteurs ; mais si j'avais dû prendre la grave décision de vous envoyer au bûcher, j'aurais sûrement usé à votre égard de mon droit de grâce en lisant votre « Guide de l'écrivain ». J'ai déjà présenté à nos collègues l'analyse de ce livre. Vous y donnez aux jeunes néophytes d'excellents conseils puisés dans votre propre expérience. En leur indiquant des détails pratiques sur le moyen d'éditer un ouvrage, vous leur faites entrevoir les misères et les déboires qui les attendent et vous les mettez en garde contre les mercantis du livre et contre les mauvais bergers, pseudo-

hommes de lettres qui spéculent soit sur l'orgueil des écrivains, soit sur leur ignorance et leur faiblesse. Ne négligeant pas le côté moral, vous les prévenez contre les tares de la profession. Vous leur recommandez de ne pas souiller notre belle langue Française par les excentricités du dadaïsme ou du futurisme, et vous vous élèvez avec indignation contre les tendances pornographiques d'une certaine littérature, tendances qui sapent la saine morale et flattent, dans un but de lucre, les mauvais instincts de la race. Enfin, vous proclamez que le bon écrivain doit mettre son talent au service d'un idéal et le consacrer toujours au culte de la beauté et du goût. Vous nous avez confirmé ces sentiments avec éloquence dans votre discours d'aujourd'hui. Comment ne pas être d'accord avec vous à ce sujet ?

La langue Française, celle que parlaient nos aïeux aux XVII^e et XVIII^e s., celle qui a servi de fondement au mouvement littéraire le plus prodigieux des temps modernes, n'a pas besoin d'être rénovée par des néologismes d'une clarté et d'un goût plus que douteux. C'est en suivant les saines traditions classiques de nos grands auteurs qu'elle pourra conserver son prestige dans le monde. Il faut que nos jeunes gens l'apprennent de la bouche de leurs maîtres, et je ne doute pas que ces derniers ne leur inculquent ces bons principes. Mais il est encore plus important que le bon écrivain respecte la morale en s'opposant au libertinage de la pensée et en flétrissant celui des mœurs. La guerre, avec ses privations et ses souffrances, a été suivie d'une réaction violente, dans laquelle l'âme humaine se sent attirée plus qu'autrefois vers le plaisir. La vie est faite de ces antithèses : un excès appelle l'excès inverse. Et comme ce besoin de jouissance, qu'exaspèrent encore les difficultés croissantes de la vie, rencontre en certains points des barrières morales, ceux qui en sont possédés n'hésitent pas parfois à franchir ces limites : le mouvement de libertinage auquel nous assistons est issu, en partie du moins, de ces causes. N'avons-nous pas observé chez nous le même état d'esprit sous le Directoire, au lendemain des crises sanglantes de notre Révolution ?

Actuellement, comme la guerre mondiale a remué profondément tous les pays du globe, même les neutres, cette décadence des mœurs affecte plus ou moins toutes les nations civilisées. Ni la vertueuse Allemagne, ni la pudique Angleterre n'ont, j'en suis persuadé, rien

à nous envier à ce sujet, et il en est de même de nos sœurs latines, l'Italie et l'Espagne, malgré l'autorité de leurs dictateurs dont l'un a récemment réglementé la mode des femmes. Les moeurs de ces pays voisins, qui comptent parmi les plus civilisés de l'Europe, celles de la puritaire et riche Amérique, où l'on a dû prendre contre l'ivrognerie des mesures di draconiennes, sont-elles meilleures que les nôtres ? Je ne le pense pas ; mais les écrivains de ces pays, et on ne saurait les en blâmer, se gardent bien de mettre en vedette les défauts de leurs concitoyens.

Au demeurant, le monde entier traverse actuellement une grave crise morale, conséquence du plus grand cataclysme dont ait jamais souffert l'humanité. Cette crise, indépendamment de la réaction naturelle du plaisir contre la souffrance, a également pour cause les injustices et les abus inévitables qui se sont produits dans chaque pays au cours de la tourmente. L'héroïsme et les vertus civiques n'y ont pas toujours rencontré les récompenses auxquelles ils avaient droit. L'antique maxime : « Vivre d'abord, philosopher ensuite » s'est donc réduite maintenant pour bien des esprits à son premier terme, et d'aucuns ont pensé, sans aucun doute, à tort et un peu vite, qu'à l'avenir il fallait vivre mais ne plus philosopher.

La jeunesse Française, cette belle phalange sur laquelle repose l'avenir de notre pays, subit encore plus que nous, les hommes d'un certain âge que retiennent nos habitudes et notre formation d'avant-guerre, l'influence de ce mouvement psychologique. Sa morale est souvent matérialiste et, pour tout ce qui touche à l'idéal, elle est plus sceptique que nous ne l'étions dans nos jeunes années. La dure lutte pour l'existence attire toute son attention et la subjugue ; elle pense surtout à l'avenir, et pour elle, réussir, c'est gagner de l'argent. L'amour du dollar a remplacé chez nos jeunes gens celui du panache. On déserte les grandes écoles où se recrutent nos officiers. Le nombre des candidats à St-Cyr diminue d'année en année. Si l'Ecole Polytechnique conserve encore son niveau intellectuel d'autrefois, les élèves qui en sortent dans l'armée démissionnent en grand nombre pour obtenir des situations plus lucratives, et l'on a dû, par une loi spéciale, conjurer ce danger du présent et de l'avenir. Le temps n'est plus où, jeunes lieutenants, nous vivions heureux avec une

maigre solde et où, fiers de servir sous notre uniforme, nous mettions notre profession bien au-dessus de nos intérêts matériels.

Nous devons, sous peine de voir mourir la France, combattre cette décadence de l'idéal qui, en favorisant l'individualisme, peut ruiner les forces morales de notre pays. Un idéal n'est-il pas, en effet, une idée directrice, humanitaire, sans cesser d'être nationale, bienfaisante dans ses réalisations, une pensée supérieure à l'homme même, au-dessus de son égoïsme individuel, et qui prend tellement de force dans son âme qu'elle finit par s'y transformer en croyance ? Idéal du martyr qui meurt pour sa foi, idéal du missionnaire qui, pionnier d'une civilisation, répand la parole du Christ dans un pays hostile et sous un climat meurtrier, idéal du citoyen dont la principale ambition est la grandeur de son pays et qui considère l'amour de sa patrie comme la première des vertus, idéal du savant qui recherche la vérité et qui, la jugeant d'autant plus belle qu'elle est plus nue, apprend à avoir horreur du mensonge, idéal du lettré qui se dévoue à une noble cause et emploie, pour la faire triompher, la puissance irrésistible de son verbe. Et, l'histoire nous le prouve, quand un même idéal dirige l'âme d'un peuple, il est la cause principale de son ascension et de ses progrès ; car le culte d'une même et noble pensée augmente la force d'une nation en faisant converger toutes les énergies vers un même but.

C'est à l'écrivain, à celui qui doit former la mentalité de l'élite, qu'il appartient de ranimer chez nous ce culte des prestigieuses idées et des beaux gestes. Pareil à la Vestale antique, il doit être le gardien d'une flamme sacrée qui fortifie et fait vivre l'âme de la Nation. Un peuple n'a de valeur que par son élite, et celle-ci ne peut s'imposer à la foule et en être suivie que si elle lui fait sentir ses qualités intellectuelles et morales par la pratique ininterrompue de chevaleresques traditions. Ce sont les abus et les vices des élites qui ont été la cause de toutes les révolutions, et, quel que soit son degré d'instruction et de civilisation, une classe corrompue, sans idéal et sans valeur morale, n'est en somme qu'une aristocratie du vice.

C'est donc, comme vous l'avez dit, dans une région élevée, supérieure à toutes les passions et aux intérêts

matériels, que l'écrivain doit planer pour remplir sa mission moralisatrice. Au cours de ses ascensions, le véritable Alpiniste a toujours son regard tourné vers les cimes dont il veut faire la conquête. Toujours plus haut, telle est sa devise : ce doit être également celle du véritable écrivain. C'est le souffle divin qui a vivifié autrefois la Grèce au temps de Marathon et de Salamine et y a fait naître, avec une lignée de héros, cette merveilleuse pléiade de poètes, d'historiens, de philosophes et d'artistes, c'est ce souffle qui doit animer chez nous tous les penseurs ; car, seul, il peut éléver notre âme dans le culte ininterrompu de la patrie, de la vérité, de la beauté et du goût, en assurant ce qui paraît être le but ultime de la vie, le triomphe de l'esprit sur la matière. En souhaitant la bienvenue parmi nous au lettré que vous êtes, au fondateur du Syndicat des Journalistes et Ecrivains, au Directeur de la « Revue des Indépendants », je suis heureux qu'il nous ait aujourd'hui confirmé ces vérités, sur lesquelles nous sommes en plein accord avec lui.



LE VRAI VISAGE DE LA PROVENCE

Discours de Réception

prononcé par M. Gaston GRAS, avocat, en séance publique et solennelle, à l'Hôtel de Ville de Toulon, le 13 Mars 1930.

A mes filles.

Messieurs,

S'il est des jours d'intime satisfaction où le cœur s'exalte comme parvenu sur un sommet, l'accueil infinitématteur que vous me faites parmi vous, m'autorise à penser que je suis en train de vivre un de ces jours de plénitude...

Laissez-moi, d'ailleurs, considérer votre excessive bienveillance non pas comme la consécration de mérites à proprement parler encore en gésine, mais bien plutôt comme un encouragement, un appel à de plus utiles travaux.

Il faut, en effet, Messieurs, toute la puissance de votre sollicitude pour admettre en votre sein, un collègue qui se présente avec un fort léger bagage ; je veux croire, d'ailleurs, que ce fort léger bagage fut en vos esprits évocateur de cette tenue d'assaut que porta, voici bientôt quinze ans, tel marsouin de notre connaissance. Et dans un mouvement, dont je vous sais gré, je ne doute point que vous n'ayez voulu reconnaître en moi, bien plus le très modeste participant de quelques journées glorieuses, que l'historien ou l'écrivain, titres bien supérieurs à ceux auxquels je pourrais prétendre...

J'arrive ici, Messieurs, sous un triple patronage qui m'honneure et me confond : Monsieur Mourron, notre très aimable Président ; Monsieur Rat, notre très actif secrétaire général ; Monsieur Fontan, enfin — ont bien voulu m'introduire dans votre Compagnie avec une cordialité si empressée que je me trouve à court de remerciements envers eux...

Champion éminent des luttes abstraites, Monsieur Rat m'a, le premier, guidé vers vous ; j'ai rencontré

sur cette voie mes deux autres parrains, un savant, un poète aux délicates pensees, — un savant, un historien au cœur tout paternel pour moi...

En vérité, Messieurs, il est paradoxal d'entrer dans une Académie entre deux médecins : car ceux-ci vous conduisent plus souvent vers l'éternité que vers l'immortalité — au dire, du moins, de Molière...

Mais n'est-il pas vrai ?... ceux qui m'escortent ont fait, ce soir, abstraction d'Hippocrate comme de Galien et, doublement donc — je les remercie...

Monsieur Fontan, avec son infinie bienveillance, a bien voulu accepter de me répondre, et une telle faveur serait bien faite pour paralyser ma langue et mon audace, si je ne trouvais ici l'occasion de lui exprimer les sentiments jaillis de mon cœur, de lui dire, avec trop de débilité sans doute, toute la respectueuse affection que je lui porte — toute l'admiration que je nourris (et je pourrais dire, n'est-ce-pas ?... que nous nourrissons tous) — pour sa verte vieillesse, pour sa noble valeur...

Qu'il me soit permis seulement (dût sa trop grande modestie s'en affliger) — de le ranger parmi ces Provençaux que j'aime plus que tous, parmi les *Provençaux d'action*, qui, simplement, dans le calme d'une vie sans reproche, se retrouvent à travers les siècles, pour défler et confondre ceux qui voient en nous des Tartariens ou des Marius...



Notre illustre compatriote, l'abbé Brémond, commémorant naguère le séjour de Racine à Uzès — notait avec sa perspicacité coutumièrre :

« Racine a deviné ; il a aimé cette terre lumineuse, discrète et subtile. La Provence écervelée et tapageuse que d'autres Franchimands doivent inventer plus tard, à leur propre image — il ne semble pas l'avoir soupçonnée »...

Voilà donc, répétée avec force, cette formule d'énergique réaction contre un préjugé que, pour ma part, ce soir, je voudrais contribuer à combattre...

Car à mes yeux, Messieurs, la Provence n'est point une terre de galéjade, ni de doucereuse sensiblerie... notre sol lui-même dément de telles tendances.

Si notre climat est le plus souvent plein de charme, nous n'ignorons ni les irrésistibles assauts du mistral, ni les brusques orages qui deciment les plantations, et parallèlement, dans nos âmes, domine l'atome héritaire que nous transmirent les laboureurs et les marins que furent nos pères : gens rudes, accoutumés à la lutte et qui, au cours d'une longue histoire, furent toujours, sinon des vaincus, du moins d'éternels « protégés »... et notre gaieté naturelle se double ainsi d'une amertume inconsciente et séculaire, qui en rehausse la valeur...

Hélas ! ceux qui défigurent la Provence, je les vois accourir en bataillons serrés, précédés de ce poète qui, le premier, vanta : « La Provence odorante et de Zéphyr aimée »... Cruel euphémisme pour qui connaît nos bourrasques...

Depuis lors, toute une littérature imbécile ou melliflue, a négligé l'aspect des choses, le caractère des hommes pour aboutir à la création d'un domaine conventionnel, dans lequel nous refusons de reconnaître notre pays...

Que ceux-là s'en aillent simplement dans cette région qui s'étend des rives du Verdon jusqu'au pied du Ventoux ! qu'ils aillent visiter ces rudes rocallées de nos Alpes, où la vie s'accroche comme elle peut dans de rares vallons... Le Nord de notre département, avec ses bois desséchés, ses pauvres villages, ne donne certes point une impression d'exubérance. Les gens de ces terres seraient volontiers taciturnes : en tout cas, le pays qui les porte rappelle davantage la gravité de l'effort qu'ils fournissent que les plaisirs bruyants qu'on leur prête -- et pour reprendre une expression de l'orateur d'Uzès, c'est bien dans ces contrées que l'on apprend vraiment : « la mesure que nous commandent nos sobres collines ! »



Vous me direz cependant que notre côte, si hospitalière, appelle le bonheur, que l'on s'y ébat sur les grèves émollientes, que la nature, immuablement clémente, invite à la joie — en souriant de toutes les fleurs de ses jardins...

Voire !... mais qui, Messieurs, prend ces ébats ?...

Sont-ce vraiment les aborigènes ? ou ne sont-ce pas plutôt les passants venus de tous pays... et dont se moquent intérieurement les nôtres ?...

Croyez-vous que les pêcheurs de St-Tropez ne souffrent pas un peu (oh ! très respectueusement, mais le respect ici confine à l'adresse commerciale) des tribus de peintres dévallées sur leurs rivages ?...

Je connais trop leur bon sens, le divin bon sens que leur apportèrent les colons d'Heracbea Caccabaria, pour en douter !...

**

Ce qui est vrai pour le sol, est vrai pour les hommes. Sans admettre pleinement que l'un commande aux autres, ne convient-il point de rechercher dans l'histoire de notre province, tous les exemples d'hommes qui ne furent point ces histrions gonflés de vent, ces hableurs sans vergogne, ces Méridionaux enfin que l'on nous reproche d'être ?...

Deux exemples, ce soir, illustreront ma pensée...

**

Dans le recul du temps, l'histoire de Marseille, luttant pour la sauvegarde de ses libertés municipales, prend des reflets d'épopée : avant de se courber sous l'effort des rois de France, l'orgueilleuse cité se défendit pendant quatre siècles ; et sur le fond de la vaste fresque que j'imagine, quelques hautes figures se détachent, attirent l'admiration et la sympathie.

Charles Cazaulx, Antoine de Valbelle, Gaspard de Glandevès...

Par la force ou par la ruse, avec une obstination persévérente, ceux-là tentèrent de s'opposer aux empiétements du pouvoir central, d'imposer le respect des conventions librement consenties par leurs ancêtres. Ils céderont finalement, mais leurs dernières résistances furent les plus émouvantes...

Un homme alors, cristallisa les aspirations des « hommes de Marseille », à tel point que, malgré l'implacable recherche des historiens, la légende de son

action persistera toujours, avec la vigueur d'un symbole.

Gaspard de Glandevés — sieur de Niozelles — avait trente ans en 1658. Jusque-là, rien ne faisait deviner en lui le chef de parti qu'il allait être.

Pendant deux années, cet homme de cœur devait cependant tenir tête à Mazarin lui-même, — au duc de Mercœur, Gouverneur de Provence, et au Premier Président d'Oppède — pour ne plier enfin que devant la force brutale...

L'ennemi capital de Niozelles semble bien avoir été le Président d'Oppède, belle figure de serviteur du Roy, si l'on veut, mais triste figure de Provençal, toujours partisan de la répression, sinon de l'oppression complète. Les priviléges municipaux, pour ce jurisconsulte, résultait d'une charte sans valeur... et volontiers, il négligeait les *chapitres de Paix* accordés à Marseille en 1257, par les Comtes de Provence, unanimement ratifiés par les rois de France, depuis qu'en 1481, la Provence s'était donnée à la France, *non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal...*

Niozelles et ses amis ne partageaient point ce mépris des contrats ; sans doute, ils se déclaraient prêts à servir le Roi, mais sous la réserve que celui-ci respecterait lui-même sa promesse de maintenir les priviléges et libertés de Marseille...

Comment s'étonner dès lors qu'en ces temps passionnés de la Fronde, le moindre prétexte ait servi à de jeunes hommes, ardents et braves, pour essayer de susciter des « émotions » parfois sanglantes — mais quoi qu'on en dise — toujours désintéressées.

La carrière de Niozelles eut été sans doute moins aventureuse sans la nomination au consulat, par lettres patentes, de Lazare de Vento, sieur de la Baume. Dès longtemps, ces deux jeunes hommes s'étaient traités en rivaux...

Et Niozelles, Marseillais de tradition, ne pouvait, de gaieté de cœur, accepter la main-mise du Roi sur la gestion municipale ; la Baume, d'ailleurs, semble bien avoir été un maladroit et un poltron.

Par surcroit, le duc de Mercœur ayant ordonné l'aménagement d'une galère aux frais de la ville de Marseille,

L'on déjoua facilement son dessein : sous prétexte de défendre les marchands contre les pirates, il aurait en permanence dans le port un navire prêt à toute éventualité...

De vives échauffourées s'ensuivirent ; les 13 et 19 juillet 1658, cinquante victimes jonchèrent le pavé ; la Baume, assiégié dans l'Hôtel de Ville, s'enfuit piteusement et le parti de Niozelles prit, en fait, le pouvoir.

Mercœur cependant, excité par d'Oppède, méditait de graves mesures, lorsqu'intervint une solution pacifique : plus scrupuleux peut-être qu'on ne pense, Mazarin hésita à laisser les Marseillais faire figure de rebelles, alors qu'ils se bornaient à défendre leurs libertés.

Dans l'arrangement qui suivit, Marseille cependant obtint, non pas l'amnistie complète qu'elle réclamait, mais une simple abolition, laissant subsister les actions civiles des victimes.

Mille démarches furent tentées pour aboutir à l'amnistie : la Cour maintint son point de vue, et ordonna que les Consuls seraient d'office prorogés dans leurs pouvoirs, malgré la coutume.

La Ville, alors, désobéit... Le 28 octobre, jour de St-Simon, trois nouveaux consuls furent nommés ; Mazarin ordonna immédiatement de les déposer : au mépris de ces ordres, les élus conservèrent leur chaperon...

La situation s'aggravait : la Ville résolut de prendre les devants, et de députer au Roi. La Cour se trouvait alors à Lyon ; d'Oppède s'y était déjà rendu pour prévenir les Marseillais... Mais, par bonheur, de nombreux Provençaux s'y trouvaient également, et purent éclairer Mazarin sur les sentiments de leurs compatriotes à l'égard du Premier Président...

En même temps, les Consuls, sur d'officiels avis, déposèrent leur chaperon : et ce témoignage de bonne volonté amena la détente. Le 10 décembre, un arrêt du Conseil ordonnait aux Consuls, à Niozelles et à quelques autres Membres de son parti, de se rendre devant le Roi.

Soutenus par de puissants appuis, les Marseillais arrivèrent à Lyon dans des conditions fort favorables. Mazarin les reçut, et après une admonestation, les exhorta à faire la paix avec leurs adversaires.

Le 6 janvier 1659, ils furent présentés au Roi ; et la légende veut que Niozelles et son frère, le commandeur de Cuges, aient alors refusé de s'agenouiller, selon l'étiquette. Louis XIV n'aurait rien dit, mais son ressentiment expliquerait la répression dont Niozelles et sa ville natale allaient être plus tard les objets.

J'ai dit « légende », car cette tradition paraît bien s'être forgée après coup : mais quelle force ne renferme-t-elle point ?...

Retournés à Marseille au milieu de l'enthousiasme populaire, les Consuls reçurent bientôt la visite solennelle de Mercœur, venu présider aux élections.

En forçant quelque peu la main au hasard, les Consuls déposés furent réélus et Mercœur, avec une grande philosophie, accepta cette solution... tandis que les Marseillais chantaient sous ses fenêtres :

« *Mouussu de Mercuro, sias lou ben vengu !*
« *Aven fa lei Counse coum' avan vougu,*
« *En despici d'aquel qui qué nous an vendu !... »*

Cette première réussite de Niozelles devait malheureusement l'entraîner dans une voie plus périlleuse, et lui démontrer que, tout en ayant pour soi les meilleures raisons du monde, on ne saurait impunément résister au Roi de France quand ce Roi s'appelle Louis XIV.

Aix comptait, en 1659, un certain nombre de gentilshommes et de magistrats entièrement hostiles au Président d'Oppède. A la suite d'incidents, qu'il serait trop long d'évoquer, les factieux parvinrent même à emprisonner ce dernier, et l'on devine sa rancœur, lorsqu'enfin libéré, il apprit que Marseille donnait asile à ses vainqueurs d'un jour.

D'Oppède songea immédiatement à exploiter, contre Niozelles, non seulement les tumultes d'Aix, mais aussi un assassinat de droit commun, dans lequel il n'eut certainement aucune part.

Niozelles fut donc décreté d'accusation, assigné devant le Parlement ; à tous ces ordres, il opposa un refus absolu, comptant peut-être sur sa popularité pour en imposer au Premier Président.

Mais la situation était bien changée : la Paix conclue avec l'Espagne libérait Mazarin de tout souci et l'incitait à réprimer les révoltes intérieures.

Un dernier incident en décida : un lieutenant des Gardes, la Gouvernelle, étant venu sommer Niozelles de se présenter à la Cour, fut vivement houssillé par les partisans de celui-ci : on alla même jusqu'à lui arracher les moustaches, suprême injure pour un militaire, de ce temps...

Bientôt la Cour se transportait à Marseille, où le Roi pénétrait par une brèche ouverte dans les remparts, comme en une ville conquise.

La tête de Niozelles avait été mise à prix ; condamné à être pendu, 6000 livres étaient offertes à qui le livrerait. Il était pourtant à ce point populaire qu'il put, pendant plusieurs semaines, se soustraire aux gens du Roi, en se cachant, dans la cave d'un couvent, au-dessous d'une vieille écurie ; on y descendait par une trappe recouverte de fumier pendant le jour...

L'arrêt rendu contre Niozelles ne put donc être exécuté qu'en effigie, mais sa maison fut rasée et une pyramide expiatoire dressée sur son emplacement.

Le 25 avril, Niozelles put gagner la mer, et de là, l'Espagne : sollicité de prendre du service dans l'armée de ce pays, il déclina toutes les offres qui lui furent faites, pour ne pas combattre contre sa patrie, allant même jusqu'à se battre en duel avec un gentilhomme qui avait raillé Louis XIV.

Enfin, parvenu à la vieillesse, Niozelles put rentrer en Provence, mais non pas à Marseille ; il ne reçut sa grâce complète qu'en 1714, à 94 ans, après 54 ans d'exil ; encore mourut-il la même année...

Sans me laisser aller au dithyrambe de certains de ses historiens, j'ai voulu évoquer cette physionomie curieuse de Provençal agissant.

Niozelles, quelles que fussent ses ambitions, a toujours conservé une hautaine indépendance : ses partisans ont pu le suivre dans des entreprises parfois hasardeuses ; il a su ne jamais se laisser mener par eux...

Partant de cette idée que sa Ville devait jouir des priviléges séculaires que les rois de France lui avaient jadis garantis, il suivit son destin en défendant cette conception.

Et je me refuse à voir en lui un séditieux ; il résista au Roi de France, certes — mais au nom des libertés

les plus solennelles de la Provence ; à ce titre, et nous plaçant à un point de vue strictement provençal, son souvenir mérite de nous rester précieux.



Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, mourut à trente-deux ans et pouvait, en expirant, proclamer que « *La mort comble l'adversité...* »

Dans sa brève existence, si l'on excepte les années d'enfance écoulées dans la campagne d'Aix — l'on peut faire deux parts : l'une toute d'action — la dernière de méditation et de sagesse...

Voué, malgré la débilité de sa complexion — au métier des armes par les traditions de sa famille — lieutenant, puis capitaine au régiment du Roy-Infanterie, Vauvenargues, à dix-huit ans, combattit en Italie pendant la guerre de la Succession de Pologne — puis rui na définitivement sa santé quelques années plus tard ; la néfaste retraite de Prague, au cours de laquelle il eut les jambes gelées, fit de lui un infirme — éloigné pour toujours des champs de bataille...

Passionnément porté vers la gloire et l'action, Luc de Clapiers, envisagea d'employer son intelligence dans la diplomatie. Mais, un peu fruste de manières, mal rompu aux subtilités d'un protocole jaloux, l'histoire raconte qu'il s'y prit mal...

Il s'adressa directement au Roi, en même temps qu'à M. Amelot, ministre des affaires étrangères ; sans doute pensait-il qu'il vaut mieux implorer en même temps, le Bon Dieu et ses Saints — mais en l'espèce, ni l'un ni les autres ne condescendirent à répondre.....

Vauvenargues écrivit alors une nouvelle lettre au Ministre et les termes qu'il y employa peignent peut-être mieux son caractère que les Maximes même qui firent sa gloire...

« Il n'est pas surprenant, — disait-il, — qu'un ministre si occupé ne trouve pas le temps d'examiner de pareilles lettres... mais, Monseigneur, me permettez-vous de vous dire que c'est cette impossibilité morale où se trouve un gentilhomme qui n'a que du zèle de parvenir jusqu'à son maître, qui fait le découragement que l'on remarque dans la noblesse des provinces et

qui éteint toute émulation. J'ai passé, Monseigneur, toute ma jeunesse loin des distractions du monde, pour tâcher de me rendre capable des emplois où j'ai cru que mon caractère m'appelait, et j'osais penser qu'une volonté si laborieuse me mettrait du moins au niveau de ceux qui attendent toute leur fortune de leurs intrigues ou de leurs plaisirs.

« Je suis pénétré, Monseigneur, qu'une confiance que j'avais principalement fondée sur l'amour de mon devoir se trouve entièrement déçue... »

Hautaines paroles, qui auraient porté leur fruit... malheureusement, atteint d'une petite vérole qui le rendit presque aveugle, Vauvenargues allait rester un valétudinaire ; du moins lutta-t-il et parvint-il à éléver son âme au-dessus des misères humaines, non pas résigné sans doute, comme un chrétien fervent eut pu l'être, car en ce XVIII^e siècle, l'amitié de Voltaire et de Marmontel, le prédisposait mal aux sereines abnégations de la foi. Mais stoïque — et avant tout, pitoyable et généreux envers les hommes...

Celui qui avait écrit : « *Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme* » — savait aussi penser — lui qui ne devait point vieillir — que : « *les conseils des vieillards sont comme le soleil d'hiver : ils éclairent sans échauffer* ». Aussi bien ne trouve-t-on jamais dans son œuvre l'amertume d'un la Rochefoucauld : l'optimisme au contraire y domine — et je crois que cette vertu la rend spécifiquement provençale. C'est qu'il pensait vraiment que : « *les grandes pensées viennent du cœur* » — « *qu'il y a plus de sévérité que de justice* » — et que « *l'on doit se consoler de n'avoir pas les grands talents comme on se console de n'avoir point les grandes plâces ; on peut être au-dessus de l'un et de l'autre par le cœur...* »

Celui qui écrivait que : « *les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire* » — savait bien que « *Rien n'est si utile que la réputation et rien ne donne la réputation si sûrement que le mérite* ». Non sans esprit d'ailleurs et du plus délicat, encore que malicieux ; ce moraliste ne prêche point la vertu in abstracto : il en démontre les avantages : « *L'utilité de la vertu est si manifeste que les méchants la prodiguent par intérêt...* »

Sans hypocrisie non plus — car il note que « nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre... »

Sans indulgence enfin, parfois : « *Le sot est comme le peuple : il se croit riche de peu !...* » se flant au demeurant et avant tout à la divine simplicité : « *la raison nous trompe plus souvent que la nature...* »

Paix constante, indulgente bonté — justice de cœur, justesse d'esprit — telles étaient les suprêmes qualités de Vauvenargues et Voltaire qui l'aimait, put dire à sa mort : « Je l'ai toujours vu le plus infortuné des hommes et le plus tranquille », tandis que Marmontel portait sur lui ce jugement : « Vauvenargues connaissait le monde et ne le méprisait point. Ami des hommes, il mettait le vice au rang des malheurs et la pitié tenait dans son cœur la place de l'indignation et de la haine !... »

Grande et pure figure de Provençal qu'il m'a plu d'évoquer ce soir devant vous, Messieurs, qu'il me plairait d'évoquer plus longuement si je ne l'entendais me dire avec sa douce bonhomie : « *L'esprit a besoin d'être occupé et c'est une raison de parler beaucoup que de penser peu...* »

*

Pourtant, Messieurs, à rappeler le passé de la Provence, on s'attarde si volontiers !...

Comme un fils vieilli se penche sur le visage de sa mère pour discerner à travers les rides l'émouvante splendeur d'autrefois, qu'il me soit permis de m'écrier encore :

— O douce terre-mère !

Redis-nous, dans ton harmonieux parler, les confidences jadis murmurées à tes Comtes...

Perce-nous de la chanson lointaine de ta gloire !

Répète-nous la Geste de tes fils les plus fiers !

Apprends-nous que, si tu fus souvent la plus faible, tu fus toujours la plus loyale... que tu restes la plus fidèle...

Sous le masque conventionnel dont on t'affuble, revis
dans nos cœurs, belle Frondeuse !

Revis, mélodieuse Ligure !

« *Pèr la grandour di remembranço,*

« *Tu qué nous sauvés l'espéranço !... »*

Gaston GRAS.



RÉPONSE

*de M. le Médecin Général FONTAN au discours de M.
Gaston GRAS.*

Monsieur,

Quand l'Académie du Var m'a donné la tâche de vous recevoir, en répondant à votre discours, elle a peut-être cru que son appel à l'un de ses grands ainés, allait donner plus de solennité à cette réception ; elle a pensé aussi que la grande sympathie que l'on me connaît pour vous ne me permettrait que des paroles d'accueil chaleureux. Pour la solennité elle s'est trompée, car la solennité n'a jamais été mon fait, et l'on me pardonnera de ne pas forcer mon talent. Pour la sympathie, c'est un sentiment qui aura sans doute quelque peine à se dissimuler sous les formes de ma fonction d'aujourd'hui, et si je me trahis, j'aurais peut-être quelque droit à invoquer la complicité de l'Académie elle-même.

Vous êtes venu à nous en vous excusant de la légèreté de votre bagage. Certes, il peut compter cependant, surtout pour un homme de votre âge, jeune avocat qui conquiert chaque jour un rang plus élevé au barreau de notre ville.

Déjà férû d'histoire locale et d'une solide érudition, vous marchez en vieux poilu que vous êtes, chargé de toute la série des sacoches, musettes, havresacs et bidons où s'empilent les solides provisions de la guerre où vous avez pris part. Et c'est dans ce bagage guerrier que nous trouvons les premiers éléments de celui dont vous parlez en style académique.

C'est de Douaumont que vous nous avez raconté d'abord et avec quelle précision, le drame que vous avez vécu et que l'on relira avec étonnement quand l'époque blasée où nous sommes se sera éteinte. Tels sont les premiers feuillets de ces souvenirs militaires dont, bourgeois pacifiste, vous ne pouvez vous détacher : et alors, devenu officier de réserve de l'armée coloniale, vous nous écrivez avec autant d'érudition que de respect les fastes de cette infanterie de marine glorieuse

qui a, depuis Louis XIV, porté le drapeau de la France aux quatre coins du monde. Vous en relevez les principales dates et marquez la place du drapeau de Bazeilles dans cette vieille infanterie de marine.

D'autres études se succèdent alors sur des personnages qui sont l'honneur du passé toulonnais : le chevalier Paul, le Consul d'Antrechaus et cette peinture vivante du Barras de Fox-Amphoux, un évadé de notre Provence, emporté par ce qui fut chimère dans la Révolution.

Votre Barras, tour à tour marin, grand viveur, despote, faisait sa vie à la manière d'un surhomme de la décadence qui satisfait toutes ses passions sans s'occuper du reste.

Aujourd'hui, vous nous apportez encore, en une pénétrante analyse, la physionomie forte, volontaire, fidèle à sa cause, passionnée d'indépendance de ce Provençal que vous aimez et qui se devine dans toutes vos études. Un Provençal dont les qualités sont fortes et fécondes et pour qui la galéjade et le « fen dé brut » ne sont que les osselets de Socrate.

Vous avez raison d'en chercher l'exemple en dehors de cette côte fleurie, pays de mollesse et de vie joyeuse dont les syndicats d'hôtellerie ont fait, sous le nom de Côte d'Azur, le réfugium des enrichis et des inutiles. Il faut, pour le trouver, aller là où il abonde, ce Provençal de vieille souche, dans la haute Provence agricole ou montagnarde, là où le travail est rude, où les senteurs alpestres, épandues par le mistral, donnent des bras au paysan, de l'idéal aux artistes, et de la profondeur à l'homme d'étude et de méditation.

Ah ! vous la connaissez cette Provence robuste et montagneuse, qui étagé sur ses plateaux ses vignes et ses oliviers ; vous connaissez ses pentes abruptes et ses sommets souvent dégarnis où le thym, la lavande et vingt autres fleurettes dégagent dans l'air ensoleillé les effluves de leurs tiges incultes. Ce ne sont pas les parfums efféminés et amollissants des fleurs préparés pour les hivernants ; ce sont les arômes âpres et puissants des herbes qui poussent indomptées sur les sols que la charrue n'a pas atteints.

Au-dessous, sur ces terrasses étagées que soutiennent des murs de pierre sèche, vous voyez les deux rameaux que les latins mariaient : la vigne et l'olivier.

La vigne absorbe par sa rame toutes les ardeurs du soleil ; elle échauffe les cervelles, et surtout remplit souvent l'escarcelle des agriculteurs impatients.

Mais l'arbre le plus propre à symboliser la Provence opiniâtre et insoumise : c'est l'olivier. Le voilà l'arbre Ligure, l'arbre de Provence qui résiste une fois par siècle aux injures de la comète, et rejaitit du sol quand on le croit perdu. Sa matolle est de bronze, ses branches d'acier, et son feuillage d'argent.

Le mistral peut passer en bourrasques à travers cette ramure indéchirable, elle s'en soucie comme vous d'une galéjade, et l'olivier demeure symbole de la Provence parce qu'il l'est depuis les Ligures, les Grecs et les Romains. A l'automne il donne le suc de ses olives noires à la vie de la race. Quand ses fruits menus ont passé sous la meule du vieux moulin, leur liquide déposé dans les jarres Egéennes est pour nous une part riche et parfumée de notre alimentation provençale, supérieure, à n'en pas douter, aux graisses du porc immonde ou des palmipèdes imbéciles, et elle s'élève à la hauteur de l'ambroisie quand elle coule en un fil d'or dans le mortier de marbre où se prépare le mets familier.

Enfin, quand vient l'hiver, l'aïeul réunit les jeunes autour de l'âtre, où la bûche d'olivier rend, en flammes claires, toutes les ardeurs du soleil d'été ; le vieillard raconte quelque histoire du bon roi René ou lit un chant de Mireille, et il fait passer dans les jeunes esprits l'âme de la Provence... et la flamme du foyer se mêle aux regards brillants de la jeunesse.

Force, résistance, fidélité, riche récolte, voilà ce que porte en elle la sève de l'arbre symbolique, voilà le caractère de ce peuple dont on se gausse en vain.

Vous avez voulu la mettre en relief et proclamer ses vertus ; vous avez choisi l'indomptable Niozelles soutenant les libertés marseillaises contre le plus grand des rois. Il avait, par trente ans de cachot et d'exil, montré qu'il vaut mieux sacrifier sa propre liberté que trahir celle de sa patrie.

Vous auriez pu former autour de lui un véritable panthéon d'hommes de cœur et d'esprit que les Franchimans ignorent en Provence... Votre plume est faite pour cela :

Peiresc de Belgentier, qui, deux siècles avant Cuvier, a pu tirer des quatre coins du monde tous les éléments des sciences naturelles ;

Puget, nature rude et insoumise, habitué à voir grand et à réaliser souvent son idéal malgré les tracasseries mesquines des administrations ;

Suffren, le plus grand marin du monde, dont la volonté et la décision faisaient dire de lui « souvent vainqueur, jamais vaincu... » ;

Mistral, enfin, notre grand Mistral, qui sut, en dehors de ses magnifiques épopées, fonder, par sa science linguistique, la restauration de notre langue mère et faire revivre l'âme de la race latine.

Vous, Monsieur, vous êtes aussi de cette race, et c'est pourquoi l'Académie du Var, qui sait qu'elle doit faire un faisceau des forces locales, m'a chargé de vous ouvrir ses portes. Entrez et prenez place ; vous êtes le bienvenu.



Allocution du Docteur MOURRON

Président

Mesdames, Messieurs,

Les séances solennelles de l'Académie du Var groupent toujours dans cette enceinte, chaque fois mise si aimablement à notre disposition par M^r le Maire, une assistance aussi nombreuse que choisie, à qui nous sommes très reconnaissants de sa fidélité.

Mais il est des jours de particulière affluence. Ce sont ceux où, parmi nos collègues, des hommes d'un talent universellement admiré doivent prendre la parole, et la plupart d'entre vous se rappellent, j'en suis sûr, ces séances mémorables où Jean Aicard, par exemple, ou François Fabié — pour ne citer que les disparus — étaient insérés à l'ordre du jour.

La réunion d'aujourd'hui, à cet égard, comptera parmi les meilleures. Je suis heureux de le constater, mais n'en suis nullement surpris. Quand le nom de Charles Méré figure à notre programme, c'est comme quand il paraît sur une affiche de théâtre annonçant la représentation d'une œuvre dont notre compatriote est l'auteur : on est assuré d'avance que la salle sera bien garnie.

C'est pour cela que nous n'avons pas hésité à vous convier à cette réception, malgré la température un peu excessive en cette fin du mois de juin.

Il n'a pas dépendu de nous de pouvoir choisir un autre moment. Monsieur Charles Méré est un auteur très occupé. On ne peut l'arracher à ses travaux quand on le voudrait. Et depuis déjà plusieurs années que nous avons l'honneur de le compter parmi les membres de notre Académie, il nous a fallu attendre jusqu'aujourd'hui pour le recevoir officiellement.

Il nous arrive auréolé d'une gloire littéraire et dramatique qui va chaque jour grandissant. Mais nous n'oublions pas que, pareil en cela à d'illustres devanciers — je viens de nommer F. Fabié et J. Aicard, —

c'est à notre modeste Académie régionale qu'il a offert les premiers essais d'un précoce talent.

Si vous ouvrez, en effet, le Livre d'or de l'Académie du Var, consacré à célébrer le centenaire de notre Société en l'an 1900, vous y verrez qu'au concours de poésie institué à cette occasion, le prix fut décerné, à l'unanimité du jury, à un jeune homme, encore élève au Lycée de Toulon, et qui s'appelait Charles Méré. Vous yerez encore qu'au concours de prose le prix fut attribué au même Charles Méré, lequel, si je ne me trompe, devait bien avoir alors 17 ans.

Le jeune lauréat a fait du chemin, depuis cette époque, et parcouru une des plus brillantes carrières de dramaturge. Le voilà célèbre, le voici aux honneurs, Président actuel de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques.

Vous avez entendu souvent ses interprètes. Vous allez avoir la bonne fortune de l'entendre lui-même, ce soir.

Je ne veux pas différer plus longtemps pour vous ce plaisir et, sans plus tarder, je cède la parole à M. Charles Méré, pour la lecture de son discours de réception à l'Académie du Var.



DISCOURS

de réception prononcé par M. Charles MERÉ, Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, en séance publique et solennelle, à l'Hôtel de Ville de Toulon, le 26 juin 1930.

Messieurs,

Le remerciement que je vous dois passe de beaucoup l'ordinaire. Je prends place parmi vous, avec la conscience des obligations que je vous ai, à vous, Messieurs, pour l'honneur que vous me faites ; à l'Académie du Var, pour la grâce qu'elle me fit, en encourageant mes premiers pas dans la carrière des lettres.

Il est d'usage académique que le récipiendaire prononce l'éloge de son prédécesseur... Les occupations de ma vie m'ont tenu jusqu'ici éloigné des travaux de votre Compagnie et je m'excuse de déroger aujourd'hui à l'usage. Mais j'ai déjà, il y a longtemps, succédé à un poète. Et je puis de ce mort, vous parler en toute liberté, avec l'ironique indulgence qui convient. Ce poète mourut très jeune, ainsi que meurent, dit-on, beaucoup de poètes. Je l'aimais comme un autre moi-même. Son ombre me rend visite souvent. Souvent, aux heures de solitude où la pensée et le cœur se retrempe aux sources du souvenir, souvent

Devant ma table vient s'asseoir
Un jeune homme vêtu de noir
Qui me ressemble comme un frère...

Il y a trente ans, Messieurs, ce jeune homme pénétrait, le cœur battant, dans cette même salle où nous sommes réunis et où l'Académie du Var, fêtant son centenaire, tenait une séance solennelle. L'Académie, reprenant la tradition de ses concours, avait imposé aux concurrents du tournoi deux sujets, pour la poésie, *Toulon et sa rade* ; pour la prose, *La Grèce et la Provence*. Et l'heureux lauréat, plein d'orgueil à la fois et

de timidité, venait recevoir des mains du Président par intérim de l'Académie, M. Léon Gistucci, les prix de poésie et de prose que le jury lui avait décernés. Il débutait ainsi sous les plus heureux auspices, les vôtres. Vous lui donnez, au départ, avec l'accolade et la palme, l'illusion déjà qu'il touchait au but. Cet écrivain a livré depuis bien des batailles, et pourtant, au milieu de ses meilleures réussites, il n'a jamais éprouvé plus de joie, qu'il n'en ressentit ce jour-là, grâce à vous, dans l'ivresse de ses dix-sept ans !

Je vous disais qu'il était mort. Mais on ne meurt pas tout entier. Que de fois l'homme, quand il touche au déclin de sa vie, s'étonne de la longueur du chemin par lui parcouru. Hé quoi ! trente années ont-elles passé déjà, et si vite ? Les dates qui ne mentent pas lui prouvent que la vieillesse approche. Mais la nature qui, fort heureusement nous ment quelquefois, est là pour créer et entretenir le mirage. Un beau ciel provençal, un rire frais qui sonne à nos oreilles, la vue d'un paysage resté vivant dans notre souvenir, un livre cher que l'on relit suffisent à nous reporter en arrière, à nous replacer dans l'état d'âme où nous nous trouvions, trente ans plus tôt !

Comment, Messieurs, le poète qui nous occupe
Ce poète mort jeune auquel l'homme survit,

comment ce « fugitif » oublié ne recouvrerait-il pas l'illusion de la survie et de l'adolescence, lorsqu'il se retrouve après trente ans, dans le même décor, parmi la même Compagnie, et qu'il revoit devant lui celui qui fut son nourricier spirituel, celui qui, en 1900, ceignait son front du vert laurier, et qui s'apprête à l'accueillir aujourd'hui suivant le rite, mais, je m'en doute, avec la bienveillance qu'il lui témoignait déjà, quand avant d'être lauréat de l'Académie, il était son élève, et dont cet élève était si fier !

Aucun de mes anciens condisciples du Lycée de Toulon — de ceux qui n'ont pas déserté la cité — et ce sont les plus sages, j'en suis sûr, les plus heureux — ou de ceux dispersés par les nécessités de leur carrière aux quatre coins du monde, aucun n'a pu oublier l'enseignement si lumineux, si persuasif, si fécond de M. Léon Gistucci. Notre maître éminent avait cette vertu si rare qui ne s'acquierte pas, car elle est un don person-

nel, un don, si je puis dire, d'amour. Il rendait agréable et séduisant le sujet de son enseignement. Ce professeur de belles lettres nous faisait aimer les lettres. Ce professeur de rhétorique nous apprenait à nous dénier de la rhétorique. Le jeune homme dont je vous parle — et aussi son successeur — lui doivent beaucoup. Dans son rapport sur le concours de 1900, M. Léon Gistucci lui dédiait, en fait de viatique, de précieux conseils. Après avoir jugé, avec un excès d'indulgence, ces *juvenilia* que leur auteur ne peut relire aujourd'hui sans quelque repentir, M. Léon Gistucci exprimait l'espoir que cet auteur « se déferait vite de certaines outrances de style, d'un certain amour de la langue affectée et convenue, qui passe de mode, pour reprendre goût exclusivement à la belle langue française, amie de la mesure, de la noblesse et de la clarté. »

Comme mon maître avait raison ! Depuis j'ai fait de mon mieux, je l'assure, pour confirmer cet espoir, mais suis loin encore d'avoir atteint le but. C'est en vieillissant que l'on devient plus indulgent pour les autres, et plus sévère pour soi-même. L'écrivain, s'il veut rester jeune, doit se persuader qu'il ne cessera jamais d'être un débutant.

Ma confusion est grande, Messieurs, de prendre aujourd'hui place au sein de votre Compagnie, près de vous, mon cher maître, qui m'accueillez un peu, comme l'enfant prodigue. Au vrai, il y a, dans mon cas, avec la parabole de l'Evangile, bien des points de comparaison. J'ai été prodigue, en paroles, en écrits, en actions, je pourrais dire en actes, étant un auteur dramatique ; or, voici le soir qui vient... Et j'éprouve une douceur très grande à revenir dans ces lieux chers à mon enfance, à revoir les visages amis que les ans ont marqués en même temps que le mien.

La route, pour le voyageur, a été dure. Qui donc parmi ceux qui ont fait ce voyage, oserait l'entreprendre une seconde fois ? Interminable chemin, coupé de tournants dangereux, bordé d'abîmes. On n'en voit la fin qu'à sa mort. Et cette fin n'est pas nécessairement le sommet. Et puis, il vous reste toujours aux lèvres, même dans le plus grand succès, ce goût amer, ce *goût de cendre*, dont parlait Henry Bataille. Comme quoi le théâtre, le plus difficile et pourtant le plus profane des arts, est celui où l'on acquiert le plus intensément la

notion de l'éphémère. Toiles peintes, féeries d'un soir, illusions du théâtre... qu'en reste-t-il le lendemain ?

Du spectacle d'hier l'affiche déchirée !

Et l'auteur dramatique tenu de vivre, par métier, dans la serre chaude où s'épanouissent les plus luxuriantes vanités, en découvre vite *la vanité* et médite la parole de l'Ecclésiaste.

J'évoque le souvenir d'une visite que je fis, il y a vingt-huit ans, à notre cher et grand concitoyen Jean Aicard. J'étais allé le surprendre dans sa paisible et campagnarde retraite de La Garde et lui avais lu une comédie en un acte qui, fort heureusement, n'a jamais vu le jour. Je sollicitai de lui un avis — et cet avis me fut favorable. Mais comme je l'interrogeais sur les chances que j'avais de réussir dans la carrière qu'il avait lui-même glorieusement parcourue, Jean Aicard hocha la tête.

— Ah ! comme c'est grave ! me dit-il. Ce conseil que vous me demandez, c'est votre cœur, votre instinct seuls qui peuvent vous le donner. Combien de batailles il vous faudra livrer ! J'ai passé par là ! Que de fois je suis rentré chez moi, découragé, désesparé, pour me jeter dans les bras de ma sœur, en pleurant !... Avant d'affronter ce combat, *tâtez-vous ; tâtez-vous bien !...* »

Le tableau était sombre mais conforme à la réalité. Je sais bien qu'il y a maintenant, à Paris, et partout, des courants très viifs de sympathie pour la jeunesse. Grâce au large appui de la critique et à la curiosité toujours en éveil du public, les jeunes auteurs, et il faut s'en réjouir, brûlent les étapes et conquièrent des débouchés qui, jadis, n'existaient pas ou nous étaient fermés. N'importe ! la carrière des lettres reste une aventure. En cela tient d'ailleurs son redoutable attrait. Mais, comme tous les sports, le sport littéraire a ses risques et ses dangers.

Aussi, lorsque en face de moi vient s'asseoir

Un jeune homme vêtu de noir
Qui me ressemble comme un frère,

un jeune homme qui n'est pas celui dont je vous ai parlé, mais si semblable à lui, nouveau venu lui aussi, de

sa province, est pressé comme le papillon d'aller se bruler les ailes à la flamme, je lui dis .

Si tu veux réaliser ton rêve pleinement, reste attaché à ton sol, à ton ciel, à ta race. L'inspiration que tu attends, te viendra du terroir où tu es né. Ce n'est pas dans le brouhaha assourdisant de Paris que tu pourras entendre la voix profonde de ton cœur. A Paris, tu apprendras à être parisien ; il n'est pas sûr que tu n'y désapprennes pas à parler et à penser en français. Considère pourtant que toutes les grandes écloisons littéraires viennent de province et que la richesse intellectuelle et artistique de Paris est faite des talents et des énergies surgis de tous les coins de la France. Paris, c'est le creuset où se révèlent — mais où souvent se réduisent et se fondent les plus riches individualités. C'est le cœur où afflue le sang de la nation. Reste à savoir si ce sang ne s'y vicié pas ou n'y perd pas le meilleur de sa virilité. Il n'y a qu'en France où l'on peut assister à une telle concentration anormale des forces intellectuelles d'un pays. Et c'est un miracle vraiment que la qualité de notre production littéraire ait pu résister à tout ce que le parisianisme porte en lui d'éléments destructeurs. On rougit parfois d'entendre l'étranger juger notre littérature et notre théâtre d'après ce qu'il a vu et entendu à Paris, d'après l'esprit, la blague et le snobisme parisiens.

Si l'on veut que l'art français tienne dans le monde la place qu'il a commencé à y perdre, au bénéfice de jeunes et redoutables concurrents, il faut, comme Antée, qu'il retrouve des forces nouvelles au contact de notre terre. Il faut que les écrivains nouveaux ne considèrent plus la capitale comme une Mecque et ne confondent plus l'art d'arriver avec l'art d'écrire. Ce n'est pas en prenant le ton de Paris — d'un Paris internationalisé — ce n'est pas en composant les livres et les pièces de théâtre que le public parisien exige, qu'ils écriront les œuvres que la France attend d'eux. L'isolement, la concentration nécessaires à la création de toute œuvre durable, la sincérité et l'originalité de l'inspiration, ce n'est pas à Paris qu'ils la trouveront. En attendant que les médecins de la politique se décident à décongestionner Paris, Provençaux, Gascons ou Bretons, demeurez vous-mêmes ! C'est la meilleure façon de demeurer français !

Nosto literaturo oucitano, a pu dire avec un juste orgueil, notre honorable collègue, M. le Dr Clément, dans son discours de réception à l'Académie du Var, auquel mon ami, M. Emmanuel Bourges, a fait une si éloquente réponse, *nosto literaturo oucitano se rejouvenis sènso relàmbi emai que cerque jamai sis ispiracioun en fo-ro dou païs.*

La literaturo francèso aura de faire ainsin pèr ben resta elo memo.

Je souhaite que les écrivains nouveaux de Provence ou d'ailleurs suivent le conseil que M. le Dr Clément leur a donné dans cette langue magnifique, que je voudrais bien parler et écrire comme lui, cette langue qui est notre langue mère et dont l'enseignement officiel persiste à nous priver.

Dans cette résistance de l'esprit provincial contre la centralisation qui attire à Paris toute la sève vitale du pays, les académies de province ont un rôle éminent à jouer. C'est à leurs foyers que se conserve la flamme ? Elles sont des centres de science, d'érudition et d'art. Elles constituent dans chaque province le témoignage éclatant de l'activité intellectuelle de toute une région. L'Académie du Var n'a jamais manqué à cette noble mission. Elle ne fait pas de ses membres des immortels mais elle les convie à bien vivre, dans les joies sereines du travail. Elle ne rédige pas de dictionnaire, mais elle est fidèle à son rôle qui est bien, comme l'a indiqué M. Léon Gistucci, « d'éveiller les vocations et de susciter les talents ». Fontenelle rappelait un jour à ses confrères de l'Académie Française, la parole de Jésus à ses apôtres : « Vous êtes dans le monde, mais vous n'êtes pas de ce monde ». Et Fontenelle recommandait au contraire à ses collègues d'être « un peu plus mortels ». Cette phrase engageante eût été dans la bouche d'un candidat à l'Académie, d'une franchise cruelle. Mais Fontenelle quand il la prononça, était déjà académicien. Il n'avait plus d'intérêt à souhaiter la mort d'un ou de plusieurs des Quarante... En conseillant à ses confrères d'être « un peu plus mortels », l'auteur de l'*Histoire des Oracles* voulait les engager, je crois, à descendre des hauteurs de leur Olympe.

Vous, Messieurs, vous mettez en action le sage avis de Fontenelle. Vous ne songez pas à conférer des droits à l'immortalité. Vous ne décernez pas des brevets de

vertu. Mais avec une simplicité digne des soirées du Portique, avec la conscience de ces premiers académiciens de France qui, sans bruit et sans pompe, se réunissaient chez Conrart pour y écrire la gazette de leur République des lettres, vous travaillez, Messieurs, à élargir la scène littéraire, et vous aidez à la restauration de la tradition française, en maintenant, dans notre cité, la vie de l'esprit.



RÉPONSE

de M. Léon GISTUCCI, Inspecteur d'Académie honoraire, au discours de M. Charles MERÉ.

Monsieur,

ou, si j'ose dire un peu moins académiquement, mon cher Méré, vous n'êtes pas pour moi un inconnu. Nous nous connaissons et nous nous aimons depuis trente ans.

Vous étiez, en effet, aux environs de 1899, élève de rhétorique au Lycée de Toulon, où j'étais professeur. Et je vous revois encore sur les bancs de la « montagne » (ce qui signifie, en argot écolier, « les plus hauts bancs » de la classe), attentif ou distrait, selon les moments, mais tendant une oreille passionnée, chaque fois que le « maître » vous lisait avec force une page éloquente et tâchait de faire passer en vous l'âme des grands chefs-d'œuvre.

Il faut dire que, trop jeune pour être admis à subir les épreuves du « bachelot », vous vous étiez attardé dans cette rhétorique, où, quoique « vétéran », vous restiez encore le moins âgé, mais non le moins brillant, puisque à la fin de l'année, vous remportiez, sur une classe d'une quarantaine d'élèves, le prix d'honneur.

J'étais fier de vous, de votre assiduité, de votre sympathie discrète. Et je vous citais volontiers comme un sujet d'élite, destiné à marcher droit et à aller loin...

**

En vertu de cette attraction qui retient naturellement le disciple auprès du maître, nous causions volontiers ensemble art et littérature. Et j'avais senti peu à peu naître et s'exalter en vous l'amour de l'art et de la poésie.

Or, une occasion allait bientôt s'offrir, pour vous, de découvrir vos talents rares et de vous faire, dans votre Toulon, une petite renommée. Ce fut notre « Académie du Var » qui vous la fournit.

Nous étions à la fin de l'année 1899. Récemment admis, sur la présentation de quelques amis, dans cette Société, où je remplissais les fonctions peu écrasantes de « Secrétaire général », je m'avais un jour, en feuilletant nos archives, que notre Société existait depuis cent ans ! L'idée nous vint alors tout naturellement de célébrer, en 1900, son centenaire, par une cérémonie publique, retentissante, où seraient conviés les amis des sciences et des lettres et où seraient proclamés les noms des lauréats d'un concours, organisé selon une tradition qui s'était perdue depuis vingt-sept ans.

Le concours eut lieu. La fête fut « très belle et très bien ordonnée ». Et vous fûtes proclamé lauréat des deux premiers prix de poésie et de prose française (prix du Conseil Municipal et du Conseil Général).

Vous n'aviez pas vingt ans. Belle promesse que cette manifestation d'un talent où nous nous plaisions à saluer, pour l'avenir, une « espérance »...

Depuis, ah ! depuis... il semble que le sort ait obstinément continué à vous sourire. Vous avez marché de succès en succès, comme il est aisément de le voir par la liste déjà longue de vos œuvres les plus admirées.

La suite de vos efforts, de vos essais, de vos « démarches » pour arriver à conquérir la renommée, m'a paru intéressante à connaître, durant cette fructueuse et longue période, qui s'écoule entre vos premiers succès à l'*« Académie du Var »* et votre situation actuelle de Président de la *Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques*, qui consacre désormais votre rôle officiel de tuteur des Arts et des artistes et vous classe parmi les auteurs les meilleurs et les plus aimés du grand public.

Je me suis donc mis en quête de documents vous concernant. Et j'ai trouvé quelques éléments précieux de votre biographie dans un périodique, satirique et bien informé *« Fantasio »*, lequel vous a pris précisément comme « tête de turc » dans un de ses numéros assez récent, portant la date du 15 juin 1929. Le malin chroniqueur, qui, du reste, vous connaît bien et éprouve pour vous, de manière évidente, autant d'admiration que de sympathie, va donc nous servir de guide et nous permettra de vous voir, à travers l'esquisse qu'il fait de vous, d'un crayon spirituel et, je le répète, nullement mal intentionné.

*

Vous naissez en 1883, à Marseille, non à Toulon, par un simple hasard de la carrière paternelle. Votre père, qui appartenait au Commissariat de la Marine, devait en effet, un an après, être envoyé à Toulon, qui fut votre véritable berceau.

Vivement attiré par le mirage de la carrière littéraire, vous aspirez, dès la vingtième année, à devenir le « littérateur intégral ». Et vous commencez par vous mêler au mouvement symboliste.

Vous fréquentez les poètes. Vous adressez, entre temps, des articles à la « *Plume* » et au « *Mercure de France* ».

Mais bientôt Toulon ne vous suffit plus. Toulon, c'est la province et vous êtes attiré par la Capitale. « Il vous faut Paris ». Le service militaire sert vos ambitions. Vous vous étiez engagé, à dix-huit ans, dans l'Infanterie de Marine. Un Général, ami de votre famille, vous fait, nous dit-on, attacher au cabinet du Ministre de la Guerre. En même temps, vous faites du journalisme. Vous fréquentez le quartier Latin, la taverne du Panthéon, le Vachette...

Ah !... ici, mon cher ami, laissez-moi tout de suite et sans vanité aucune, évoquer un souvenir personnel, qui se rapporte à notre première rencontre déjà lointaine, à Paris, au Quartier Latin, à un moment où vous n'aviez encore fait jouer aucune pièce sur aucun théâtre.

Je vous avais parlé jadis, au cours de nos conversations amicales, à Toulon, d'une extraordinaire légende corse, une histoire tragique de *Vendetta*, dont j'aurais bien voulu tirer moi-même une nouvelle à la *Mérimeée*... J'avais bâti là-dessus tout un *scénario*... Mais, comme l'inspiration, chez moi, ne venait pas assez vite, je vous l'avais remis, sans plus, en vous disant :

— Tenez, vous qui avez du feu et du tempérament, prenez ça, vous verrez si vous pouvez en tirer quelque chose...

J'avais tout à fait oublié l'incident, lorsque, le jour de notre rencontre au Quartier, après deux ans de séparation, vous me le rappeliez tout d'un coup, en me disant :

- Ah ! vous savez, cher Maître, les *Trois Masques*...
— Eh ! bien ?...
— C'est fait... un drame en trois actes. Ils vont passer dans quinze jours au Grand Guignol...
— Ah !... tant mieux !...
— Voulez-vous voir ça ?
— Bien volontiers.

Une heure après, nous étions installés dans un cabinet particulier du Vachette, au 1^{er}, sans témoins. Et là, en écoutant la passionnante lecture du petit drame, de facture brève et de couleur saisissante, tel qu'il sortait de vos mains, développé et transformé, j'eus la première révélation d'un talent dramatique que je n'avais pas encore soupçonné chez mon... disciple.

J'ajoute que cette farce « macabré et pathétique » des *Trois Masques*, d'abord refusée par tous les directeurs, devait, quelque temps après, faire courir tout Paris.

Ce serait le cas de répéter avec les anciens : *Habent sua fata... libelli*. « Les petits livres ont leurs destinées ».

**

Mais revenons à votre « curriculum » et à ce qu'il importe d'en retenir ici.

Une double carrière s'offre d'abord à vous, qui n'êtes encore qu'un débutant : le journalisme et le théâtre. Vous vous « risquez » dans les deux. Journaliste, vous écrivez à la « Presse » et à l'*« Intransigeant »*. Vous êtes adjoint au secrétariat de la rédaction du « Rappel ». Et vous trouvez là une occasion de m'être agréable en m'ouvrant généreusement les colonnes de ce journal, où je commence une série d'articles intitulés : « *La Corse ouverte* », en vue d'attirer le tourisme vers l'*« Ile de Beauté »*, alors un peu abandonnée par la Métropole...

A un certain moment, la question se pose pour vos amis : Sera-t-il auteur ? Sera-t-il acteur ? Vous aviez, en effet, pour la scène, des qualités rares et qui avaient profondément séduit votre entourage. Vous aviez la fougue — le geste — l'instinct scénique et une ardeur communicative, indomptable. Un maître de la scène, Paul Mouquet, discernait en vous des dons merveilleux.

Il vous fit suivre pendant deux ans, comme auditeur, les cours du Conservatoire. Vous jouiez les grands rôles, Néron, Horace, à côté de *Tessandier*. En même temps, vous créiez avec Géraud-Richard un courrier de théâtres.

Bref, vous restiez auteur, acteur, journaliste.

Puis, *Mévisto* ayant ouvert la scène de la Bodinière vous appelle auprès de lui, comme secrétaire général. Vous jouez avec lui le rôle de l'Arlequin rouge dans les « Trois Masques », avec une ardeur et un succès incomparables. Entre temps, vous aviez tiré une pièce de l'« Ingénú » de Voltaire. La pièce est refusée. Vous reprenez alors votre plume de journaliste, avec la direction du service des informations à « Comœdia » et vous faites à l'« Excelsior » le courrier des Théâtres.

Enfin, après une assez longue attente, « l'espoir luit », comme dit le poète. Et votre carrière se précise.

Vous écrivez un livret de drame lyrique pour Henri Bachelet, « Seemo », qui ne sera joué à l'Opéra qu'en 1914. *Gémier* vous reçoit trois actes « Les Conquérants » pour la saison du Théâtre *Antoine*. L'« Ingénú » est enfin joué au Théâtre *Michel*, où il avait été d'abord refusé et « sauve même, paraît-il, son directeur de la faille ».

Puis, immense et inattendu coup de théâtre : La Guerre... Vous êtes à l'offensive en Champagne, à la Somme, à l'Etat-Major du 2^e Corps Colonial. Toujours vaillant et joyeux boute-en-train avec les camarades de tranchées, vous ne serez démobilisé qu'en 1919. En attendant, vous tenez garnison sur les bords du Rhin. Votre inaction s'attarde... Vous croyez même, à un moment donné, votre carrière d'auteur perdue...

Mais votre démon vit encore. Vous tenez en réserve une pièce qui sera un de vos chefs-d'œuvre, *La Captive*, écrite en campagne, sur des feuillets d'un carnet, enfoui dans une poche de votre vareuse, et dont aucun directeur ne voudra, pensez-vous, car le sujet seul fait peur... Comme vous l'avez dit vous-même, on saigne encore. On sort à peine du « grand silence rouge »...

Et voilà qu'à peine démobilisé — avec citation et croix de guerre, que suivra bientôt la Légion d'Honneur — vous renaissez soudain sur le théâtre. *Gémier* vous joue « *La Captive* » et la joue même 500 fois...

C'est un triomphe ! *Hertz* vous joue « *Les Conquérants* » et la « *Flamme* » au Nouvel Ambigu, et Cora Laparcerie « *La Femme Masquée* » au Gymnase. Vous devenez secrétaire général du Théâtre de Paris. Puis, c'est le « *Prince Jean* », la « *Tentation* », « *La Danse de Minuit* », le « *Lit Nuptial* », « *Le Vertige* », « *Le Carnaval de l'Amour* », une cascade rapide et brillante de pièces à succès, qui assoient définitivement votre renommée.

A ce moment, un changement se produit dans votre situation. Vous êtes appelé à remplir les fonctions de Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, fonctions délicates, charge lourde, mais qui ne le sera pas trop pour vos fortes épaules.

**

Dans une spirituelle et alerte interview répondant à M. J.-F. Louis Merlet, du « *Petit Provençal* », qui vous demandait votre impression au moment d'assumer cette charge, vous disiez, avec ce flegme et ce sérieux qui alternent, chez vous, avec l'entrain et la gaieté :

— Je suis à la tête d'une nouvelle Société, fondée pour 99 ans ! Je dois faire appliquer les nouveaux statuts. Mon rôle sera un rôle d'*action*.

— Cela, reprenait votre interlocuteur, doit vous aller comme un gant...

— De fer et de velours... au choix, ripostiez-vous. Je dois resserer les mailles du filet, pour défendre les intérêts trop souvent lésés de mes camarades...

Et, pensant à tout ce qu'il y aurait à faire, rien qu'au point de vue international, vous ajoutiez :

— Le monde est vaste. Nous avons besoin de nous défendre à l'étranger. Et il faut le faire avec tact et diplomatie. *J'y tiendrai la main*. Vous pouvez le dire...

Ainsi, vous abordiez courageusement et dès le premier jour une lourde tâche.

Chacun voit, en effet, aujourd'hui, combien le monde des théâtres s'est élargi, avec les techniques nouvelles : cinémas, films parlants, films sonores et tout ce qui sort chaque jour des arcanes et des formidables inventions de la radiophonie...

Jadis, on distinguait à peine la tragédie, la comédie et la tragicomédie, genre bâtard, mais simple et clair, fort éloigné des complications des spectacles modernes. Aujourd'hui, observe un critique expert en cinématographie, M. Emile Vuillermoz, du « *Temps* », tous les genres sont mêlés.

Le Cinéma s'empare peu à peu des meilleurs éléments de chacune de « nos anciennes formules de spectacle... ». A voir, en effet, certains « ensembles » présentés à Paris seulement, on constate que la « machine » remporte actuellement « l'une de ses plus redoutables victoires dans l'histoire du divertissement international ». Tragédie, comédie, drame, opérette, opéra sont désormais des mots trop simples et quasi insignifiants, en comparaison des « produits » qui sortent de la vaste « usine » électrique de la salle Pigalle, le plus moderne, le plus somptueux des « théâtres » européens...

**

C'est ce que le spirituel crayon de A. Barrière a bien marqué dans un dessin coloré et vivant de « *Fantasio* », destiné à illustrer votre biographie et où il représente le nouveau Président de la Société des Auteurs et Compositeurs sous la figure d'un jeune homme, qui, alerte et le bras levé, porte haut l'oriflamme du « *Droit des auteurs* », tandis qu'autour de lui un flot de brochures théâtrales s'éparpille et l'inonde...

Sur chacune de ces brochures, on lit les titres les plus saugrenus, les plus effarants, tels que : *néophysychodrame*, *opérette synthétique*, *comédie insexuée*, *drame hilarant*, *comédie triste*, *comédie d'horreur*, etc..., etc...

Evidemment, ici la note est volontairement exagérée, et le burlesque, sous la forme caricaturale, apparaît. Cependant, ne lisons-nous pas chaque jour, sur les affiches des spectacles, des titres à peu près pareils ? C'est l'« évolution » des théâtres, qui se fait. Que nous donnera-t-elle demain ?...

Quant à vous, mon cher Président, vous aurez été un des bons ouvriers de cette transformation de notre art dramatique, parce que, tout en travaillant, à l'occasion, selon le goût du jour, sans tomber dans aucun excès, vous demeurez fidèle au goût *classique*.

Dès vos premiers débuts, on s'est demandé quelle était votre esthétique. Et un jugement, à peu près général, s'est formé sur vous, qui vous donne, parmi nos auteurs actuels, un des tout premiers rangs.

Votre œuvre est abondante : vingt-cinq pièces de théâtre en vingt-cinq ans ! Elle est variée. Et vous n'avez répudié ni la musique de scène (votre Berlioz, à ce point de vue, est un chef-d'œuvre), ni les films parlants et sonores, ni aucune des libertés que peut se donner aujourd'hui le théâtre, en restant digne de ce nom. Je remarque que le qualificatif dont vous vous servez pour désigner vos œuvres, varie peu. Vous employez les mots : *drame* (4 fois) ; *drame lyrique* (2 fois) ; *comédie* (2 fois). Le reste du temps, vous usez de ce simple mot : *pièce*, qui n'est ni trop précis, ni gênant et qui conserve, avant tout, le principe souverain de la « liberté dans l'art ».

Votre art est essentiellement *libre*.



Ce que l'on reconnaît surtout en vous, c'est un « exceptionnel tempérament dramatique ». Chez vous, développement, dialogue, ensemble, détail, tout est pensé et traité « en fonction de la *scène* ». Vous êtes un « homme de théâtre » dans toute l'acception du mot.

On admire votre sens scénique très sûr, votre imagination, votre maîtrise, avec cet instinct dominateur, qui vous rend maître du grand public, excitant l'enthousiasme, l'admiration, l'attendrissement, sans décors compliqués, « sans scène d'horreur, sans *surins*, sans tribunal et sans guillotine »...

Vous nous représentez le monde et la vie, telle que nous l'ont faite le télégraphe, le téléphone, l'automobile, l'avion et la T. S. F.

Vous nous montrez l'ancienne tragédie dépouillée de son « péplum » et de ses cothurnes ? Vous nous exposez un vrai *drame*, c'est-à-dire, une « action » solidement charpentée, où tout est en parfait équilibre, avec une éloquence sobre et une intensité d'émotion, qui ne cesse qu'à la fin du spectacle.

Est-ce là le mélodrame, l'ancien mélo ? Non.

Ce que vous voulez atteindre, c'est la vérité humaine, sans tomber dans la déclamation creuse, ni dans le poucif mélodramatique.

Vous avez, semble-t-il, trouvé la vraie formule du drame moderne, que nous appellerons, d'après vous, la *tragédie contemporaine*, qui est à la fois dans la littérature et dans la vie, car le théâtre, c'est, vous n'avez cessé de le répéter, la représentation même de la vie.

Vous aurez été par là, pour votre belle part, un novateur. Votre œuvre, a-t-on dit justement, s'apparente à celle des Bernstein et des Sardou et, par-dessus ces maîtres, à celle d'Augier et de Dumas fils.

D'aucuns, il est vrai, vous ont accusé de « n'être pas à la page », de ne faire *que du théâtre... toujours du théâtre*. Vous leur avez répondu « oui, j'avoue que je suis *un retardataire*. J'en suis encore au vieux précepte de Boileau :

« Le secret est d'abord de *plaire et de toucher...*
.... *Que le trouble toujours croissant de scène en scène,*
A son combe arrivé, se débrouille sans peine..... Et vous ajoutiez : « Cet n'est pas si bête que ça et ce n'est pas toujours commode ». « J'ai fait de mon mieux ».....

Profession de foi modeste à la fois et hardie, qui nous ramène au grand art et à l'école des maîtres.

Donc, la puissance dramatique qui vous fait tenir le spectateur haletant, à demi soulevé hors de son fauteuil et retenant son souffle, ne nuit jamais chez vous au développement psychologique. Un juge excellent, Robert de Flers, a pu proclamer, à maintes reprises, que vous saviez, mieux que personne, maintenir un juste équilibre entre le romanesque et la réalité.

Vous avez, d'ailleurs, exprimé avec une noble franchise, votre opinion sur le véritable rôle qui convient à l'auteur, dramatique, en disant que « celui qui, de propos délibéré, écrit pour le public, est un commerçant — nous dirions volontiers aujourd'hui un *mercanti* — « sans sincérité et sans excuse ».

Quant à vous, vous pourrez rechercher le succès, mais sans consentir jamais à avilir l'art.



Je m'arrête, mon cher Méré, en m'excusant auprès de nos collègues et du sympathique et bienveillant public qui nous entoure, d'avoir été un peu long sur un développement d'idées un peu sévères. Le moindre couplet tiré de la « *Flamme* » ou la moindre scène de la « *Captive* » aurait sans doute été pour eux plus agréable à entendre et aurait mieux donné une preuve de votre magnifique talent.

Mais il nous suffit que ce talent existe. Il a déjà porté ses fruits. Il en portera d'autres encore. Vous êtes jeune et votre démon veille...

Nous vous faisons l'accueil le plus cordial parmi nous. Et, nous ne formerons qu'un vœu en terminant. C'est que notre vieille « Académie du Var », qui a encouragé vos tout premiers débuts, ait la joie de voir bientôt, le plus tôt possible, s'ouvrir devant vous les portes de l'Académie Française.



DISCOURS

*prononcé le 12 Janvier 1931 par le Lieutenant-Colonel
RAT, Président de l'Académie du Var, aux obsèques
du Médecin Général FONTAN.*

L'Académie du Var vient de perdre, avec le Médecin Général Fontan, non seulement l'un de ses vénérés doyens, mais encore une personnalité qu'elle était fière de compter parmi ses membres. Un autre que moi vient de parler de l'éminent chirurgien que fut notre regretté collègue, praticien dont la renommée avait franchi les limites de la France pour s'étendre au-delà de nos frontières. Je me bornerai donc à dire ici, en quelques mots, ce que fut le savant historien, le discret conférencier, l'artiste, le fin lettré qui, jusqu'à ses derniers moments, ne cessa de fréquenter assidument nos réunions mensuelles, où il siégeait dans notre Conseil d'Administration.

Ce ne fut qu'en 1921 que le Médecin Général Fontan entra dans notre Société, où son fils Pierre l'avait précédé en 1917, et nous pouvons nous étonner, à juste titre, qu'il n'ait pas fait partie plus tôt de notre Compagnie où l'appelaient, avec les titres scientifiques les plus élevés, conquis au cours d'une longue et brillante carrière, de remarquables œuvres littéraires et les ressources constamment renouvelées de son esprit. Nous admirions son érudition, son clair bon sens et sa prodigieuse mémoire, qu'il mettait à contribution si souvent, depuis que sa vue avait baissé et qu'il ne pouvait plus lire ses propres discours. Et quel conteur charmant quand il souillait quelque point intéressant de cette histoire de la Provence, de ce pays ensoleillé qu'il aimait tant et où il passa la plus grande partie de sa vie ! Ce maître du bistouri disséquait, en effet, les faits de l'histoire avec autant d'habileté qu'il explorait l'anatomie du corps humain. Est-il besoin de rappeler ici les conférences qu'il a faites au cours de ces dernières années à la Société des Amis du Vieux Toulon et dans lesquelles il intéressa si vivement son auditoire en parlant de

Murat dans notre ville, de Molière en Languedoc et en Provence et, enfin, de Madame de Sévigné ?

Déjà, avant 1914, il avait publié ces « Souvenirs d'un tirailleur toulonnais pendant la campagne de 1870-71 », dans lesquels il a relaté l'émouvante histoire de ses compagnons d'armes à l'Armée de la Loire ; puis, peu après, sous le patronage de la Société des Amis du Vieux Toulon, il fit paraître son beau livre sur « Les Marin Provençaux dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique », ouvrage qu'il allait retoucher prochainement en s'appuyant sur des documents nouveaux et où il racontait, dans de nobles pages, agrémentées d'amusantes anecdotes, la vie du Bailli de Suffren et celles de Gaspard de Vence, corsaire Marseillais, et du vice-amiral comte de Grasse. Mais cet érudit, qui a enrichi l'histoire de la France de tant de documents tirés des archives de sa petite patrie, était, en outre, à ses heures un artiste, un véritable poète aux sentiments délicats, aux images d'une touchante beauté, où se reflétait son âme d'ardent Provençal. Comme artiste, il ne pouvait manquer de s'intéresser à l'histoire de l'art et il le fit dans ces deux beaux volumes, illustrés de portraits et de reproduction de tableaux, où il étudia « Les Peintres Toulonnais » et, en particulier, Auguste Aiguier, notre inimitable Vincent Courdouan et aussi Letuaire, Lauvergne, Pezou et les Gensollen, ces maîtres du pastel. Quant aux qualités de poète qui complétaient les goûts artistiques du Dr Fontan, nous les retrouvons dans un style dont le discours qu'il prononça le 13 mars dernier, pour la réception de notre collègue, M. Gaston Gras, nous donne l'exemple. Avec quelle éloquence il y magnifie les arbres sacrés de notre sol et surtout le symoblique olivier, dont les fruits semblent infuser à notre race gallo-romaine une partie de sa sève et de ses qualités ataviques ! Avec quel enthousiasme il parle des senteurs de notre gueuse parfumée de thym et de lavande, de cet air embaumé et vivifiant qu'ont respiré tant de Provençaux et à qui ils ont été en partie redéposables de la formation de leur caractère et de leur génie !

Adieu, mon cher et vénéré collègue, au nom de l'Académie du Var ! Nous exprimons à votre famille et, en particulier, à votre fils Pierre Fontan, nos sentiments attristés. La vie d'un homme est bien courte et elle ne

compte dans l'évolution infinie du monde que par l'action de l'esprit, par la pensée qui, selon le mot d'un illustre savant, n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit. Mais quand cet éclair illumine largement le Ciel, comme ce fut le cas pour vous, la vie, quelque brève qu'elle soit en face de l'éternité, représente quelque chose de grand et d'utile. Votre existence a été remplie par un labeur infatigable et par le rayonnement de l'esprit et aussi par celui du devoir et de la bonté. Car si vous nous charmiez si souvent par votre intelligence et par votre chaude parole, si vous avez secouru fréquemment l'humanité souffrante et si des hommes ont béni votre science et votre habilité, vous avez ouvert aussi votre cœur à votre nombreuse famille, à ces enfants et petits-enfants qui vous chérissaient et qui pleurent aujourd'hui l'aïeul vénéré. Quant à nous, vos collègues, nous ne vous reverrons plus dans nos séances à cette place que nous vous réservions et où nous avions plaisir à recueillir de votre bouche des conseils si sages et si bien motivés. Mais vous serez toujours présent, toujours vivant parmi nous ; car nous conserverons le pieux souvenir de ce que nous avons aimé et admiré chez vous, de ces qualités qui vous assuraient dans notre cercle une respectueuse sympathie et une autorité incontestée. Adieu, Monsieur le Médecin Général, ce qui veut dire pour un chrétien comme vous, au revoir dans un monde meilleur.



TROISIÈME PARTIE

RESTONS AUX CHAMPS

L'ombre s'est dissipée au reflet de l'aurore,
Et le jour, en montant des lointains horizons,
Éclaire le contour des bois sombres encore
Mais qu'éveille un doux bruit d'ailes et de chansons,

Puis son premier rayon, filtrant dans le feuillage,
Qu'un souffle de zéphyr parcourt en frissonnant,
Glisse dans les rameaux, joue à travers l'ombrage
Et met sur chaque branche un clair reflet d'argent ;

Pourtant les bois toujours, gardant leur ombre verte,
Conservent au sentier la fraîcheur de la nuit,
Tandis que sur la plaine immense et découverte,
La rosée, au soleil qui l'absorbe, reluit.

La campagne s'étend au sein de la lumière.
Les hommes, sur l'épaule ayant leur large faux,
S'en viennent retrouver la tâche coutumière
Qui, sous la main de Dieu, se change en fruits nouveaux.

Le rouge clair des toits, l'or des moissons en gerbes,
Les clochers dominant les villages connus,
La vigne, l'humble fleur se rouvrant dans les herbes,
Fêtent les travailleurs, dans les champs revenus ;

La cheminée, à peine, à la chaumièrue fume ;
Tout conserve au regard la douceur du matin.
Alentour les coteaux revêtus de la brume
Enferment ce tableau, dans un cadre lointain.

Et, là bas, sur le ciel vaguement dessinées,
Comme un nuage au fond des horizons bleus,
Leur couronne de neige au front, les Pyrénées
Se dressent vers l'azur, reine de ce pays.

Se peut-il, que laissant la terre hospitalière,
Dont l'idylle joyeuse, égaya son berceau,
Et quittant son foyer, le villageois préfère
Le fracas des cités, à la paix du hameau ?

Est-il vrai, que cherchant une route nouvelle,
Abeille qui poursuit le vol d'un autre essaim,
Ils veulent oublier la terre maternelle
Qui garde leur bonheur et leur vie en son sein ?

L'inconnu parle-t-il un langage si tendre
Que l'on n'écoute plus celui du souvenir ?
Les bois ont des chansons que vous aimiez entendre,
Vous résignerez-vous à n'y plus revenir ?

Dans le bruit tapageur et les cris de la rue,
Ne pleureriez-vous pas la voix de l'Angélus
Qui, des humbles clochers, à vos coeurs descendue,
Vous redisait des mots, que vous ne saurez plus !

Vos aïeux, endormis dans le vieux cimetière,
Quand la procession des chrétiens du hameau,
Le jour de la Toussaint, porte aux morts sa prière,
Ne vous verraien donc plus, venir à leur tombeau.

Ainsi, vous laisseriez désert votre village,
Votre église où, jadis, priaient vos jeunes ans :
Non, non, que dans ces murs qui viennent d'un autre âge,
On vous retrouve encore, au jour des cheveux blancs.

Assez d'autres ont fui les lieux de leur enfance
Et trouvé la douleur dans nos grandes cités ;
N'en faites pas aussi la dure expérience,
Ne vous éloignez pas des champs qu'ils ont quittés.

Gardez tout votre amour au petit coin de terre
Que vous nommez émus : le pays de chez nous ;
Car là, dans la douceur du vallon solitaire,
Votre vie est plus pure et vos bonheurs plus doux.

Là, vous saurez encore murmurer vos prières.
Là, vous conserverez la foi de vos aïeux ;
Jusqu'au jour où, mourant chrétiens comme vos pères,
Vous irez les rejoindre, aux champs divins des cieux.

Marguerite-Marie de MARTINENG.

SONNET

(Extrait du *Livre du Silence*, à paraître,
couronné manuscrit par l'Académie Française)



C'était un vieux recueil de « morceaux délachés »...
Et, l'ouvrant, je tombai sur un vers de Virgile,
Un vers ailé, joignant, en sa puissance agile,
Ta sagesse, ô Minerve ! à la grâce, ô Psyche !

Or, sur la même page, un pâle oeillet séché
Etalait les débris de sa beauté fragile.
Depuis combien de temps, vain résidu d'argile,
Dormait-il là, calice à sa tige arraché ?

Dix jours avaient suffi pour le flétrir, ou trente...
Mais la pensée intacte, à jamais pénétrante,
Resplendissait encor de force et de fraîcheur.

Après vingt fois cent ans, on la retrouvait telle,
Et le génie humain l'emportait sur la fleur
De tout l'éclat vivant de notre âme immortelle.

Marguerite DUPORTAL



Epithalame

En pleine joie, à l'heure où tout se divinise,
Vous avez, échangeant l'anneau d'or, à genoux,
Symbolisé l'amour, dans votre chère église,
Et la Muse fidèle était au rendez-vous.

Cheveux blancs et songeant au Passé, — tel Moïse
Contemplant les Hébreux, mais nullement jaloux
De les voir s'approcher de la terre promise —
Le poète a prié pour vous, jeunes époux.

Dieu donnera la grâce et la beauté du cygne
À vos nombreux enfants, votre toit, votre vigne
Prendront pour l'indigent un air hospitalier.

Main dans la main, sous un ciel pur, vous allez vivre —
Vos deux noms sont inscrits sur la page du livre
Que le Seigneur réserve aux heureux du foyer.

François ARMAGNIN.

Administration aussi économique que possible du Cameroun, après la conquête

Nous sommes au mois d'avril 1916 ; depuis deux mois la guerre est terminée, tout au moins au Cameroun. Entre les gouvernements français et britannique un accord a été conclu, aux termes duquel la presque totalité de l'ancienne colonie allemande est placée sous l'administration de la France. En me communiquant ce résultat, le ministre m'informe que je suis nommé commissaire de la République, chargé de régler toutes les questions d'intérêt avec nos alliés, et d'administrer le pays aussi économiquement que possible. Pour plus de précision, le cablogramme officiel ajoute à peu près textuellement : n'oubliez pas que la France est en guerre, qu'elle a besoin de toutes ses ressources, vous ne devez lui demander ni fonds, ni personnel, ni matériel, et vous suffire avec vos propres moyens.

A partir de ce moment, commence pour moi une série de difficultés auxquelles mes occupations, presque exclusivement militaires, ne m'avaient pas préparé, et dont je vais essayer de vous donner un rapide aperçu.

Le règlement des comptes avec les Anglais, notamment, souleva de multiples questions de droit civil, de droit international, de droit maritime ; des distinctions subtiles entre les biens provenant de la propriété privée allemande, et ceux qui avaient appartenu au gouvernement et à la colonie.

La thèse de nos voisins et alliés était la suivante : la prise de Douala a fait tomber entre nos mains un important matériel qui se trouvait dans la ville, ou sur la rade, ou dans les nombreuses criques de l'estuaire. Or, la prise de Douala a été effectuée par les seuls navires de guerre anglais, « aucun navire de guerre français n'étant en vue » ; le butin doit donc revenir en totalité aux Anglais, en vertu du code maritime international.

Or, en 1914, je me trouvais sur la Sangha, à l'autre extrémité du Cameroun, et j'ignorais les détails des

événements qui s'accomplissaient à 1.500 kilomètres de moi. Il me fallut donc procéder à une enquête d'autant plus laborieuse que les principaux témoins n'étaient plus là : Le croiseur « Le Bruix », notamment, avait été remplacé par le « Friant », et n'avait laissé à ce dernier que des archives incomplètes. Heureusement, il se trouva, parmi les équipages des Gargos et parmi les officiers du corps expéditionnaire français, des témoins oculaires, dont le récit me permit d'établir avec exactitude les points suivants :

Le 26 septembre 1914, les forces navales alliées, rassemblées au mouillage de Souelaba, comprenaient le croiseur français « Le Bruix », les croiseurs anglais « Cumberland » et « Challenger », la canonnière anglaise « Dwarf ». Notre canonnière « La Surprise » exécutait, à cette époque, pour le compte des alliés, une opération de police dans la baie de Cocobeach.

Les croiseurs « Le Bruix » et « Cumberland », qui avaient un tirant d'eau trop fort pour pénétrer dans l'estuaire, furent maintenus à Souelaba pour surveiller le large, et protéger les opérations du « Challenger » et du « Dwarf ». Ces derniers, grâce à leur faible tirant d'eau, s'engagèrent dans le chenal, firent sauter un barrage établi par les Allemands, approchèrent de la place à portée de canon, et commencèrent le bombardement. Dès les premiers obus, nos ennemis s'empressèrent de capituler, pour éviter une destruction d'autant plus inutile qu'ils étaient fermement convaincus de rentrer en possession de leur colonie après la victoire finale.

De tous ces renseignements, il résultait que « La Surprise » n'avait pris, en effet, aucune part à l'action, et qu'elle n'était pas en vue : il en résultait aussi que, pendant ce temps, elle accomplissait, dans les environs, une tâche utile pour le compte des alliés. Quant au « Bruix », lui non plus, n'avait pas participé au bombardement, mais pendant ce temps, il protégeait, ainsi que le « Cumberland », l'opération principale, en garantissant les navires alliés contre toute surprise venant de la haute mer. Au surplus, les équipages des deux croiseurs, ainsi que les nombreux spectateurs, provenant des navires de transport et des troupes d'opération, qui étaient montés à bord, avaient suivi des yeux toutes les phases du combat, et leurs témoignages

démontraient nettement que le bâleau de guerre français « était en vue ».

En outre, dès que le drapeau blanc fut hissé au-dessus de Douala, le corps expéditionnaire français mit à terre une troupe de même composition et du même effectif que le corps britannique, et en même temps que ce dernier. Dans ces conditions, les prétentions de nos alliés étaient difficiles à soutenir ; ils s'obstinèrent, néanmoins, et pour éviter une perte de temps considérable, il fut décidé, d'un commun accord, de résERVER cette question, pour la soumettre à nos gouvernements respectifs.

A partir de ce moment, les conférences se succèdent, la suivante détruisant parfois ce qui avait été péniblement édifié par la précédente ; les notes, mémoires, rapports, s'accumulent, et obscurcissent les débats au lieu de les éclaircir. La différence des deux langues ajoute encore à la confusion, nos voisins attribuant au texte français un sens erroné, ou réciproquement... Mais je ne veux pas entrer dans le détail des multiples contestations soulevées à chaque séance, cela nous entraînerait trop loin.

Autre difficulté : il s'agit de remplacer au pied levé le personnel technique installé par les Anglais dans les services publics. Grâce aux nombreux ingénieurs, mécaniciens, chauffeurs, qu'ils avaient fait venir des colonies voisines ou de la métropole, nos alliés avaient remis en service, successivement, toutes les exploitations abandonnées par l'ennemi : les chemins de fer du Nord et du Centre ; le port de Douala, avec son arsenal, ses navires, chaloupes, bassin de radoub, l'usine d'adduction et d'épuration d'eau potable, la fabrique de glace, etc... Comment procéder à la relève de ce personnel avec les seules ressources du Corps Expéditionnaire, et dans le court délai dont je disposais ? On trouverait certainement dans la compagnie du Génie quelques gradés ou soldats ayant des aptitudes, mais il fallait avoir le temps de les dresser et, d'ailleurs, leur nombre serait insuffisant.

Heureusement, le général Dobell, dont on ne saurait trop louer la largeur de vues et l'esprit de conciliation, n'hésita pas à décider, sur ma demande, qu'une grande partie du personnel britannique serait maintenu en place, à notre solde bien entendu, jusqu'au jour où je serais en mesure de le remplacer.

Peu à peu, l'administration du pays commence à sortir du chaos ; mon bureau militaire se trouve naturellement constitué par les officiers de mon Etat-Major ; quant aux services civils, j'avais, heureusement, sous la main deux administrateurs des colonies, MM. Decharte et Damiens, qui avaient été détachés depuis le début auprès du général Dobell pour représenter les intérêts français, et qui étaient, par suite, très au courant des affaires. Plusieurs officiers de réserve, provenant de l'administration coloniale de l'A. O. F. ou de l'A. E. F., étaient tout indiqués pour occuper les délicates fonctions de maire de Douala, Juge de paix, administrateur des biens du sequestre, etc... Le lieutenant de vaisseau Audoin, qui commandait une compagnie de l'intérieur, fut rappelé d'urgence, pour diriger les services maritimes de la colonie ; le sous-intendant Dunau Henry, très versé dans les questions budgétaires, eut la direction du service financier, et le lieutenant Martin, qui était caissier à la Trésorerie Générale de Dakar, lui fut adjoint comme payeur particulier. Le capitaine Billot, inspecteur des Douanes, quitta sa compagnie d'infanterie pour organiser la perception des droits d'entrée et de sortie ; enfin, le capitaine Chardy, commandant la compagnie de Génie, prit en mains l'exploitation des deux chemins de fer, et le fonctionnement des usines et ateliers, avec le titre de directeur des Travaux publics.

L'administration centrale étant à peu près organisée, restait à assurer celle de l'intérieur du territoire. Dans ce but, je fis largement appel à mes officiers et sous-officiers de troupe. Au cours de leur carrière coloniale, ils avaient eu souvent l'occasion de s'occuper de questions politiques et administratives, et avaient ainsi acquis une certaine pratique des affaires indigènes. Chaque commandant de compagnie cumula avec ses fonctions militaires celles d'administrateur de la région occupée par son unité. Les officiers de peloton et les sous-officiers se répartirent les emplois de commandant de subdivision, caissier de l'Agence spéciale, magasinier, etc... Bref, le Cameroun finit par être doté d'un embryon d'organisation à peu près suffisant, et en tout cas conforme aux conditions économiques, prescrites par le ministre.

Je vais aborder maintenant un autre sujet de préoccupations qui, bien que d'un ordre différent, n'en avait

pas moins, pour la sécurité et pour l'existence même de notre nouvelle colonie, une importance capitale :

Dans la dernière phase de la guerre, jugeant la situation désespérée, les troupes de la défense avaient battu en retraite vers le Sud, sous la pression de nos propres colonnes, et avaient franchi, successivement, la frontière de la Guinée espagnole. Le gouverneur Ebermayes, le commandant supérieur Zimmermann, de nombreux fonctionnaires et officiers, plus de 6.000 soldats et gradés indigènes, n'avaient pas trouvé d'autre moyen pour échapper à notre étreinte.

L'autorité espagnole avait procédé au désarmement de tous les militaires, selon le devoir des neutres, et pris ses dispositions pour faire transporter ce personnel dans l'île de Fernando Po, où un camp fut construit à la hâte, aux environs de Santa-Isabel, pour les recevoir.

Or, cette ville est à deux pas de Douala, séparée par un bras de mer que les pirogues indigènes des deux pays franchissent tous les jours pour les besoins de la pêche ou du commerce. De plus, dans toute la colonie espagnole, on ne compte pas plus de 180 miliciens indigènes ; c'est là toute la force armée que le gouverneur Barrera pourrait opposer, le cas échéant, au 6.000 soldats allemands, bien disciplinés et bien encadrés.

Ces derniers n'ont pas d'armes, il est vrai, mais leurs fusils, mitrailleuses, munitions, ont été déposés dans l'arsenal de Santa-Isabel, à quelques centaines de mètres du camp allemand. Et, en rade de Santo-Isabel, sont mouillés trois gros cargos allemands de la Compagnie Wörman, échappés à la prise de Douala, qui pourraient facilement transporter, en quelques heures, un corps d'embarquement sur un point quelconque du Cameroun. Or, ce n'est pas avec 180 miliciens que le Gouverneur espagnol, sa loyauté mise à part, pourrait s'y opposer.

Nos ennemis ne cessaient d'entretenir au Cameroun une active propagande, affirmant aux populations inquiètes la victoire certaine de leurs armes, leur prochaine rentrée dans le pays, et les terribles représailles qu'ils exerceraient contre les défaillants. Le maintien de ces Allemands, si près de Douala, était une véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de notre nouvelle colonie ; le pays ne serait tranquille que lorsque tous ces

indésirables auraient été transportés en Espagne. Tel était le leit-motif de tous mes rapports au ministre ; telles étaient également les demandes incessantes des Anglais à leur gouvernement, sans plus de résultat d'un côté que de l'autre.

J'aurais voulu ajouter encore quelques détails sur mes relations officielles, et toujours cordiales avec S. E. Barrera, gouverneur de la Guinée espagnole, mais je craindrais d'abuser de votre temps, et je vais aborder tout de suite la question des missions évangéliques.

Un certain nombre d'établissements religieux, catholiques et protestants, étaient installés avant la guerre, soit à Douala, soit dans les principaux centres de l'intérieur. Leur but était à la fois évangélique, politique et commercial ; chaque centre comprenait une église, ou un temple, une école de garçons, une école de filles, et une exploitation commerciale. Les marchandises d'origine allemande étaient échangées contre l'ivoire, le caoutchouc, et les autres produits coloniaux ; chacun de ces établissements tenait une véritable comptabilité commerciale, avec abondance de registres et de fournitures de bureau, qui furent, plus tard, d'un grand secours pour le Corps expéditionnaire.

Dès le début de la guerre, ces diverses seèles religieuses, oubliant leur caractère évangélique, tournèrent contre nous l'influence considérable qu'ils avaient acquise sur les populations : renseignements fournis à l'ennemi, recel d'armes et de munitions de guerre, tentative de destruction d'un navire anglais...

A la suite de ce dernier attentat, tous les missionnaires furent arrêtés, dirigés sur Douala, et internés dans l'établissement de la Basler-Mission, qui était très vaste, entouré d'un mur d'enceinte, et se prêtait à une surveillance étroite. Puis, leur envoi en France ou en Angleterre fut demandé à nos gouvernements respectifs, qui ne se pressèrent pas de répondre.

A plusieurs reprises, Mgr Haagen, le supérieur des prêtres allemands, avait demandé, tantôt par lettre, tantôt par l'entremise du P. Douvry, aumônier du Corps expéditionnaire français, l'autorisation de retourner, avec son personnel, dans leurs chrétiennetés respectives, en prenant l'engagement d'honneur qu'ils s'abs tiendraient de toute propagande hostile, et se borne rai ent à leur rôle ecclésiastique. Mais l'influence dont

ils jouissaient auprès de plusieurs grands chefs indigènes et auprès des populations, nous faisait un devoir d'écartier ces demandes.

D'un autre côté, tout ce personnel de religieux et de religieuses ne pouvait pas être maintenu indéfiniment à la Basler-Mission, quelque spacieuse et confortable que fut leur prison. Alors, à défaut d'une autorisation ministérielle qui ne viendrait probablement jamais, je considérai le silence du Gouvernement comme un acquiescement tacite à mes propositions, et l'embarquement de mes religieux eut lieu dans le courant de mai 1916, en partie sur le paquebot l'*« Europe »*, en partie sur le *« Forichon »*,

Au moment où il allait mettre le pied sur le bateau, ne conservant plus aucun espoir, Mgr Haagen fit appeler le P. Douvry, et lui renit les pleins pouvoirs qu'il tenait de la congrégation de la Propagation de la foi, et qu'il avait été autorisé à transférer en d'autres mains dans un cas extrême.

Le P. Douvry vint me trouver aussitôt pour me faire part de cette communication ; il m'exposa, ce que je savais déjà, que la population souffrait réellement de la privation prolongée du culte religieux, et qu'il y aurait un intérêt politique de premier ordre à leur accorder satisfaction. Cette mesure augmenterait encore l'affection et le dévouement que nous avions inspiré aux habitants, et déterminerait un revirement favorable en notre faveur chez quelques chefs du pays, qui conservaient encore des sympathies allemandes.

J'étais tout à fait de son avis, mais il me paraissait bien difficile d'installer officiellement, et de rémunérer le culte catholique au Cameroun, tandis que la Métropole avait supprimé toute obligation de cette nature. Je devais tenir compte également de la jalouse que cette mesure ne manquerait pas de provoquer parmi les protestants.

Je m'avisaï d'une solution qui conciliait tout : les établissements catholiques n'avaient pas seulement leurs églises, elle avaient aussi des écoles. Je chargeai le P. Douvry de réorganiser le service de l'enseignement, et je lui enjoignis, comme instituteurs, tous les prêtres et congréganistes qui faisaient partie des troupes d'occupation, officiers, sous-officiers, brancardiers, etc..., une dizaine en tout. Ils furent répartis par deux dans les

centres les plus importants ; je leur allouai le prêt franc, et une légère indemnité sur le chapitre de l'Instruction publique. C'était maigre, mais, ils auraient à leur disposition les locaux, le mobilier et les ustensiles usuels de leurs prédécesseurs, et je savais que les habitants ne laisseraient pas leurs pasteurs mourir de faim.

Cela fait, je rendis compte de ma combinaison au Ministre des Colonies, M. Doumergue, dans une lettre officielles, mais personnelle, en lui expliquant les avantages politiques qui devaient, selon moi, en résulter. Je terminais ma lettre en ajoutant qu'il aurait fallu encore une vingtaine de prêtres au moins pour compléter l'organisation.

Je passe maintenant à la fête nationale du 14 Juillet ; elle fut l'occasion d'une manifestation de loyalisme des plus spontanées et des plus touchantes de la part de nos nouveaux administrés. En songeant d'avance à cette date, j'étais fort embarrassé sur la conduite que je devais tenir ; je n'avais reçu, bien entendu, aucune instruction du Gouvernement, et ignorais ce qu'on ferait en France. D'un côté, il me semblait presque sacrilège de nous livrer ici à des réjouissances bruyantes pendant que là bas on était dans la tristesse de la patrie envahie, des foyers dévastés, des familles en deuil. D'un autre côté, l'abstention complète serait-elle favorablement interprétée par les populations, et par nos troupes indigènes ? Toutes ces réflexions faites, je décidai que la fête nationale serait dignement célébrée, et les événements me donnèrent raison.

La revue des troupes, contrariée par une pluie torrentielle, n'eut pas lieu ; malgré le temps, qui resta maussade toute la journée, les édifices publics, les habitations particulières, et les navires sur rade avaient été pavoisés aux couleurs nationales. Les régales eurent beaucoup de succès ; les longues pirogues de cérémonie sortirent de leurs hangars, ornées de sculptures aux vives couleurs. Equipées, chacune, d'une cinquantaine de rameurs, aux uniformes éclatants, elles fendaiient les flots avec une vitesse vertigineuse, toutes les rames se levant et se baissant en cadence ; puis l'équipe victorieuse venait se ranger contre le bord du « Surcouf », pour y recevoir de mes mains le prix de la course.

Ce furent ensuite les visites officielles à l'hôtel du Gouvernement ; je vis défiler successivement les chefs des divers quartiers de la ville ou des localités voisines, les corps de métiers, les groupes de commerçants indigènes, etc... Chaque députation, introduite à son tour, lisait un discours préparé, et me remettait le texte soigneusement calligraphié en français. C'étaient des morceaux d'éloquence naïve, dans lesquels ces braves gens insistaient avec force sur leur attachement à la France et sur leur espoir de rester toujours sous notre administration.

Pour clôturer, deux jeunes filles, parées de leurs habits de fête, s'avancèrent timidement, portant, l'une un bouquet de fleurs, et l'autre une bourse volumineuse. Elles m'offraient ces deux présents avec une gracieuse révérence, en ajoutant que l'argent était le produit d'une souscription pour les blessés français.

Très ému de cette touchante attention, j'embrassai de bon cœur les deux fillettes, et j'exprimai hautement la ferme conviction que nos armes seraient victorieuses, et que leur pays ne retomberait plus sous le joug allemand. Je m'avançais beaucoup, mais ces paroles étaient nécessaires, elles étaient attendues avec anxiété, et furent accueillies avec soulagement.

Ensuite, accompagné de ma maison civile et militaire, j'allai faire une courte apparition sur la place publique, où les jeux de plein air et les divertissements de toute sorte entretenaient la joie et l'animation. Les tirailleurs fraternelisaient avec les habitants ; ce n'étaient partout que gesticulation, cris et rires. Heureuse race ! J'aurais eu bien tort de les priver de ce plaisir !

Le soir, un dîner officiel réunit l'élite des fonctionnaires, officiers, notables et commerçants dans la salle à manger d'apparat, dont les murs étaient encore décorés des tableaux provenant de l'ancien gouvernement. Au dessert, je prononçai une allocution patriotique, et portai un toast à notre prochaine victoire. Tous les convives levèrent leur coupe avec des cris d'enthousiasme, tandis que dans leurs cadres dorés, le vieil empereur Guillaume I^r, Frédéric-Charles, Moltke, Blucher gardaient un visage impassible. Ils en avaient vu et entendu bien d'autres depuis près de deux ans, et ils commençaient à s'y habituer.

Quelques jours après, arrivait un télégramme officiel ; non seulement le ministre ne désapprouvait pas mon initiative concernant la transformation des congréganistes en instituteurs, mais encore il m'annonçait l'arrivée prochaine d'une vingtaine de pères du St-Esprit qui s'étaient présentés volontairement pour compléter les cadres.

Un mot encore, en arrivant en France (pour aller servir, sur ma demande, dans les rangs métropolitains), je fus reçu par M. Doumergue, et j'insistai verbalement auprès de lui sur la question des Allemands internés à Fernando-Po, qui me tenait à cœur particulièrement.

Moins de deux mois après, une lettre de mon successeur m'annonça que Barrera avait enfin reçu de son gouvernement l'ordre formel de diriger sur Cadix tout le personnel européen, civils et militaires, qui se trouvait encore à Santa-Isabel.

Général AYMÉRICH.



Contribution à l'étude des Origines de la Commune de Toulon

Sous la cote DD. 52, l'*Inventaire sommaire des Archives Communales de Toulon antérieures à 1790*, enregistre un document dont il résume ainsi l'objet : « Ordre du Sénéchal de réparer les fortifications. — 1285 ». Quand il a rédigé cette courte notice, l'auteur de ce répertoire, d'ailleurs très recommandable à plus d'un titre et si précieux au chercheur toujours bien emprunté quand il doit manœuvrer dans un dépôt public, où des papiers divers s'accumulent depuis près de dix siècles, s'est certainement inspiré d'une rubrique inscrite au verso, sur un repli de ce document, par quelque autre archiviste communal, auteur d'un classement antérieur, entrepris au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Nous y lisons : « Ordre d'Isnard d'Antrevaux (1), Sénéchal de Provence, aux Syndics de prendre 100 livres sur les deniers des gabelles pour la construction des murailles de la ville et même d'imposer pour ce sujet. — 30 septembre 1285 ».

Celui qui, s'en tenant à cette double indication, croirait ne trouver dans ce document que des renseignements relatifs à la construction de la première enceinte de Toulon, — ce qui, d'ailleurs, serait loin d'être à dédaigner — serait bien surpris quand, dépliant la large feuille de parchemin et prenant connaissance du texte qui s'y trouve écrit, il constatait que, loin d'être purement et simplement l'ordre du Sénéchal qu'il pensait y trouver, c'était le procès-verbal circonstancié d'une Assemblée générale des habitants de Toulon, con-

(1) Ce personnage est plus généralement désigné par les historiens de la Provence, qui ont eu à s'occuper de lui, sous le nom d'Isnard d'Entrevennes. C'est le nom qu'il convient de lui conserver, à la place de celui qui lui a été attribué par l'Archivaire toulonnais, auteur de la rubrique rapportée ci-dessus. (Cf. F. CORTEZ, *Les Grands Officiers royaux de Provence au Moyen-Age*, p. 43. — Aix-en-Provence, 1921).

voquée et réunie pour aviser aux moyens d'exécuter les prescriptions contenues dans une lettre du Sénéchal qui avait pour objet des réparations à faire aux murailles de la ville.

A ce simple énoncé, on peut se rendre compte comment augmente l'intérêt présenté par cette pièce d'archives. Il ne s'agit plus seulement de savoir quel pouvait être, en 1285, l'état des fortifications de Toulon et quelles mesures furent prises, à l'instigation du représentant du Comte de Provence, pour y pourvoir ; mais, il s'agit aussi de saisir sur le vif, à cette date de 1285, et pour ce fait important, mais particulier, des fortifications, le fonctionnement des institutions municipales, c'est-à-dire de voir, par un exemple concret, en quoi consistaient, vers la fin du XIII^e siècle, soit au lendemain de l'avènement en Provence de la Maison d'Anjou, et, pour ainsi dire, à l'origine de la Commune de Toulon, les franchises municipales et dans quelle mesure étaient admises à en jouir les différentes classes de la population. Envisagé sous ce point de vue (1), notre document présente sa véritable physionomie : au milieu de trop rares documents de même nature conservés aux Archives de Toulon, il prend une importance autrement considérable que s'il n'avait contenu qu'un ordre du Sénéchal de Provence de faire réparer les murailles de la ville, même en indiquant de quelle façon il serait pourvu à la dépense (2).

(1) A vrai dire, O. Teissier, *Histoire de Toulon au Moyen-Age*, p. 21-27, et, après lui, G. Lambert, *Histoire de Toulon*, I., p. 288-291, ont parlé de ce document et lui ont attribué son véritable caractère. Mais ni l'un ni l'autre de ces estimables historiens ne nous paraît avoir suffisamment insisté, comme nous nous proposons de le faire, sur ce qu'il renferme d'intéressants et précieux renseignements sur la vie municipale à Toulon vers la fin du XIII^e siècle.

(2) Ce document, en général de belle apparence et d'une belle écriture, ne nous est pas parvenu en tout à fait bon état. Certaines parties en ont été détériorées et sont à présent déchirées : ce sont les marges de la partie gauche. Il en résulte que le commencement des lignes de la partie supérieure a disparu. De là, des lacunes dans la suite du texte qui, d'ailleurs, ne portent pas de grave préjudice à l'intelligence générale du document. C'est la partie du parchemin où se trouve transcrise la lettre du Sénéchal qui a le plus souffert de cette légère mutilation. Le reste nous est parvenu à peu près complètement intact.



C'est le 30 septembre 1285 que se trouva réunie l'Assemblée générale des membres de l'Université où, comme on devait dire plus tard, de la Communauté de Toulon. Ce n'était pas une institution particulière à cette ville. On la retrouve dans la plupart des autres villes provençales en possession de leurs franchises communales, notamment à Marseille, où elle est désignée sous le nom de *Parlementum generale* (1). Il n'y a pas lieu d'en être autrement surpris : c'est une survivance naturelle, malgré le long espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'ils sont tombés en désuétude à la suite du désordre et de la confusion causés par les Invasions Barbares, d'usages observés, à l'exemple des antiques cités de la Grèce et de Rome, à l'image desquelles avaient alors vécu certaines de nos cités provençales. La vie publique en plein air était d'une pratique courante dans ces cités ; il n'est pas étonnant qu'elles en aient naturellement repris l'habitude quand, de nouveau, elles se trouvèrent appelées à régler leurs affaires elles-mêmes.

A Toulon, du moins à l'époque qui nous occupe, ces Assemblées, dont nous ne pouvons malheureusement dire ni la fréquence, ni la régularité, se tenaient dans une partie, peut-être couverte, d'un édifice appelé « *Palacium Regium* », le Palais du Roi, où semblaient avoir été réunis les divers services de l'administration locale. C'est au-dessous de la Chapelle où siégeait le tribunal ou *Curia Regis Tholoni* que se trouva réunie notre Assemblée générale (2).

Elle avait été convoquée, suivant un usage qui s'est maintenu à travers les âges et qui se pratique encore aujourd'hui dans beaucoup de petites villes, au son de

(1) Cf Bourrilly et Busquet, *La Provence au Moyen-Age*, p. 409 (Paris, Champion, 1924). — Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la Commune de Marseille, des Origines à la Victoire de Charles d'Anjou* (Aix-en-Provence, Dragon, 1926) a publié le texte de divers procès-verbaux d'Assemblées générales des habitants de Marseille, tenues dans cette ville au cours du XIII^e siècle.

(2) « *Actum Thotoni, in Palacio Regio, desubtus Capellam ubi pergitur Curia...* »

la trompette par les soins du crieur public (1). Ce mode de convocation permettait d'écartier à l'avance toute espèce de contestation sur la validité des décisions prises par l'Assemblée. L'annonce de la réunion, faite publiquement à travers les rues de la Ville par le Crieur communal (2), donnait, en effet, à supposer que tous les habitants en avaient été informés en temps opportun pour pouvoir s'y rendre. Ainsi, les absents ne pouvaient pas invoquer l'excuse de l'ignorance.

Le silence de notre document ne nous permet pas de savoir quel personnage prit l'initiative de cette convocation. En ce temps-là, en effet, la Commune de Toulon ne possédait ni Conseil, ni officiers municipaux. Elle avait obtenu, en 1252, de Sibille, dame de Toulon, la reconnaissance de ses priviléges et franchises, déjà reconnus par ses prédecesseurs, si nous en croyons cet acte de confirmation (3), mais, à vrai dire, la Commune n'avait pas encore reçu une organisation administrative. Elle devait y parvenir, par la suite, en deux étapes : des lettres du roi Robert, comte de Provence, données le 19 juin 1315, accordèrent aux Toulonnais un Conseil annuel de douze membres, dont quatre choisis parmi les Nobles, quatre parmi les citoyens moyens, sans doute les Bourgeois ou Marchands, et quatre parmi les Citoyens mineurs, probablement les Artisans (4). C'est seulement le 1^{er} septembre 1367 que le Conseil reçut de la reine Jeanne le pouvoir d'élire deux Syndics annuels, qui furent chargés de diriger l'administration communale (5). Dans ces conditions, on peut supposer que,

(1) « Ad vocem preconis generalis, cum tubeta, more solito... specialiter congregatam ».

(2) Dans certaines villes du Midi de la France, Provence ou Languedoc, on désigne encore ce personnage sous le nom de *Précon*, traduction littérale du mot latin *preco*, sous lequel le désignent de nombreux documents du Moyen-Age.

(3) *Archives Communales de Toulon*, AA. 1. — Acte du 8 novembre 1252, par lequel Sibille, dame de Toulon et femme de Boniface de Castellane, confirme les priviléges accordés par ses prédecesseurs à l'Universalité des hommes de Toulon.

(4) *Archives Communales de Toulon*, AA. 3. — Lettres Patentées du roi Robert, du 9 juillet 1314, et lettre du Sénéchal au Baile de la Cour royale de Toulon, du 9 juin 1315.

(5) *Archives Communales de Toulon*, AA. 3. — Lettres Patentées de la reine Jeanne, du 1^{er} septembre 1367.

auparavant, quand il s'agissait de régler une affaire importante, c'était à des Commissaires ou Procureurs, spécialement désignés à cette occasion, que l'Assemblée générale en confiait le soin. C'est bien là ce que va nous apprendre avec certitude notre document.

Il convient d'ajouter que, à l'époque qui nous occupe, il y avait déjà à Toulon divers représentants du Comte de Provence, un Baile, parfois secondé par un Vice-Baile, un Châtelain, un Juge attaché à la Cour royale, un Notaire de la Cour, deux Maîtres de Gabelles. Ces officiers seigneuriaux étaient tous plus ou moins subordonnés au Viguier d'Hyères, préposé par le Comte de Provence à une circonscription administrative dont Hyères était le chef-lieu et dont Toulon et son territoire formaient une subdivision.

Il est permis de supposer que, en l'absence d'un officier municipal qui aurait eu, entre autres attributions, le pouvoir de convoquer l'Assemblée des habitants, un des agents du Comte, et de préférence le Baile ou son lieutenant, pouvait prendre cette initiative. D'ailleurs, ces deux personnages assistaient à la réunion. Le procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 1285 mentionne la présence de quelques-uns d'entre eux : le noble sire Palamon de Filguières, dont il ne dit pas de quelle charge il était investi, le Viguier Armazion, le Baile et maître des Gabelles Guillaume Correntin et le maître des Gabelles Martin (1). La présence de ces personnages, ou du moins de l'un d'entre eux, était peut-être nécessaire pour rendre valables les décisions de l'Assemblée. S'il en était ainsi, on ne faisait que se conformer, à Toulon, à un usage qui resta longtemps en vigueur dans d'autres villes provençales en possession de franchises plus étendues que celles dont jouissait alors cette ville. Rappelons-nous qu'à Marseille aucune assemblée du Corps de ville ne pouvait être régulièrement tenue qu'en présence du Viguier ou de son suppléant, le Juge du Palais, tous deux représentants qualifiés dans cette ville du Comte de Provence. Celui des deux, qui était présent, présidait l'Assemblée tenant en

(1) «... Presentibus ibidem Nobili Viro Palamoni de Filgueriis, domino Vicarie Vicario Armaizioni, domino Guilhelmo Carrantinio, Bajulo et Gabellario Tholonensi, et magistro Martino, gabellario Tholoni... »

main le *Bâton du Roi*, insigne de sa dignité. Il ne semble jamais cependant avoir pu prendre part à la délibération.

A Toulon, le 30 septembre 1285, il ne pouvait pas en être autrement, en raison même de l'objet de l'Assemblée qui se trouvait réunie ce jour-là. En effet, à part les deux maîtres des Gabelles, directement intéressés à la délibération, aucun des agents du Comte, présents à cette Assemblée, ne prend part à la discussion et à la décision. L'initiative et la direction appartiennent à un citoyen, Amelius de Malval, interprète qualifié et, d'ailleurs, semble-t-il, désigné à cet effet, de tous les membres de la Communauté. C'est lui qui va prendre la parole pour exposer l'objet de la réunion et qui va soumettre à ses concitoyens les propositions sur lesquelles ils sont appelés à délibérer (1). Malheureusement, le document qui nous est parvenu n'indique pas comment Amelius de Malval a été chargé du mandat dont il va s'acquitter.

Tous les membres de la Communauté ne semblent pas avoir été tous présents à cette Assemblée générale. Le procès-verbal le reconnaît formellement. Ils ont bien été tous convoqués, mais ce n'est que la plus grande partie qui a répondu à la convocation (2). S'il n'en avait pas été ainsi, nous compterions certainement, en effet, plus de cent quarante-neuf noms sur la liste des assistants inscrite à la fin du document par les soins du Notaire-Secrétaire de l'Assemblée. Si réduite qu'ait pu être à cette époque la population de Toulon, il ne paraît pas vraisemblable qu'elle n'ait compté que cent cinquante familles de toute qualité, si nous supposons que les cent quarante-neuf citoyens dont la présence fut enregistrée à cette Assemblée étaient tous les chefs des familles toulonnaises. En comptant cinq à six personnes au maximum par famille, chiffre qui ne nous paraît exagéré ni en plus ni en moins, on arriverait à un

(1) "... Amelius de Mala Valle, civis Tholonensis et nomine totius Universitatis predicte ac in eadem Universitate presente, volente et consentiente, obtulit et presentavit..."

(2) "... Notum sit cunctis presentibus atque futuris quod hominum et Universitatis civitatis Tholoni, vel maiorem saltim partem ejusdem Universitatis... ad hec que sequuntur et continentur in hoc presenti publico instrumento specialiter congregatam..."

total de 750 à 900 habitants, non compris les membres du clergé qui ne sont pas portés comme ayant participé à cette Assemblée. Ce sont là des chiffres bien faibles, même pour cette époque où Toulon était loin d'avoir l'importance qu'il a prise par la suite. S'il en avait été ainsi, le Comte de Provence se serait-il préoccupé avec tant d'insistance d'obtenir des habitants qu'ils fissent renforcer leurs murailles ? Combien de communautés, placées comme Toulon le long de la côte provençale et ne donnant pas moins qu'elle un accès facile dans l'intérieur du pays, sont-elles restées, avec l'assentiment du souverain, dépourvues de murailles et de tous autres moyens de défense ?

Il faut donc supposer que, suivant les propres termes employés par le rédacteur du procès-verbal, et pour tenir compte de l'emploi qu'il fait du simple comparatif *major*, alors qu'il n'ignorait pas le superlatif *maxima*, c'est une partie *plus nombreuse* des habitants qui a participé à cette Assemblée. Un groupe *moindre* n'y a pas assisté. Il est donc permis de conclure que la population de Toulon pouvait compter de 2.500 à 3.000 âmes, en y comprenant les membres du Clergé qui, nous le constaterons plus loin, ne paraissent pas avoir figuré sur les registres de la Communauté.

Au contraire des clercs, tous les laïques, habitants de Toulon, étaient considérés comme membres de la Commune, quelle que soit leur condition sociale, voire même leur religion. Les Juifs, en effet, ne semblent pas en avoir été exclus (1). Ce sont là les deux constatations essentielles que nous permet de faire la lecture de la liste des citoyens qui ont pris part à l'Assemblée générale du 30 septembre 1285. Nous y relevons les noms des membres de la noblesse toulonnaise, suivis de leur qualité de chevaliers ou de damoiseaux (2), ceux de ci-

(1) V. sur ce point particulier notre étude « *Les Juifs de Toulon et le massacre de 1348* », dans la *Revue des Etudes Juives*, 1930-1931.

(2) Nous lisons, par exemple : « Item fuit actum, dictum et in pactum deductum concorditer per Universitatem predictam et inter omnes homines Universitatis ipsius quorum nomina inferius sunt scripta... Nomina eorum dictorum hominum sunt hec : dominus Raymundus de Sancto Petro, miles, dominus Girardus Buas, Guillelmus Helene, Hugo Capra, Rostagnus Fresqueti, milites... Guillelmus de Pranis, domicellus, etc... »

toyens dont la condition sociale n'est pas énoncée, qui sont des bourgeois ou des artisans, comme nous le verrons plus loin (1), et, enfin, ceux dont le nom et suivi du terme *judeus*, ce qui ne peut laisser aucun doute sur la religion et sur la condition de ceux à qui il s'applique (2).

Cette liste ne semble pas avoir été dressée au hasard, à mesure que le Notaire, son auteur, voyait se présenter devant lui un citoyen dont il inscrivait le nom sur le champ, ainsi qu'il arrive souvent en de semblables circonstances. Au contraire, le lecteur a l'impression qu'un ordre a été suivi, et non pas seulement celui qui vient tout naturellement à l'esprit et qui, d'ailleurs, a été respecté pour tenir compte de la condition sociale de chacun de ces personnages. Nous observons, en effet, que ce n'est pas en une seule fois que cet ordre, hiérarchique pourrait-on dire, a été suivi, c'est-à-dire que, après avoir énuméré en une seule fois tous les chevaliers et tous les damoiseaux dont il a constaté la présence, le rédacteur énumère ensuite tous les autres citoyens présents, puis enfin les Juifs. Il n'en est rien. C'est par groupes que se fait cette énumération, et dans chaque groupe, qui comprend des noms de citoyens appartenant à chacune des quatre catégories que nous avons distinguées, est observé l'ordre hiérarchique précédemment indiqué. Aussi, sommes-nous amené à nous demander si, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres villes, les citoyens de Toulon ne sont pas groupés par quartiers, des hommes de toute condition demeurant indistinctement dans chacun de ces quartiers. Les Juifs eux-mêmes ne sont pas nommés tous en même temps : cela confirmerait l'assertion de G. Lambert que, en raison de leur petit nombre, ceux-ci n'étaient point confinés, du moins au début de l'histoire de la Commune, dans un quartier à part (3).

(1) Voici, par exemple, une suite de noms de citoyens, appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories : « Raymundus Donadei, Guillelmus Gargani, Marinus Grandi, Guillelmus Gauterii, Gaufridus Castanee, Johannes Ricardi, etc.

(2) Vinetas, *judeus*, Isaquetus, *judeus*, Abraham, *judeus*, Vitalis Carademonti, *judeus*, Vitalis Barbas, *judeus*, Vitalis Abraymi, *judeus*, Astrugetus, *judeus*, Paradetus, *judeus*, Ansanus Barba, *judeus*, Barraletus, *judeus*, Bellonic, *judeus*

(3) G. Lambert, *Histoire de Toulon*, II. 8.

Bien que l'ordre suivi par le rédacteur de notre document pour l'énumération des citoyens présents semble nous permettre de le supposer, il ne nous est pas possible d'affirmer de façon catégorique que les citoyens de Toulon se trouvaient indistinctement répartis dans les divers quartiers sans tenir compte de leur condition sociale et que chacun de ces quartiers prenait, dès ce moment, une sorte d'existence administrative qui lui était propre. Mais l'examen de cette liste nous permet d'en tirer une autre observation qui ne manque pas d'intérêt puisqu'elle va nous fournir d'utiles indications sur l'état économique et social de notre cité au moment où elle était sur le point de devenir une Commune autonome. Cette observation offre encore un autre intérêt : elle nous permet, en effet, de tirer de curieux renseignements sur l'origine des noms de famille, sur le moment où s'est établi l'usage de faire suivre le prénom d'un personnage de son nom patronymique et sur la forme qui était uniformément donnée à celui-ci.

La liste des citoyens que notre document met sous nos yeux nous conduit, en effet, à distinguer *à priori*, à la seule lecture de leurs noms, les trois catégories de citoyens dont les actes postérieurs, relatifs à l'organisation de la Commune de Toulon, reconnaîtront formellement l'existence.

Nous relevons d'abord le groupe des *Nobles*, c'est-à-dire de ceux des assistants qui sont qualifiés chevaliers ou damoisiaux. Les noms patronymiques de quelques-uns d'entre eux se présentent sous la forme que prendront par la suite, quand ils seront énoncés en français, la plus grande partie des noms des familles nobles, c'est-à-dire qu'ils sont précédés de la préposition latine *de* qui, passant en français, deviendra la particule *de*. Remarquons encore que ces noms ont reçu la forme de l'ablatif pour suivre la règle qui impose ce cas à tout substantif employé avec la préposition *de*. Nous avons ainsi *Raymundus de Sancto-Petro*, *Guillelmus de Pranis*, *Johannes de Valencia*, etc... D'autres personnages, qualifiés également chevaliers ou damoisiaux, portent un nom patronymique que ne précède pas cette préposition et qui se présente sous la forme généralement donnée à cette sorte de noms, quand on les exprime en latin, c'est-à-dire la forme du génitif. Tels sont *Girar-*

dus Buas, Guillelmus Holene, Rostagnus Fresqueti, etc...

Si ce n'était la qualification qui accompagne ces noms et qui nous révèle que ceux qu'ils servent à désigner sont des nobles, rien ne nous permettrait de les distinguer de la plupart des autres citoyens énumérés dans notre document. C'est, en effet, par un prénom précédant un nom au génitif que son désignés le plus grand nombre des personnages qui ont assisté à cette Assemblée (1). Nous pouvons, sans hésitation, ranger ceux-là dans la seconde ou dans la troisième classe des citoyens, de préférence cependant dans la seconde, celle dont le document de 1314 qualifia les membres de *médiocres*, c'est-à-dire la classe moyenne.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 30 septembre 1285 nous permet, en effet, de distinguer entre les assistants qui ne sont pas qualifiés nobles, d'une part, ceux qui font partie de la seconde classe, sans doute parce que leur condition sociale, leur fortune, leurs occupations, leurs alliances de famille, les ont rangés dans cette classe intermédiaire entre la noblesse et la plèbe d'où sortira la bourgeoisie, et, d'autre part, ceux qui, occupés à d'humbles travaux, formeront la troisième classe, celle des *minores* ou *plebei*, suivant l'expression des lettres patentes du 9 juillet 1314. A la vérité, notre document n'énonce pas explicitement qu'il convient de distinguer entre les uns et les autres. Mais, tandis que la forme des noms des citoyens que nous rangerions dans la seconde classe, et qui, d'ailleurs, sont les plus nombreux, est la forme régulièrement usitée pour désigner un nom patronymique, en mettant ce nom au génitif, la forme sous laquelle nous sont présentés les noms que nous présumons appartenir aux citoyens de la plus basse condition, est, au contraire, toute différente. Ces noms, qui occupent pourtant la place des noms patronymiques, après des prénoms inscrits au nominatif, sont aussi au nominatif. En outre, ils peuvent indistinctement être pris pour des noms patronymiques, et la plupart sont passés comme tels en français, mais ils peuvent aussi être pris comme indiquant le métier des divers personnages auxquels ils s'appli-

(1) « *Raymundus Donadei, Guillelmus Gargani, Marinus Granoti, Guillelmus Gauterii, Gaufridus Castanee, Johannes Ricardi,,,* »

quent. La forme nominative sous laquelle ils sont employés nous fait pencher pour cette dernière interprétation (1) ; il n'y aurait, en effet, pas de raison pour que le rédacteur de notre document ne se soit pas conformé pour ce groupe de citoyens à la règle du génitif qu'il a suivie exactement quand il lui a fallu énumérer les autres assistants. Ainsi, nous croyons avoir le droit de supposer que, à Toulon, vers la fin du XIII^e siècle, les citoyens n'étaient pas encore tous en possession d'un nom patronymique. Quelques-uns se distinguaient encore par un prénom accompagné d'un surnom emprunté au métier qu'ils exerçaient. Pour beaucoup, probablement, ce surnom se transforma par la suite en un patronyme. Deux exemples, empruntés à notre document, confirment notre hypothèse. Deux personnages sont désignés à la fois par un qualificatif qui indique leur profession, employé au nominatif, suivi de l'indication de leur filiation, le nom paternel étant alors mis au génitif. L'un d'eux est *Guillelmus Grossi Sartor*, soit Guillaume Gros le Tailleur, l'autre *Petrus Calquarius, filius Bertrandi Segalasii*, que nous traduisons Pierre le Chaufournier, fils de Bertrand Segalas (2).

En admettant que tous les artisans, présents à l'Assemblée du 30 septembre 1285, aient été désignés ainsi, nous sommes conduits à observer que leur nombre était bien faible relativement à celui des citoyens de la deuxième classe. Celle-ci semblerait donc avoir été la plus nombreuse dans notre ville à cette époque. Sans

(1) Nous relevons, par exemple, les noms suivants : « *Egidius Sabbaterius* (Eloi le Savetier), *Bartholomeus Pelliserius* (Barthélémy le Peaussier), *Raymundus Apothecarius* (Raymond l'Apothicaire), *Raymundus Calafato* (Raymond le Calfat), *Petrus Calquerius* (Pierre le Chaufournier), *Raymundus Furnius* (Raymond le Fournier), *Pontius Sabbaterius* (Pons le Savetier), *Guillelmus Calquerius* (Guillaume le Chaufournier), *Guillelmus Hospitalarius* (Guillaume l'Hôtelier), *Raymundus Cordurerius* (Raymond le Cordier), *Petrus Fusterius* (Pierre le Fustier), *Durantus Furnerius* (Durand le Fournier), *Marcho Fusterius* (Marc le Fustier), *Johannes Calquierius* (Jean le Chaufournier), *Bernardus Murator* (Bernard le Constructeur de Murs).

(2). Remarquons que l'exemple de *Petrus Calquarius filius Bertrandi Segalasii* nous fait comprendre la raison de l'usage alors suivi de mettre le nom patronymique au génitif, le mot *filius* étant alors sous-entendu,

doute, nous avons déjà supposé, avec quelque apparence de raison, que tous les membres de la population civile, Nobles, Bourgeois, Artisans, Juifs même, qui étaient qualifiés pour participer à une Assemblée générale, n'ont pas tous été présents. Mais, dans ce cas, le rapport entre chacun des groupes reste sensiblement le même que celui qui doit exister entre les membres de chacun de ces groupes présents à l'Assemblée. Tout au plus pourrait-on admettre que, en raison de leurs occupations professionnelles, les artisans s'y sont trouvés en plus petit nombre que leurs concitoyens des deux premières classes. Cette réserve faite, nous ne pensons pas que notre observation ne puisse pas être retenue : les artisans, exerçant un métier manuel, formaient la classe la moins nombreuse de la population toulonnaise à la fin du XIII^e siècle. Malheureusement, nous n'avons pas, pour le moment, les moyens de vérifier l'exacitude de cette observation et de déterminer les raisons de cette disproportion. Ne serait-ce pas parce que la plus grande partie de cette population vivait surtout de la mer et peut-être aussi de l'agriculture et n'exerçait pas, à proprement parler, de métier manuel ?

Quoi qu'il en soit de ces conclusions, il est une autre observation que nous suggère la lecture de cette liste d'artisans toulonnais. A part trois ou quatre d'entre eux, un calfat, un cordier et deux fustiers, qui exercent des métiers que l'on serait surpris de ne pas trouver dans un port de mer, si peu important qu'il puisse être, tous les autres gens de métier, énumérés dans notre document, sont des professionnels comme il n'en peut pas ne pas exister dans toute agglomération humaine. Mais aucun d'eux, à part les quatre que nous avons relevés, ne permet de caractériser une ville et d'en fixer l'originalité. D'où il nous est, semble-t-il, permis de conclure que, à la fin du XIII^e siècle, la vie économique de Toulon n'offrait pas une grande activité et que cette ville était encore loin de se dégager de la conditions modeste où elle paraît avoir longtemps vécu.

Il n'en est pas moins vrai que, à la fin du XIII^e siècle, se sont trouvés réunis à Toulon les divers éléments susceptibles de se grouper pour former une Commune et, au besoin, pour défendre leurs intérêts contre les prétentions des souverains et surtout contre les exigences souvent arbitraires de leurs représentants. L'Assemblée du 30 septembre 1285 nous paraît être une des pre-

nières manifestations de cette vie collective des Toulonnais qui devaient les conduire à une possession complète de leurs franchises municipales. La question qu'il s'agissait de résoudre était, en effet, de celles qui, au Moyen-Age, ont mis souvent aux prises les populations urbaines et leurs seigneurs et qui, de part et d'autre, ont été débattues avec le plus d'apréte, car elles avaient pour objet de régler dans quelles conditions les sujets, quelle que soit leur qualité, devaient satisfaire aux besoins financiers de leurs souverains. Le débat auquel cette question va donner lieu, la procédure suivie pour aboutir à une solution, nous permettront de saisir la première manifestation ou, du moins, une des premières manifestations, encore incertaines, de la vie publique à Toulon.

C'est assurément à la suite d'une entente entre les agents du Sénéchal de Provence présents à Toulon, en l'espèce les deux maîtres des Gabelles, dont l'un cumule cette fonction avec celle de Baile, et les représentants des habitants, dont nous ne pouvons pas dire en quelle qualité ils avaient pu prendre cette initiative, que fut convoquée l'Assemblée du 30 septembre. C'est, en effet, aux deux maîtres des Gabelles que le Sénéchal Isnard d'Entrevennes a adressé la lettre dont la communication publique et l'examen vont faire l'objet de cette Assemblée. Mais, outre que le procès-verbal indique expressément que ce n'est aucun des deux maîtres des Gabelles qui en a donné lecture aux assistants, le texte même de la lettre nous permet de supposer que la question dont elle fait l'objet a déjà donné lieu à des pourparlers entre les représentants du Sénéchal et les chefs officiels ou officieux de la Communauté. Comment expliquer, s'il n'en a pas été ainsi, la concession consentie par le Sénéchal d'une somme de cent livres, à prélever sur la caisse des Gabelles, pour couvrir une partie, sinon la totalité de la dépense que devaient entraîner les travaux de réparations à faire aux murailles et fortifications de la ville ? Du reste, la lettre dit expressément que le Sénéchal a consenti cette subvention à la suite d'une démarche pressante des habitants (1).

(1) Cette lettre du Sénéchal se trouve transcrise dans la partie du manuscrit qui, comme nous l'avons déjà indiqué, nous est parvenue en mauvais état. Telle que nous la possérons, cependant, elle nous permet de déterminer, comme

A coup sûr, il serait intéressant de connaître tout le détail de cette négociation. Du silence de notre document, nous croyons pouvoir conclure que ces premiers pourparlers furent engagés et suivis entre les deux maîtres des Gabelles et quelques citoyens de qualité, le gros de la population y restant étranger. La lecture publique de la lettre du Sénéchal, faite au début de l'Assemblée par les soins du Notaire, rédacteur du procès-verbal, qui en traduisit le texte *mot-à-mot* en langue vulgaire pour le mettre à la portée de tous les assistants (1), en fournit la preuve. Il est même permis de supposer que si les maîtres des Gabelles n'avaient exprimé des craintes sur l'insuffisance de la somme allouée par le Sénéchal, l'Assemblée générale des habitants n'aurait pas été réunie.

Il s'agissait, en effet, d'une affaire d'importance et qui n'intéressait pas seulement la ville. Pourquoi, s'il en avait été autrement, le Sénéchal aurait-il écrit sa lettre et disposé dans ce but d'une partie des revenus des

nous venons de le faire, les conditions dans lesquelles la question fut portée devant l'Assemblée. Voici, quoique incomplet, le texte de cette lettre : « Isnardus de Antravenis, miles, senescallus Provincie et Forcalcherii, dilectis suis Gabellariis Tholoni, salutem et amorem sinceram. Cum milites et cives Tholoni attendentes civitatem eandem propter imminentem conventum magnis periculis subjacere instantum etiam quod civitas ipsa propter defectum clausure seu deffensionis... mali aggravari ac supponi incendio et ruine, cum instantia nobis supplicaverunt ut ad inforciandum dictum locum quem inforciari muris et inforciari viis aliis intenderent pre... salis eis in subsidium dicti operis faciendi concedere dignaremus. Nosque eorum supplicationibus inclinari petitionem ipsam saltim usque ad summam centum librarum duximus... quatenus gabellam tot... salis amittatis eidem quot ascendat summam... centum librarum cum qua possim incipere dictum opus presertim et... fuerant in Tholono attribuisse in aliis clausuris, muris seu edificiis ibi factis recipiuntur ab eis securitatem idoneam pro dictam clausuram ac deffensionens et... de eo quod eis intenderetis... ydoneam ac cautelam et Nos in vestris computis recipi faciemus. Datum Areis die xxv septembris, anno Domini millesimo... XIII^a Indictione ».

(1) Quibus quidem litteris representatis et oblatis, ut supra dictum est, lectis *romaniliter* per me, Hugonem de Fonte, notarium infrascriptum, *de verbo ad verbum*, in presentia memorale Universitatis et predictorum hominum quorum nomina inferius sunt scripta ».

salines, portion importante du domaine éminent des Comtes de Provence ? Celui-ci avait, en effet, un intérêt direct à cette affaire de la remise en état des murailles de Toulon. La puissance de Charles d'Anjou, qui avait naguère permis à ce prince de se poser en chef de la Chrétienté, venait de subir une éclipse en 1282, à la suite du massacre des Vêpres Siciliennes. Le péril s'était aggravé quand les Aragonais, redoutable puissance méditerranéenne à ce moment, intervenant en faveur des Siciliens, avaient été victorieux dans une bataille navale au cours de laquelle ils avaient détruit la flotte de Charles et fait prisonnier son fils, le prince de Calabre, le futur roi Charles II le Boiteux. Non seulement cette défaite mettait en danger les possessions italiennes de la Maison d'Anjou, mais elle menaçait aussi son Comté de Provence. Il fallait aviser aux moyens de prévenir une attaque d'un ennemi à qui sa victoire semblait promettre la domination dans la Méditerranée occidentale. De là, bien que sa lettre ne fasse aucune allusion à ces graves événements, la raison de l'intervention du Sénéchal auprès des Toulonnais et de son insistance pour obtenir que les travaux dont il réclamait l'exécution fussent promptement menés à bonne fin.

Devant l'Assemblée, à qui venait d'être donné connaissance de cette lettre dans des conditions telles qu'aucun des assistants ne pouvait alléguer qu'il n'en avait pas compris les termes, les maîtres des Gabelles se déclarèrent prêts à exécuter les ordres du Sénéchal. Ils firent cependant une réserve : la Communauté de Toulon se porterait garantie auprès d'eux de la bonne exécution des travaux et s'engagerait en même temps à couvrir, au moyen d'une taxe levée sur les habitants, la dépense qu'ils occasionneraient dans le cas, prévu par eux, où la somme à prélever sur la caisse des Gabelles n'y suffirait pas (1).

(1) « Quibus quidem litteris representatis et oblatis... lectisque... predicti dominus Guillelmus Correntinus, Bajulus et Gabellarius, et Magister Martinus, Gabellarius, respondentes dixerunt se fore paratos mandamentum sive preceptum dicti domini Senescalli adimplere et omnia que in predictis litteris continentur et effectum mancipare. Petentes et requirentes iidem Gabellarii ab Universitate predicta securitatem idoneam sibi nomine Curie Regie recipientibus

Le règlement de ces deux questions, ainsi soulevées par les maîtres des Gabelles, allait faire l'objet de la délibération essentielle de notre Assemblée.

L'Assemblée décida donc, pour satisfaire à la première demande des maîtres des Gabelles, de désigner sur le champ des Commissaires, choisis parmi les assistants qui, au nom de la Communauté et sous leur propre responsabilité, garantiraient la bonne et parfaite exécution des prescriptions contenues dans la lettre du Sénéchal et le bon emploi de la subvention.

On procéda aussitôt à la constitution de cette Commission. Elle compta vingt-cinq membres, choisis tous parmi les citoyens présents à l'Assemblée. La lecture de leurs noms, inscrits au procès-verbal, nous montre que le choix de l'Assemblée se porta indistinctement sur des citoyens appartenant à l'une des trois classes entre lesquelles se partageaient les membres de la Communauté toulonnaise. Nous relevons même les noms de deux Juifs, investis, en cette circonstance, du même mandat que les Chrétiens avec lesquels ils se trouvaient ainsi placés sur un même pied d'égalité (1).

prestari et quod dictam clausuram eadem Universitas faciat seu fieri faciat convenientem prout in suprascriptis litteris continetur ».

(1) Et incontinentie, domini Raymundus de Sancto Petro, Girardus Buas, Guillelmus Holene, Hugo Capra, Isnardus Fresqueti, *milites*, Guillelmus de Pranis, *domicellus*, Rostagnus Athanulfi *domicellus*, Johannes de Valencia, Amalius de Mala Valle, Johannes de Valle, Guillelmus Christianus, Raymundus Calafati, Raymundus Laugeric, Guillelmus Colvani, Guillelmus de Ulmeto, Bonellus, Guillelmus Perachia, Raymundus Campanelli, Bertrandus Aicardi, Johannes Jacobi, Amillanus Juvenis, Marcho Fustius, Johannes de Barris, Vitalis Abraymi, *judeus*, et Belloni, *judeus*, mandato et precibus Universitatis predice, habita et inter ipsos homines predice Universitatis, quorum nomina inferius scripta sunt, congrua et diligente deliberatione, collatione et consilio, constituerunt se proprios fidejussiones et proprios et principales accensores penes predictos Gabelarios nomine Curie domini nostri Regis recipientes et suppliantes quod predicta Universitas faciet seu fieri faciet dictum opus idoneum et convenientem prout in dictis litteris continetur, sub hypotheca et obligatione omnium bonorum suorum presentium et futurorum, Legi *De principali prius conveniendo et beneficio None Constitutionis De duobus reis vel principalibus debendi* et omni alio juri renunciantes »,

Cependant, contrairement à ce qui se passera plus tard, quand la Commune de Toulon sera définitivement organisée et où chacune des trois classes de citoyens aura à la tête de l'administration municipale un nombre égal de représentants, ces classes ne sont pas également représentées dans la Commission constituée en 1285. Les Nobles, chevaliers et damoiseaux, semblent y être en plus grand nombre (1). Après eux, viennent les Bourgeois, puis les artisans, ces derniers ne s'y trouvant pas, d'ailleurs, plus nombreux que les Juifs (2). Nous ne croyons pas qu'on doive voir dans cette inégalité numérique l'intention de l'Assemblée de reconnaître aux nobles, par le fait de leur naissance, une sorte de prépondérance sur le reste de leurs concitoyens. Nous y verrions plutôt le souci de l'Assemblée, appelée à constituer une Commission dont chaque membre doit assumer une responsabilité pécuniaire personnelle, de ne faire porter son choix que sur des citoyens dont la situation de fortune leur permettra, le cas échéant, de satisfaire à cette condition. Voilà pourquoi nous ne relèvons sur cette liste, en regard de plus de vingt noms de Nobles et de Bourgeois, que les noms de deux Artisans, sans doute les plus aisés des citoyens de cette condition présents à l'Assemblée. C'est aussi la raison pour laquelle deux Juifs ont été inscrits sur cette liste : on les rangeait probablement alors parmi les plus riches citoyens de Toulon.

Au contraire, l'Assemblée paraît s'être inspirée d'autres considérations quand il lui fallut régler la seconde question posée par les réserves des maîtres des Gabelles.

(1) Il nous est difficile de fixer avec plus de précision de combien de nobles et de combien de bourgeois se composait cette commission. En effet, si les noms de quelques-uns de ces commissaires sont accompagnés de la qualification *miales, milites ou domicellus*, d'autres noms sont cités seuls, qui, tel celui d'Amelius de Malval, en raison du rôle prépondérant qu'il a joué dans cette assemblée, nous paraissent être ceux de nobles.

(2) En nous conformant aux observations précédemment présentées, nous ne croyons pouvoir reconnaître comme représentants de la classe des artisans que Raymundus Lafati et Marcho Fustius.

Ceux-ci avaient donné à entendre que la subvention de cent livres, à prélever sur la caisse de la Gabelle du sel, pourrait ne pas suffire pour couvrir la dépense qu'entraînerait la réfection, et peut-être, l'extension des murailles de la Ville (1). Il conviendrait cependant d'aviser aux moyens de faire face à cette dépense, puisque s'était imposée la nécessité d'exécuter un semblable travail. Le Sénéchal ayant limité à cent livres le montant de la subvention qu'il accordait au nom du Comte de Provence, la Communauté devait faire face à l'excédent possible de la dépense en prélevant ce surplus sur les ressources de ses membres.

Ce n'est pas, paraît-il, la première fois que les Toulonnais avaient à résoudre un semblable problème. Déjà, auparavant, quand il leur avait fallu faire face à une dépense d'intérêt général, ils avaient décidé que chacun d'eux y contribuerait suivant ses facultés, au moyen d'une taxe qui serait levée par les soins de Commissaires désignés à cet effet. L'Assemblée du 30 septembre 1285 n'avait donc qu'à suivre ces précédents, dont nous ne pouvons malheureusement pas dire si, à cette date, ils étaient déjà nombreux et à quelle occasion on avait dû y recourir.

Il fut donc décidé, « *unanimiter, et concorditer et una voce* », que les membres de la Communauté courraient tous à la dépense moyennant une taxe d'un vingtième de leurs revenus. Cette taxe serait annuelle ; si les circonstances l'exigeaient, elle serait perçue pendant trois années consécutives. Si même, ces trois an-

(1) La lettre du Sénéchal, malheureusement mutilée, ne nous permet pas d'établir avec précision quel genre de travaux devaient être exécutés. D'après les passages restés intacts, il semble bien qu'il ne se soit agi dans son esprit que de réparations destinées à remédier au mauvais état de l'enceinte, « *propter defectum clausure seu defensionis* », et, ainsi, à renforcer les moyens de protection et de défense de la Ville, « *ad inforciandum dictum locum que inforciari muris et inforciari viis aliis intendebant* ». Le passage du procès-verbal, relatif à la partie de la délibération dont nous nous occupons à présent, semble indiquer, au contraire, qu'il s'agit non seulement de réparations mais encore de travaux neufs. Il y est question, en effet, d'accorder « ... *subsidium operis memorati, videlicet ad muros reforciandos circum circa civitatem eamdem et BARBACANAS FACIENDAS ubi fuerit necessarium et oportunum* ».

nées passées, les sommes provenant de cette contribution, jointe à la subvention de cent livres accordée par le Sénéchal, ne suffisaient pas à couvrir les dépenses engagées, la levée de la taxe se poursuivrait d'année en année jusqu'à l'achèvement complet et satisfaisant du travail entrepris (1).

Par une curieuse décision, peut-être exceptionnelle et dont l'histoire des Communes au Moyen-Age offre peu d'exemples, l'obligation de contribuer à cette taxe du vingtième ne devait pas s'appliquer exclusivement aux seuls membres de la Communauté qui, présents ou absents à l'Assemblée, avaient les moyens d'en mesurer et d'en discuter la nécessité et le poids. Par une extension singulière, en effet, l'Assemblée obtenait du Viguier que tous les clercs de l'Eglise de Toulon seraient aussi indistinctement soumis à l'obligation de contribuer à cette taxe et qu'il ne leur serait laissé aucune raison valable pour se dérober à cette obligation. Bien plus, si l'un de ces clercs ou l'un de ses tenants prétendait engager à ce sujet une action judiciaire devant une autre juridiction que la Cour royale, son arrestation pourrait être ordonnée et il resterait détenu jusqu'à ce qu'il se soit désisté de sa poursuite (2).

(1) « Item fuit actum, dictum et concordatum per Universitatem, predictam, predictis omnibus hominibus, quorum nomina inferius scripta sunt, consentientibus unanimiter et concorditer et una voce locutum quod vigintenum seu pars viicesima, prout alias retroactis temporibus in civitate Tholoni dari consuetum, et prestatur et detur in subsidium operis memorati, videlicet... scilicet hinc ad tres annos proximos continuos et complendos. Si autem opus predictum infra predictos tres annos per predictum vigintenum cum supradictis centum libris non posset convenienter compleri, predictum vigintenum prestatur et detur quoisque completum et conveniens factum fuerit dictum opus. Et si forte, infra predictos tres annos quandocumque possit dictum opus percompierii, extunc predictum vigintenum omnino cessetur et penitus annulatur, ita quod nulli hominum predicte Universitatis ad predictum vigintenum prestandum a quolibet vel ab aliquibus personis compellantur ».

(2) « Memoratus noster dominus Vicarius, instante et requirente predicta Universitate, dixit, concessit et jussit quod omnes clerici civitatis Tholoniensis cujuscumque conditionis existentes compellantur dare et prestare vigintenum predictum, et si forte predictorum clericorum aliqui hoc contradicerent, predictus Vicarius concessit et jussit

Cette mesure est assurément prise en dehors de toutes les traditions et de tous les usages qui, à cette époque, instituaient en faveur des clercs des priviléges divers qui les mettaient en marge des autres membres de la société. Ces priviléges les exemptaient notamment de toute participation aux charges financières qui pesaient sur le reste de la population et les soustrayaient à la juridiction des tribunaux ordinaires. Ce qu'il faut encore retenir de cette décision c'est que, dérogeant à un principe qui était alors en train de prévaloir dans la Société féodale et pour lequel la Nation anglaise soutenait, à ce moment-là même, une lutte mémorable contre ses souverains, les clercs de l'Eglise de Toulon n'avaient pas été admis à consentir l'impôt qu'on prétendait lever sur eux et dont l'Assemblée générale des habitants venait, d'un accord unanime, de décider l'établissement.

En cette circonstance, il est vrai, l'Assemblée n'en usait pas tout à fait à l'égard des clercs comme elle avait fait vis-à-vis des habitants de la ville, membres de la communauté (1) ; elle n'avait pas cru pouvoir imposer aux clercs, par une simple délibération, analogue à celle qu'elle avait prise pour l'ensemble des habitants. Les clercs n'assistaient pas à l'Assemblée, à laquelle il ne semble pas qu'ils aient été convoqués. De son côté, l'évêque de Toulon n'y a pris aucune part :

eidem Universitati ut ipsa Universitas de bonis dictorum clericorum contradicentium possit recipere et habere integrum vigintenum predictum. Et si contingenteret quod aliquis seu aliqui layci civitatis Tholoni per aliquem seu aliquos clericos citarentur aut in judicio vocarentur extram Curiam domini... Regis qui illi clericci citantes et omnes eorum affines et... usque ad gradum capiantur et detinentur donec eidem clericci cessarent et penitus desisterent a citationibus memoratis ».

(1) Si extraordinaire que paraisse cette mesure, elle ne fut pas cependant exceptionnelle dans l'histoire des rapports de la Communauté et des membres du clergé de Toulon. Nous possédons, en effet, deux lettres du roi Robert, l'une du 25 août 1231, l'autre du 27 août 1333, adressées à l'évêque de Toulon pour l'inviter à contraindre les clercs de son église à participer aux dépenses nécessitées par les réparations faites à l'enceinte de la ville. (Albanès, *Gallia Christiana novissima...* Toulon, p. 170, col. 1 et 2 et p. 222, col. 2).

Le procès-verbal ne mentionne pas sa présence au milieu des hauts dignitaires qui y ont assisté. Il convenait donc, puisqu'on jugeait bon d'assujétir aussi les clercs au paiement du vingtième, d'adopter une autre procédure dont ils ne pourraient pas contester la validité. C'est en vertu d'une décision, prise en conformité d'un voeu exprimé par l'Assemblée et ratifié sur le champ, que le Viguier ordonna que les clercs devraient tous, sans exception, acquitter cette taxe et prescrivit la procédure à suivre à l'égard de ceux d'entre eux qui voudraient se soustraire à cette obligation.

Cette conduite, adoptée à l'égard des membres du clergé, montre bien qu'ils vivaient à l'écart de la population civile. Mais elle montre aussi que cette dernière devait supporter difficilement l'inégalité que les priviléges attachés à la qualité de clerc accusaient entre elle-même et les ecclésiastiques, et qu'elle saisissait l'occasion, quand elle venait à se présenter, de l'atténuer sinon de la faire disparaître. En sollicitant et en obtenant du Viguier la décision qui, sous des peines sévères, astreignait les clercs au paiement du vingtième, comme le reste de la population, l'Assemblée signifiait que, puisque les clercs allaient profiter, avec tous les autres habitants de Toulon, du surcroît de sécurité que devaient procurer à la ville les travaux de réfection faits à l'enceinte, il était juste de leur faire supporter leur part des charges qui résulteraient de ces travaux. C'est aussi à cet état d'esprit à l'égard des membres du clergé et de leurs priviléges qu'il faut attribuer la mesure prise contre les clercs récalcitrants, qui les soustrait à leurs juges naturels, en l'espèce le tribunal de l'Ifficialité diocésaine, pour les soumettre à la juridiction temporelle du tribunal de la Cour du Roi.

La délibération ne dit pas quelle autorité mettrait en mouvement cette juridiction dans le cas où cela serait nécessaire. Ce pouvoir était probablement délégué à la Commission de onze membres qui venait d'être constituée et que l'Assemblée avait investie de pleins pouvoirs pour tout ce qui concernait la répartition, la levée et l'emploi de la taxe du vingtième et, plus généralement, pour tout ce qui regardait les travaux de réfection de l'enceinte de la Ville (1).

(1) « Item fuit actum et dictum concorditer et unanimiter per dictam Universitatem quod dictus Guillelmus de Sanc-

Cette Commission ne se confondait pas avec celle précédemment établie. Celle-ci, composée de vingt-cinq membres, avait pour mandat de garantir, sous la responsabilité personnelle des citoyens qui la formaient, l'emploi judicieux et loyal de la subvention allouée sur la caisse des Gabelles. Les onze nouveaux Commissaires sont choisis parmi les membres de la première Commission. Mais, outre que les pouvoirs dont ils sont à nouveau investis sont d'une autre nature et autrement étendus que ceux conférés à cette Commission, ils se distinguent encore des membres de celle-ci par leur propre condition sociale. En effet, ils appartiennent exclusivement aux deux premières classes de citoyens : nous ne relevons sur la liste qui nous en est donnée aucun nom d'artisan, ni, à plus forte raison, de Juif.

Quatre de ces Commissaires sont expressément qualifiés *chevaliers*. Les noms des autres ne sont suivis d'aucun titre, comme ils ne le sont pas davantage sur la liste des citoyens présents à l'Assemblée. Cependant, pour les mêmes raisons que nous avons déjà indiquées, la plupart d'entre eux nous paraissent appartenir à la noblesse, ou, tout au moins, à cette fraction de la classe moyenne, qui, par sa fortune et par le rang qu'elle occupe dans la société, se trouve dans une situation intermédiaire entre la bourgeoisie proprement dite et la noblesse. Il y a parmi eux Amatius de Malval qui joua, dans cette Assemblée, un rôle de véritable animateur : à notre avis, il n'aurait pu le tenir si sa condition sociale et sa fortune ne lui en avaient donné les moyens. Il en est probablement de même de ses six collègues. S'ils n'avaient pas été des principaux citoyens de Toulon, les véritables chefs de la Communauté, reconnus com-

to Petro, dictus Girardus Buas, dictus Guillelmus Holene, dictus Hugo Capra, *milites*, Guillelmus Perachia, Guillelmus Colvani, Bonellus, Johannes de Valencia, Amalius de Mala Valle, Raymundus Laugericus, Guillelmus de Ulmeto Senex et Amillanus Juvenis, possint et potestatem habeant ordinandi, et eligendi, et conducendi collectores dicti virgineni et operarios dicti operis, et demum alia facienda, ordinandi et eligendi que ipsa tota Universitas facere possit. Et quicquid per eos factum, dictum, ordinatum, extiterit supra predictis ratum et firmum maneat ac si esset per totam dictam Universitatem concorditer ordinatum ».

me tels par la population tout entière, on ne les eût pas appelés à faire partie d'une Commission que l'Assemblée investissait de pleins pouvoirs en leur conférant le droit de se substituer à elle pour tout ce qui regarderait cette affaire des murs.

C'est, en somme, une véritable magistrature qui est instituée. Elle ne se distingue de celle qui sera établie plus tard pour diriger toutes les affaires de la Ville qu'en ce que celle-ci sera permanente et régulièrement renouvelable suivant les formes établies une fois pour toutes, tandis que celle-là reste provisoire et n'a été constituée que pour un cas particulier ; elle doit disparaître quand disparaîtra la raison pour laquelle il lui a été donné naissance. En même temps, les citoyens qui la composent n'exercent le pouvoir qui leur est confié qu'en ce qui se rapporte aux matières particulières au règlement desquelles ils ont été proposés ; ils doivent rester étranger à la solution des autres affaires qui viendront à se présenter pendant la durée de leur mandat.

C'est là un acheminement certain vers une organisation municipale plus complète, analogue à celles qui, déjà, depuis plusieurs années, pour certaines depuis près d'un siècle, existaient dans de nombreuses villes de Provence, de France et des autres pays d'Europe occidentale. Ce que nous savons de l'histoire de la plupart de ces villes nous les montre acquérant d'un seul coup de leurs princes la reconnaissance de leurs franchises communales et le droit d'élier des officiers **municipaux**. Le document du 30 septembre 1285 nous apprend qu'il n'en a pas été de même pour Toulon. C'est par des étapes successives que celle ville est parvenue à la possession complète de ses franchises. Elle ne semble pas en avoir arraché de force la reconnaissance à son souverain. Les agents du Comte de Provence assistent à l'Assemblée du 30 septembre, dont la réunion résulte peut-être d'un accord passé entre eux et les principaux citoyens de la Ville. Ils en ratifient les décisions et le Viguier consacre de son autorité la délibération qui impose aux clercs l'obligation d'acquitter la taxe du vingtième.

Il serait intéressant de rechercher la raison de ces diverses constatations. Malheureusement notre document reste muet à ce sujet. Y a-t-il une raison politique tirée d'une opposition possible entre l'évêque de Toulon et la population, celle-ci trouvant contre les exigences

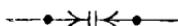
épiscopales des encouragements et une aide auprès des représentants du Comte, comme semblerait le faire présumer la délibération relative aux clercs ? Est-ce seulement à cause de la modeste origine de notre Ville et de son développement qu'elle a ressenti, longtemps après beaucoup d'autres villes, le besoin de l'autonomie, quand elle a eu pris garde que, par sa position, elle était susceptible de jouer un rôle dans la vie politique de la Provence et qu'il lui fallait alors obtenir des garanties contre les prétentions des Comtes et les exactions possibles et insupportables de leurs agents ?

Une étude plus attentive et plus complète des origines de la Commune de Toulon et des documents qui les rapportent permettrait peut-être de donner à ces questions une réponse exacte et raisonnable. Dans tous les cas, c'est sur la trace de cette découverte que paraît nous mettre le procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 1285, puisqu'il nous rend compte d'une des premières manifestations de la vie politique toulonnaise.

Ad. CRÉMIEUX.



La Reprise de Toulon (1793) et l'Opinion Publique



II

FETES OFFICIELLES



A PARIS

La Convention, heureuse de l'enthousiasme soulevé par la reprise de Toulon, voulut l'utiliser à son profit, aussi, voyons-nous, le 4 nivôse an II, Barrère monter à sa barre pour annoncer, au nom du Comité de Salut Public, cet heureux événement, et, après avoir fait décréter, par « *acclamation unanime* » que « *l'Armée dirigée contre Toulon, a bien mérité de la Patrie* », il s'écriait : « *Depuis longtemps le peuple vous demande des fêtes civiques. Quelle plus belle circonstance s'est présentée aux législateurs pour décréter une fête nationale ! !* (41). »

C'est dans cette même séance que fut voté le fameux décret portant que : « *le nom de Toulon serait supprimé* » et remplacé par celui de « *Port de la Montagne* » ; que « *toutes ses maisons seraient rasées*, à « *l'exception des bâtiments de l'Etat* », et dont l'article II stipulait que : « *Il sera célébré dans toute l'étendue de la République, une fête nationale, le premier vendredi qui suivra, dans chaque commune, la publication du présent décret. La Convention Nationale assistera toute entière à cette cérémonie civique* ».

Le peintre David fut chargé d'en régler les détails et Joseph-Marie Chénier, de composer un Hymne, qui fut mis en musique.

(41) ... *Moniteur Universel... 5 Nivôse an II... (25 décembre 1793).*

David se mit au travail, avec grand empressement, puisque dès le lendemain (5 nivôse), il informait la Convention qu' « aussitôt que le Comité de Salut Public a annoncé les victoires que les armes de la République ont remportées sur les brigands qui défendaient Toulon, je me suis renfermé chez moi ; je vous apporte mes idées sur la fête nationale que vous avez décrétée »... Projet qui fut renvoyé au Comité d'Instruction Publique et définitivement adopté le 7 nivôse.

Après avoir rappelé que cette cérémonie devait être célébrée dans toute la France, et, avant d'entrer dans les détails de la fête parisienne, la Convention invitait « les Corps Administratifs et officiers municipaux à honorer les noces des filles qui choisiront pour époux, les défenseurs de la République, blessés dans les combats », et qu'ils devaient réservé dans ces fêtes « une place distinguée aux soldats qui ont versé leur sang pour la République ».

Le programme de la fête parisienne prévoyait que le signal de la cérémonie serait donné « à sept heures précises, par une salve générale du parc d'artillerie, placé à l'extrémité occidentale de l'île de Paris », et qu'aussitôt :

« Les députations armées des 48 sections, invitées à se trouver prêtes pour cet instant, partiront simultanément pour se réunir dans le Jardin du Palais National. Là, elles se disposeront selon l'ordre indiqué. Chaque section fournira cent hommes armés.

« Les 48 sections conduiront au Jardin National, les blessés qu'elles renferment dans leur sein ; elles les placeront, avec respect, dans les 14 chars préparés à cet effet. Ces chars sont consacrés aux 14 armées de la République.

ORDRE DE LA MARCHE :

« Elle s'ouvrira par un détachement de cavalerie, précédé de ses trompettes et suivi de tous les sapeurs.

« Quarante-huit canons sur deux files, traînés et entourés par des détachements de canonniers de chaque section ;

(42) ... Moniteur Universel..., 7 Nivôse an II., (27 décembre 1793).

“ Groupe de tambours ;

“ Groupe de citoyens composé des Société Populaires, des Comités révolutionnaires, des Tribunaux, de la Commune et du Département de Paris, des Communes environnantes et du Conseil Exécutif provisoire, avec leurs bannières respectives ;

“ Tambours ;

“ Vainqueurs de la Bastille ;

“ Quarante chars. Ces chars sont consacrés aux quatorze armées de la République ; ils seront séparés par les détachements armés des 48 sections de Paris, trois détachements de section pour chaque char, formant bataillon carré et drapeaux en tête ; ces détachements chanteront des hymnes à la Victoire.

“ De jeunes filles vêtues de blanc, ornées de ceintures tricolores environneront chacun des chars ; elles porteront à la main, une branche de laurier, symbole de la victoire.

ORDRE DES CHARS (43) :

“ Premier char : Armée du Rhin. — Deuxième char : Armée du Bas-Rhin. — Troisième char : Armée de la Moselle. — Quatrième char : Armée des Ardennes. — Cinquième char : Armée du Nord. — Sixième char : Armée des Côtes de Cherbourg. — Septième char : Armée des Côtes de Brest. — Huitième char : Armée de l'Ouest. — Neuvième char : Armée des Pyrénées-Occidentales. — Dixième char : Armée des Pyrénées-Orientales. — Onzième char : Armée de Toulon. — Douzième char : Armée du Var. — Treizième char :

(43) ... A la séance de la Convention, le 9 nivôse, un député, dont le Moniteur ne mentionne pas le nom, faisait observer que David avait omis la représentation de l'Armée Navale, qui, cependant, n'avait pas moins bien mérité de la Patrie, en concourant à la défense des ports et côtes, et demandait que cette omission fut réparée.

David répondit aussitôt : “ Cet oublie a été de ma part, bien involontaire ; il n'a fallu que m'en faire apercevoir pour qu'il fut réparé. Il y a chez Pache, un vaisseau, offert d'abord à Péition, mais purifié depuis, en passant dans les mains d'un maire patriote. On le portera à la fête avec cette inscription : “ Armée Navale ... Moniteur Universel., 10 nivôse an II., (30 décembre 1793),

« Armée des Alpes. — Quatorzième char : Armée Révolutionnaire.

« La Convention Nationale en masse, entourée par un ruban tricolore, que tiendront les vétérans et les enfants de la Patrie, entremêlés ;

« Groupes nombreux de tambours ; toute la musique de la Garde Nationale ;

« Char de la Victoire. Ce char portera le faisceau national surmonté de la statue de la Victoire. Au faisceau, seront attachées 14 couronnes. Un guerrier, choisi dans chacun des chars, tiendra une guirlande de laurier enlacée de rubans tricolores, qui partira de chaque couronne. Du sein même du faisceau national sortent des bras armés pour la défendre. Ce char sera rempli des drapeaux enlevés à l'ennemi ;

« Détachement de cavalerie, avec ses trompettes, pour fermer la marche.

La cérémonie eut lieu le 30 décembre 1793 (décadi, 10 nivôse) suivant le programme prévu. Après l'exécution « d'airs belliqueux », on se rendit au Temple de l'Humanité (les Invalides)... pour rendre hommage aux vétérans des armées nationales, et l'on chanta un hymne avant de partir pour le Champ-de-Mars, désigné comme centre de la fête. Là, on entendit des symphonies militaires : le *Chœur de la Liberté* ; l'air *dit de Châteauvieux* (titre véritable : *La Ronde Nationale*)... et un hymne spécialement écrit pour la circonstance par Marie-Joseph Chénier (44)... mise en musique par Cattel (45)... quoiqu'en disent le rapport de David, les programmes et comptes-rendus du temps, qui en attribuent tous, par erreur, la composition à Gossec.

Au bruit d'une musique guerrière et des chants de triomphe, le Conseil Général de la Commune de Paris conduisit les soldats blessés à un banquet civique et fraternel. Il faisait froid, mais pendant toute la journée il régnait une grande concorde et beaucoup de gaîté.

(44) ... « *Les Révolutions de Paris* », dans leur compte-rendu de la fête, attribuent les paroles de cet hymne « aux deux Chénier »... Le « *Moniteur* » dit au contraire : « par Chénier, député »... La musique a été publiée dans les « *Epoques de la Révolution* ».

(45) ... Musique exécutée aux Fêtes Nationales de la Révolution Française... par Constant Pierre... (page 63).

« le peuple », dit un témoin, « s'y donna en spectacle lui-même, tant le cortège était nombreux ».

Les dépenses furent relativement considérables. Une somme de 15.000 livres avait été mise à la disposition du citoyen Hubert, inspecteur général des bâtiments de la République, pour l'exécution de la fête ; elle fut insuffisante et il dut réclamer un supplément de 14.830 livres 19 sols, qui lui fut accordé, sur l'avis de David, par arrêté du Comité de Salut Public, du 6 floréal an II (25 avril 1794)...

DANS LES DEPARTEMENTS

Aussitôt que le décret du 4 nivôse fut promulgué, les Municipalités départementales se mirent en mesure d'exécuter, avec plus ou moins de zèle, les ordres de la Convention, dont la barre ne devait pas tarder à retentir des échos de la fête qu'elle avait ordonnée.

Les communes de CONCHES (Eure)..., de MONT-RICHARD (Loir-et-Cher), de BEAUNE (Côte-d'Or)... et autres, font passer les procès-verbaux des fêtes qui ont été célébrées dans leurs arrondissements. Ces municipalités félicitent en même temps la Convention sur ses glorieux travaux (46-47)...

Dans une lettre, celle de RÉUNION-SUR-OISE, ci-devant GUISE (Aisne)... rend compte qu'au cours de la fête qu'elle a célébrée, tous les bataillons présents à cette cérémonie ont juré de faire flotter incessamment le drapeau tricolore sur Valenciennes, le Quesnoy et Condé (48)...

Dans les ports, les vaisseaux furent pavoisés, le canon tonna, les couleurs des Nations Coalisées furent brûlées ou maculées dans la boue.

Les Conventionnels en mission à BREST écrivaient, le 21 nivôse (10 janvier 1794) :

« Hier, la rade de Brest a célébré la reprise de Toulon. Nous ne décrirons pas la beauté de la fête ; il faudrait avoir vu cette rade unique et célèbre pour

(46) ... Séance du 14 nivôse an II... (3 janvier 1794).

(47) ... Séance du 1^{er} Pluviôse an II... (20 janvier 1794).

(48) ... Séance du 2 Pluviôse an II... (21 janvier 1794).

« s'en faire une idée : tous nos efforts seraient inutiles ; nous vous dirons seulement que, marchant à travers les plus beaux vaisseaux du monde richement pavoisés, au milieu des cris, mille fois répétés de : « Vive la République ! vive la Convention », nous sommes arrivés au vaisseau amiral, appelé : « la Montagne »... Nous montons, citoyens collègues, la joie se sent, elle ne se rend pas. Imaginez son ivresse au nom de Toulon reconquis ; mais aussi au nom anglais, à ce nom justement infâme et abhorré, la rage d'hommes vraiment courageux qui demandent à se venger ! Que le génie français est heureux, et combien seraient peu politiques ceux qui prétendraient le changer.

« A la voix des représentants du Peuple, ces lions, qui ne respiraient que combat, s'aperçoivent qu'ils sont appelés à une fête civique. L'hymne de la Liberté s'entonne, et les plus beaux élans du patriotisme se font entendre. Nous dictons le serment, un respect religieux le répète, et tous les canons de la rade le confirment. O Français ! ô mes concitoyens ! que n'avez-vous tous été témoins de cette scène sublime de l'enthousiasme de nos braves marins ! Avec quelle assurance vous préjugeriez la victoire que nous allons remporter sur des perfides. Oui, la victoire est certaine ; ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu nous défend d'en douter.

« On a fini, comme d'ordinaire, par un repas, par des chants, par des toasts, tous plus patriotiques les uns que les autres ; mais ce qui mérite une attention particulière et distingue ce repas, c'est qu'on y a porté, dans une rade qu'avoisinait le fédéralisme et qu'il avoisinait de près, on y a porté un toast, et pour le dernier, aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin. La Convention peut juger maintenant si la République est sauvee.

Signé : Jean-Bon-St-André, Laignelot, Tréhouart (49).

CHERBOURG avisé, sans doute plus tôt, était d'une décade en avance, puisque Bouret écrivait au Comité de Salut Public, dès le 11 nivôse an II (31 décembre 1793) :

(49) ... Moniteur Universel... 30 nivôse an II... (19 janvier 1794).

« Hier décadé, citoyens collègues, le triomphe des républicains sur les traîtres de Toulon et les esclaves de Pitt a été célébré dans la commune de Cherbourg avec tous les transports des âmes libres. Ce jour avait été destiné, avant l'arrivée de l'heureuse nouvelle, à l'inauguration des bustes de Marat et autres martyrs de la Liberté. Ces deux fêtes se sont mêlées. La nature y a fait un pacte avec la Raison et la République, en éclairant cette belle journée des plus éclatants rayons de son soleil. Le ciel était resplendissant, la mer et la terre retentissaient des roulements du canon de la commune, du port, des forts et des vaisseaux. L'Angleterre, qui a dû l'entendre, en aura frémî. Si elle eût été témoin de ces fêtes, elle y aurait vu que son pavillon et ceux de tous les tyrans coalisés étaient dans la boue des ruisseaux ou suspendus sous les navires républicains, au-dessous du réceptacle des immondices de ces citadelles flottantes.

« La garnison, les citoyens de la commune sous les armes, ont fait partie du cortège. Les administrations, les magistrats du peuple, la Société Populaire, l'état-major de la place, citoyens, matelots, tous concourraient avec moi, de zèle et d'ardeur. Le fanatisme lui-même et la superstition, seuls ennemis qui disputaient encore ici à la raison et à la liberté, ses droits irrévocables, mêlaient, en rageant, leurs cris de « Vive la République ! ! aux hymnes d'allégresse dont nous avons fait retentir le temple de la Raison.

« Ce temple est encore souillé de la présence des idoles bénites, mais hier, les patriotes ont arraché de ces simulacres de mensonge les signes de féodalité que les lâches ministres de cette imbécile de Rome affectaient d'y laisser subsister. Ces grossières images, ainsi que les prêtres qui les défendent, tomberont bientôt de leurs niches et de leurs stalles.

« La nouvelle du salut de notre collègue Beauvais, parvenue aujourd'hui par le « Bulletin », a mis le comble à notre félicité ; tous ceux qui étaient présents à sa lecture se sont donnés le baiser fraternel dans le transport de la plus vive allégresse »...

Signé : Bouret (50).

(50) ... Archives Nationales... A. F... II... 171.

À BORDEAUX, centre de la faction girondine, dont les principaux chefs venaient de périr sur l'échafaud, la cérémonie fut, du moins en apparence, célébrée avec enthousiasme ; elle présenta une curieuse particularité : l'inévitable discours de circonstance fut prononcé par une femme, et quelle femme : la future Madame Tallien, mais laissez les écrivains locaux nous en répéter les échos :

« C'est dans la journée du 29 décembre (1793), que parvint à Bordeaux l'heureuse nouvelle de la prise de Toulon. L'entourage des Représentants du Peuple et la population elle-même témoignèrent une joie bruyante de cet événement. Tallien et Ysabeau, afin de réchauffer l'esprit public et d'entretenir le patriotisme, jugèrent à propos de célébrer cette victoire, conformément au décret de la Convention, par une fête civique. Ils en ordonnèrent les préparatifs immédiats : Toulon est réduit ; l'Anglais est partout vaincu et les armes de la République sont partout triomphantes. Les tyrans tremblent, les patriotes doivent se réjouir (51). C'est en ces termes qu'ils annoncèrent la fête du lendemain.

Dès 10 heures du matin, le 30 décembre, des salves d'artillerie se firent entendre, les navires de la rade furent pavoisés et la garnison se réunit en armes au Champ-de-Mars.

A 11 heures, Ysabeau et Tallien, escortés de toutes les autorités et des Corps Administratifs, se rendirent au lieu de la cérémonie ; un grand concours de peuple remplissait le Champ-de-Mars. Après la lecture de la proclamation et du décret de la Convention relatifs à la victoire remportée « par l'armée française sur les féroces Anglais et les perfides Toulonnais », l'hymne de la Liberté fut solennellement chanté, et le peuple y mêla sa voix puissante.

Un sentiment attendrissant se mêlait à cette allégresse publique, lorsque les sans-culottes se disaient, en s'embrassant : « Il n'a pas tenu aux Guadet, aux Vergnaud, aux Fonfrède, que nous n'ayons subi le moins que les infâmes Toulonnais. Vive la Sainte Montagne qui nous a sauvés !!! »

(51) ... Archives Municipales de Bordeaux.

A midi précis, le cortège se dirigea vers le Temple de la Raison. Une affluence considérable se pressait dans son enceinte, les femmes surtout y étaient en grand nombre. C'est que le bruit s'était répandu que Thérésia Cabarrus, qui ne craignait plus d'afficher publiquement son intimité avec Tallien et que l'on voyait presque chaque jour, en compagnie du proconsul et nonchalamment étendue dans sa calèche, parcourir la ville dans des atours pleins de coquetterie et gracieusement coiffée de bonnet rouge, devait prononcer un discours dans cette circonstance.

L'attente des curieux ne fut pas trompée : lorsque le cortège des autorités, les Représentants en tête, eut été installé dans le Temple de la Raison, Thérésia se leva et, d'une voix émue au début, mais bientôt accentuée et sympathique, elle prononça un discours, où elle « *essaia, comme elle le dit elle-même, de tracer l'esquisse rapide d'un plan d'éducation pour la jeunesse* » (52)... Nous ne ferons pas l'analyse, ni la critique de cette amplification politico-littéraire, sans doute revue et corrigée par Tallien. Elle fut bruyamment applaudie, et l'auditoire en demanda l'impression. C'était, tout au moins, une politesse faite à la femme aimable qui, quel que soit le jugement qu'elle ait donné à l'histoire de porter sur sa conduite morale, ne fit qu'une courte apparition au milieu des saturnales bordelaises. Thérésia Cabarrus, dont la générosité de cœur égalait la grâce et la beauté, a laissé, en effet, dans cette ville, comme une trace lumineuse, car elle employa son influence à empêcher l'excès du mal, et plus d'un Bordelais lui a dû, dans ces jours d'épreuve et de douleur la conservation de la vie et de la liberté.

Le consul des Etats-Unis, le citoyen Fenwick, assistait à cette fête, entouré de 200 capitaines de navires de sa nation. Il était placé entre les Représentant du Peuple, et les pavillons français et américains flottaient sur la Montagne, couverte pour cette circonstance, d'une

(52) ... *Discours sur l'éducation, par la citoyenne Thérésia Cabarrus-Fontenay*, lu dans la séance tenue au Temple de la Raison, le 1^{er} décadi de nivôse, jour de la fête nationale, célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon par les armées de la République... Imprimé d'après la demande des citoyens réunis dans ce Temple.

Bordeaux, Imp. J.-B. Cazzava, 1794... In-8°... 8 pages.

forêt de lauriers. Le consul, dans une improvisation chaleureuse et religieusement écoutée, fit l'éloge de la France et déclara qu'une amitié éternelle existerait désormais entre les deux peuples unis de principes et d'intérêts. Ces paroles furent accueillies par les bravos de la foule, et « *l'accolade fraternelle qui a suivi ce discours porta l'attendrissement dans tous les cœurs* ».

Ysabeau parla ensuite ; il prit occasion de nos victoires pour exhorter le peuple à ne plus quitter les armes que les ennemis de dedans et du dehors ne fussent anéantis. Tallien, plus modéré en apparence, s'occupa de la Raison et s'étendit en louanges sur cette divinité du sage, amié des peuples et source de son vrai bonheur.

Ces discours furent entremêlés de musique et de chants, et la fête se termina par des danses dans le Temple, splendidelement illuminé le soir.

Pendant que la ville se livrait ainsi, par ordre, à la joie, les détenus jeûnaient dans les prisons. « *Lors de l'heureuse nouvelle de la prise de Toulon, écrivait l'un d'eux, nous restâmes 36 heures au pain et à l'eau ; le concierge n'étant pas préparé pour nous nourrir, on trouva plus commode de faire jeûner les prisonniers que de leur permettre qu'ils refussent rien de chez eux* » (53)...

Chaque jour, le Comité de Salut Public ou le Président de la Convention trouveront dans leur courrier le récit des fêtes :

Le 11 nivôse, c'est le conventionnel Guimberteau qui décrit celle qui eut lieu la veille à TOURS... « *Le soleil éclairait la marche, les symboles de la Liberté en faisait l'ornement, les bustes de martyrs de la Révolution étaient les seules reliques ; les étendards tricolores, nos bannières, nos chants, des cantiques et des hymnes en l'honneur de la Liberté. Des discours analogues à la fête ont été prononcés dans toutes les places publiques, et la cérémonie a été terminée par la brûlure de tous les drapeaux dont les tyrans coalisés se font précéder dans leurs combats. Ce jour a été un des plus beaux de ma vie. Il me tarde de vous transmettre le procès-verbal de cette fête des enfants de la Raison.*

(53) ... Histoire de la Terreur à Bordeaux, par Aurélien Vivié... Bordeaux, Féret, 1877... 2 vol. in-8°.

« Vous vous attendriez au récit de tout ce qui s'est passé » (54)...

Le 12 nivôse an II (1^{er} janvier 1794)... Le Carpentier, en mission dans les départements de la Manche et de l'Orne, mande au Président de la Convention, que trois cérémonies civiques viennent d'avoir lieu à SAINT-MALO : « La première avait pour objet l'installation du maire et de nouveaux officiers municipaux, la seconde était la célébration de la décadie, et la troisième, une réjouissance publique pour la reprise de l'infâme Toulon. Cette triple fête, célébrée avec tout l'appareil convenable, a produit des effets bien salutaires par l'épuration de la magistrature populaire dans cette cité, par la propagation des principes de la raison, trop longtemps méconnus et par l'humiliation totale de l'Espagne et de l'Angleterre. Des illuminations, des feux de joie, et un bal ont terminé cette agréable et utile journée, dont le rapport sera bientôt publié » (55)... Il en a été de même à SAINT-SERVAN (56)...

Un peu tardivement peut-être, le conventionnel Godfroy, en mission à la Papeterie de COURTALIN (Seine-et-Marne)... annonçait, le 21 nivôse, qu'une fête venait d'avoir lieu à COULOMMIERS : « Invité par les autorités et le vœu des citoyens, je m'y suis rendu, j'ai joui du spectacle d'une commune rendue à la République. La fête y a été majestueuse et gaie. Des cris de « Vive la République ! ! » se sont faits entendre de toute part. J'ai prononcé, monté sur le char de la déesse, un discours analogue à la fête, et dans lequel j'ai rappelé les hauts faits des soldats de la République.

« J'ai comparé les abus de l'ancien régime avec les douceurs du nouveau ; j'ai tonné contre l'astuce des prêtres, mais j'ai recommandé jusqu'à ce que la philosophie eut éclairé le peuple, de laisser chacun libre de son opinion religieuse et la liberté de son culte. Le spectacle (sic)... des cris de « Vive la Montagne ! Vive la République ! ! » était vraiment touchant...

(54) ... Archives Nationales... C... 287.

(55)... La relation de ces fêtes a été imprimée sous le titre de : *Rapport sur les fêtes civiques qui ont eu lieu à Port-Malo, le premier décadie de nivôse an II...* Port-Malo, imp. Hovius... S. D... In-4°... 8 pages.

(56) ... Archives Nationales... C... 287.

..... « Une fête civique a eu lieu également à FARE-MOUTIERS, le 10 nivôse. On y a célébré à la fois l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier et la reprise, à jamais mémorable, de l'infâme Toulon ; grand nombre de députations de Meaux, Crécy, Guérard et lieux avoisinants y ont assisté. Le spectacle était touchant : toutes les troupes étaient sous les armes, et des cris répétés de « Vive la République ! » se sont faits entendre » (57).

A GONESSE (Seine-et-Oise), il y eut, le décadi 20 nivôse, deux cérémonies, organisées pour fêter la reprise de Toulon. A la Société Populaire, le maire de Veymerange exaltait la liberté, l'égalité, la raison ; il prit une deuxième fois la parole pour attaquer violemment le fanatisme : il voulait faire poser un buste de la Liberté sur une croix abattue dans un carrefour (58).

La Société Républicaine des Amis de la Liberté, de l'Egalité et soutien de l'Humanité de l'ISLE-ADAM, se joignait, le 10 nivôse an II, aux corps constitués de cette même commune pour se rendre, avec le peuple, au Temple de la Raison, où les attendaient les déesses de la Liberté et de l'Egalité, aux sons d'une musique jouant des airs patriotiques. Dans le Temple, des orateurs donnèrent des leçons de morale, puis on remit à la citoyenne Liégeois une couronne de lierre pour prix de ses vertus. On avait placé sur un monticule, élevé sur la place d'Armes, les bustes de Marat, de Lepelletier, de Brutus et de Franklin ; le cortège s'y rendit à la sortie du Temple pour « y brûler de l'encens en l'honneur de ces martyrs de la Liberté !!! » — « Les déesses arment les Hercules de torches enflammées pour porter le feu au bûcher, sur lequel est un écritœu, avec ces mots « Toulon, l'infâme Toulon est pris ! Qu'il soit réduit en cendres !!! » « La journée se termina par des discours, un banquet et un bal » (58 bis)...

(57) ... Archives Nationales... C.. 287.

(58) ... Veymerange ou Chronique de la bourgeoisie révolutionnaire... E. Soreau (Annales historiques de la Révolution Française... 5^e année... (1928). N° 3.

(58 bis)... Registre de la Société des Amis de la Liberté... 2^e volume... du 4 floréal II au 9 brumaire IV... Arch. Dép. de Seine-et-Oise... L. IV... (Renseignements aimablement communiqués par M. Eug. Darras, vice-président de la Société historique de Pontoise et du Vexin).

A COMPIÈGNE, la reprise de Toulon donna lieu à une fête assez complexe, à laquelle participèrent la Société Populaire, la Municipalité et le District. La Société Populaire, dans sa séance du 6 nivôse an II (58 A.), proposa qu'une somme de 600 livres soit attribuée à la citoyenne la plus pauvre et la plus vertueuse qui serait dans le cas de se marier le jour de la fête, et ce « *mariage républicain* » est l'originalité de la cérémonie de Compiègne, qui, comme tant d'autres, se déroula, le 10 nivôse, au milieu du protocole ordinaire, avec son cortège de patriotes, d'autorités constituées, de gardes nationales, de soldats et des membres de la Société Populaire qui encadraient Geneviève Fontaine, jeune blanchisseuse de 22 ans, leur heureuse élue qui épousait, le même jour, Nicolas-Marie Dor, du même âge, canonnier au 3^e bataillon de l'Oise (58 B.). Le départ du cortège s'effectua au milieu d'une multitude innombrable, qui, « *malgré la rigueur du froid* », attendait place de la Fédération, le moment du départ ; la jeune épousée, couronnée de roses, était environnée des femmes de la Société Populaire, précédée d'une bannière où l'on lisait : « *Je dois mon époux à la Patrie* » ; le marié était entouré des membres de la Société, dont l'un portait une bannière portant cette inscription : « *Quand on est bon père, bon époux, on est bon citoyen* »... Après une promenade à travers les principales rues, au cours de laquelle, on planta, place du 10-Août, un arbre dit de « *la Victoire* », au chant d'une hymne : « *Présent des Cieux* », fruit des talents et du patriotisme d'un compositeur de la ville (58 C.)... le cortège officiel atteignit le Temple de la Raison, où, au son « *d'une musique douce et tendre* », l'époux va chercher l'épouse ; « *il la demanda aux mères par un salut. Une des mères lui présenta la main de celle-ci à baiser, en signe de consentement ; l'époux la prend et conduit l'épouse à l'autel* », où se fait le serment de mariage (58 D.)... La cérémonie se termina par des discours, des salves d'ar-

(58 A.) ... Registres de la Société Populaire du District de Compiègne... Arch. de l'Oise... L. IV.

(58 B.) ... Reg. Mariages de Compiègne (section du Midi). Arch. de l'Oise... E.

(58 C.) ... Reg. des Arrêtés du Conseil du District... Arch. de l'Oise... L. II.

(58 D.) ... Archives de l'Oise... Carton L. 2. m.

tillerie et des chants... Le soir, illumination générale de la ville et danses dans le Temple de la Raison.

Le procès-verbal de cette cérémonie fut accueilli par des applaudissements unanimes à la Société Populaire, ainsi qu'une chanson patriotique sur le même sujet, flétrissant « *la conduite infâme des Anglais, assez jaloux de notre haine pour la royauté, pour nous proposer d'en reprendre le joug qu'ils n'osent secouer* ». Ce passage souleva « *autant de huées que la valeur de nos frères d'armes est couverte d'applaudissements réitérés* » et la Société « *se leva en masse, en répétant mille fois « Vive la République ! ! Nous jurons de lui être fidèles jusqu'à la mort* ». Cet enthousiasme sublime se répéta au moment où « *cette chanson nous ramène tous aux avantages de notre union* » (58 E.).

A PERPIGNAN, par contre, on avait « *pensé qu'il serait à propos de différer la fête en l'honneur de la prise de Port-de-la-Montagne, jusqu'au moment où les vainqueurs de Toulon pourront être témoins de l'expression de la reconnaissance nationale* » ; c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du général Dugommier et de la partie des troupes employées au siège de Toulon, qui venait d'être incorporée dans l'armée des Pyrénées-Orientales (59).



Nous ne saurions, sans fatiguer l'attention de nos lecteurs, multiplier les descriptions de ces fêtes... assez semblables au fond. Quelques municipalités firent imprimer des relations ou procès-verbaux de celles qu'elles donnèrent, d'autres le furent depuis. Nous avons retrouvé, datant de l'époque, les suivantes :

ANGERS. — Délibération du Conseil Général de la Commune d'Angers, relative à la fête civique à exécuter pour célébrer les victoires remportées contre les brigands de la Vendée et les infâmes suppôts du despotisme réunis à Toulon. — 8 nivôse... Angers, Imp. de Mane. S. D... In-8°.

(58 E.) ... Cette chanson et l'Hymne : *Présent des Cieux*, ont échappé à nos recherches.

(59) ... Lettre de Milhaud et Soubrany au Comité de Salut Public... Arch. Nationales... A. F. II... 258.

CONNAUX (Gard). — Fête solennelle donnée en l'honneur de la reprise de Toulon... (*Courrier d'Avignon*), N° 320, 6 pluviôse an II.

FRÉMY-D'OISANS (Isère). — Le compte-rendu de la cérémonie qui eut lieu dans cette commune a été publié dans le N° 141 (3 février 1794) du *Courrier Patriotique de l'Isère*, pages 676-77.

HONFLEUR. — Lors de la fête qui eut lieu dans cette ville, le citoyen Martin, ancien curé de Sainte-Catherine, devenu officier municipal, prononça un discours « qui fut généralement applaudi » et dont « l'impression fut unanimement décidée »... (Registre des délibérations de la Municipalité, 20 nivôse).

LIGNY-SUR-ORNIN (Meuse). — Adresse de la Société Populaire et Républicaine de Ligny-sur-Ornin, à ses braves frères d'armes de l'armée de Toulon, et à ceux des différentes armées de la République... 13 nivôse an II... Bar-sur-Ornin... Imp. Choppin... S. D.... In-4°.

MONTPELLIER. — Rapport de la fête relative à la prise de Toulon, célébrée à Montpellier, le 30 nivôse de l'an II... fait le primidi de pluviôse à la Société Populaire des Amis de la Constitution, par S.-A. Chaptal... Montpellier... Imp. Marat Bonnariq et Caton Avignon... An II... In-4°.

NEVERS. — 1^o Toulon, rendu aux armes de la République... Discours prononcé par le Maire de la commune de Nevers, le 1^{er} décadi de nivôse an II... Nevers, Imp. de Lefèvre le jeune... An II... In-4°.

2^o Discours prononcé dans le Temple de la Raison et à la Société des Sans-Culottes de Nevers, le 1^{er} décadi de nivôse, à la fête civique donnée au sujet de la réduction de Toulon, par Aristide Passot... Nevers, Imp. de Lefèvre le jeune... An II... In-4°.

NIMES. — L'Administration du département du Gard à la Convention Nationale (adresse de félicitations et de joie à la nouvelle de la prise de Toulon), 1^{er} nivôse an II... Nîmes, Imp. J. Gaudé, S. D.... In-4°.

POITIERS. — Procès-verbal de la Société Populaire de Poitiers... Séance du 10 nivôse an II... S. 1... (Imp. Barbier)... S. D.... In-8°.

SAINT-MALO. — Rapport sur les fêtes civiques qui ont eu lieu à Port-Malo, le 1^{er} décadi de nivôse an II... Port-Malo, Imp. Hovius... S. D... In-4°.

TULLE. — Copie du discours prononcé le 10 nivôse dans le Temple de la Raison, par le citoyen Brival, à l'occasion de la prise de Toulon.

Nous connaissons également une :

Adresse à l'Armée... (du Nord, 1^{re} Division), signée Duverger... S. L. N. D... In-4°.

*

Ou ce sont des programmes tel que celui-ci :

Fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon, par les armées de la République, de la plantation d'un arbre vivace de la Liberté, de l'inauguration des bustes des martyrs et amis de la Liberté, en l'honneur de la Raison, provoquée par la Société Populaire de CORMICY (60), accueillie par les autorités constituées et ordonné pour ce qui concerne la reprise de Toulon, par un décret de la Convention Nationale, en date du 4 nivôse, présent mois, pour le 30 nivôse... S. L. N. D... In-8°.

Ce programme entre dans un grand luxe de détails : « *La Raison sera représentée ; un Sage, vêtu en Philosophe, qui déchirera du livre de l'Histoire, les feuilles traitant des siècles de terreur et du mensonge* »... Discours au Temple, repas républicain, bal, etc..., etc.

Si nous en croyons les registres des Comités de Surveillance des communes du département de la Marne, la nouvelle de la reprise de Toulon fut fort bien accueillie dans cette partie de la France, malgré quelques légères protestations individuelles, comme cela se produisit, le 10 nivôse, à JONCHERY-SUR-VISLES (61), à la fête donnée en « *réjouissance du succès des armées* » auprès de l'arbre de la Liberté, Joseph Guedel, « *marchand roulant saroyard* », dit : « *A quoi sert de faire pareille fête ? ? On n'a encore rien gagné. Les Français sont des gueux qui pillent et volent dans mon pays* »... Il y gagna d'être arrêté immédiatement, quoiqu'un témoin déclara qu'il était ivre.

S'en tira-t-il mieux que Antoine Chamoux, cultivateur à Caromb (Vaucluse)... qui fut condamné à trois

(60) ... Canton de Bourgogne.. Arrondissement de Reims.. Dép. de la Marne.

(61) ... Canton de Fismes.. Arrondissement de Reims.

mois de prison pour « avoir, en haine de la Révolution, « refusé de prendre part à la joie publique le jour que « les habitants de Caromb célébraient le triomphe des « armées de la République dans la prise de Toulon, et, « de s'être obstiné, à cette époque, à ne vouloir pas baisser l'arbre de la Liberté, de s'être ainsi publiquement déclaré l'ami et le partisan des rois coalisés contre la République » (61 bis).

Pour ne pas rester sous cette mauvaise impression, nous n'hésiterons pas à reproduire le programme du cortège qui se déroula, ses méandres, dans les principales rues de la ville de Reims, en stationnant aux emplacements mêmes, où l'on proclamait, sous l'ancien régime, la naissance des princes et les traités de paix, non pas parce que le « *Manuel des Citoyens* », seul journal rémois de l'époque n'en fait pas mention, ni parce qu'un froid excessif atténua la force de cette démonstration civique, mais bien parce que ce programme (62) nous a conservé les curieuses inscriptions des bannières, créées spécialement à l'occasion de cette :

FÊTE CIVIQUE en *Réjouissance de la Reprise de Toulon*, célébrée dans la commune de Reims, concurremment avec les autorités civiles et militaires et la Société Populaire, en exécution du décret de la Convention Nationale pour le 10 nivôse, l'an deux de la République.

*

« Deux trompettes... Détachement de cavalerie... Sapeurs... Un détachement de canonniers, conduisant deux pièces d'artillerie.

« Quatre tambours.

« Un détachement de cinquante hommes de chaque bataillon de la Garde Nationale, alternant avec un détachement de ligne.

(61 bis) ... Arch. du Vaucluse... L VIII 27. (Renseignement aimablement communiqué par M. Vaillandet.

(62) ... De l'imp. des citoyens Jeunehomme père et fils. S. d... (Bibliothèque de Reims... 917, N° 17).

Nous devons la connaissance de cette pièce et de tout ce qui concerne le département de la Marne à l'obligeance de M. le docteur Pol-Cosset, à qui nous sommes heureux d'adresser ici nos plus sincères remerciements.

- Les huit sections représentées par huit divisions de vingt-quatre individus de l'un et de l'autre sexe, habillés, les hommes en soldats victorieux, le sac et le fusil sur le dos, le laurier au chapeau : les femmes en vivandières, le mouchoir de couleur et le ruban tricolore sur la tête.
- “ Le Bataillon de l'Espérance.
- “ Le sarcophage (sic)... adapté à la circonstance, porté et escorté par les citoyens de la Section, qui l'ont en leur possession.
- “ La Compagnie des Vétérans.
- “ Deux bannières aux côtés ; sur l'une : *A nos frères morts devant Toulon* ; sur l'autre : *Pierre Bayle et Bauvais-Despréaux y ont été assassinés* ; de l'autre côté : *Peuple venge tes Représentants*.
- “ Corps constitués, chacun à leur rang.
- “ Bannière portant cette devise : *Toulon a insulté à l'unité et à l'indivisibilité de la République*, et de l'autre côté : *Les respects publics les vengent*.
- “ Suivra le Faisceau Républicain, porté et escorté par les citoyens de la Section qui en fait les frais.
- “ Société Populaire avec ses drapeaux et le buste de Brutus seul.
- “ Tambours.
- “ Pyramide portée par huit citoyens. Sur les faces sera lu : *Le Décret de la Convention Nationale qui déclare que l'Armée devant Toulon a bien mérité de la Patrie ; et que désormais Toulon sera appelé le Port-de-la-Montagne*.
- “ Aux côtés de la Pyramide, huit citoyens, portant au bout des piques, des couronnes civiques, avec ces mots : *Aux vainqueurs de Toulon*.
- “ Groupe de trompettes.
- “ Tous les drapeaux des Corps armés réunis en masse, escortés chacun de deux officiers.
- “ Corps de musique.
- “ Société Dramatique représentant le Peuple, chantant des hymnes à la Victoire.
- “ Le Char de la Liberté, figuré par une Montagne avec

son Marais au bras (62 bis), vomissant des crapaux, des serpents, avec des reptiles venimeux ; sur la cime reposera la statue de la Liberté, entourée de quatre de ses défenseurs, au milieu desquels s'élèvera cette bannière : *Je suis rentrée dans Toulon, après avoir chassé les Anglais de devant Dunkerque.*

- “ Suivra l’arbre de la Liberté, destiné à être planté devant le Temple de la Raison.
- “ La cavalerie fermera la marche, portant le drapeau qui déclare le Gouvernement révolutionnaire jusqu’à la paix.
- “ Le lieu de rassemblement : à l’Autel de la Patrie, à 8 heures du matin.
- “ La première proclamation s’y fera ; elle se répètera aux Loges Coquault, à la place Saint-Rémy, devant la ci-devant Eglise ; à la Halle ; place Saint-Pierre (vieux style)... place Nationale et au Parvis du Temple.
- “ L’Arbre de la Liberté sera planté en face du Temple ; un discours analogue sera prononcé ; des hymnes d’allégresse accompagneront son ascension ; alors les trompettes sonneront du haut de la balustrade et les portes du Temple s’ouvriront.
- “ Le cortège, précédé et conduit par trois Ordonnateurs ad hoc, entrera sur trois colonnes.
- “ La force armée prendra les entre colonnements ; la haie, bordant les collatéraux et ira s’adosser contre les gradins ; les spectateurs occuperont les espaces intermédiaires entre ces lignes.
- “ Les Groupes et les Autorités constituées occuperont le milieu, ils auront leur place désignée ; les Musiciens tiendront le derrière de l’autel.

(62 bis) ... MARAIS (Le)... Ce groupe siégeait au centre de la Convention et n'avait pas d'opinion précise, il vota le plus souvent avec la droite de cette Assemblée... Il était connu sous diverses appellations : *La Plaine, le Ventre...* ou bien les « *Crapauds du Marais* ». La plupart de ses membres n'avaient du courage que lorsqu'il s'agissait de frapper sur les vaincus et de les proscrire au besoin ; c'était l'appoint de toutes les pénibles besognes.

- « Des chants et des discours analogues seront entendus ; l'Hymne sainte, chantée à grand chœur, couronnera la fête ; la cérémonie finira par la Carmagnole, qui sera dansée autour de l'Arbre de la Liberté.
- « Les citoyens et citoyennes sont invités à former des danses sur les places publiques.
- « Fait et arrêté en Conseil Général, en permanence, à Reims, ce 7 nivôse l'an second de la République Française, une et indivisible.
- « Signé : Malanche, Chardonnet, Bourlois, Rousseau, Caïus-Gracchus Liénard. — Par ordonnance : Tauxier, Sec. ».

CEREMONIES RELIGIEUSES

Aller jusqu'à prétendre qu'il y eut des fêtes religieuses en l'honneur de la reprise de Toulon, c'est-à-dire en pleine période de persécution religieuse, au moment précis où pour célébrer ce même événement, on brûlait des statues de Saints et de Saintes (63) semble paradoxal. Cependant, nous en connaissons deux exemples, et il y en a eu d'autres certainement.

Le premier nous est révélé par une lettre adressé au Comité de Salut Public, le 21 nivôse an II (10 janvier 1794), par le conventionnel Blutel, alors en congé dans le Calvados.

« Citoyens collègues... écrivait-il... Partout les Français sont les mêmes, partout l'amour de la liberté embrase leurs âmes. J'ai promis de vous faire le récit d'une fête civique que vient de donner la commune de MAGNY-LE-FREULE, département du Calvados, district de Pont-l'Evêque, canton de Cambremer, pour célébrer la reprise de Toulon. La nature seule y présidait, le cœur en faisait tous les frais ; on y voyait régner cette joie pure qu'inspire un patriotisme ardent. J'arrivais dans cette commune pour y embrasser mon père et mes enfants, au moment où la fête commen-

(63) ... Voir page

« cait. Les cris de « Vive la République ! Vive la Convention Nationale !! » frappèrent mes oreilles. Je sortis pour aller partager les plaisirs de ces bons républicains ; je les trouvais sur ma route, qui, ayant appris mon arrivée, avaient interrompu leur fête pour m'engager à m'y rendre. Représentant, me dit l'un d'eux, nous sommes fâchés que notre fête ait commencé sans toi ; nous ignorions ton arrivée, je leur faisais observer que, n'ayant aucune mission de la Convention, et n'étant absent que pour un congé, ils devaient éloigner tout cérémonial et ne voir en moi qu'un frère et ami. Mes instances et mes représentations furent vaines. « Nous chérissons tous la Convention Nationale », me dirent-ils spontanément. Occupés dans nos foyers, nous ne pouvons pas jouir de lui présenter notre hommage ; tu es un de ses membres ; nous la voyons toute entière en toi. Ne t'oppose point à un moment de jouissance. Laisse-nous lui témoigner, dans ta personne, notre attachement et notre reconnaissance. Promets-nous seulement de lui faire part de l'enthousiasme qu'à excité parmi nous ta présence. Je le promis et me mis à leur tête. Nous regagnâmes ainsi le lieu de la fête où, déjà, ils venaient de planter l'arbre qu'ils ont appelé : Arbre de la Réunion. Des discours, enfants du patriotisme plutôt que de l'éloquence, annonçaient l'horreur qu'avait inspiré parmi eu la trahison de Toulon et la satisfaction qu'excitaient l'anéantissement des traîtres et la reprise de ce port important. Des chansons patriotiques et surtout cet hymne sacré : Allons, enfants de la Patrie ! chantés au son des tambours, augmentaient encore la joie des assistants.

« Ces braves gens crurent qu'un « Te Deum » embellirait leur fête et proposèrent de se rendre à l'église pour le chanter. Sans être du même avis, je ne crus pas cependant froner leurs opinions par un refus. Je me rendis à leurs vœux ; mais je profitai de la circonstance pour tonner contre le fanatisme ; je leur dévoilai toutes les horreurs qu'il avait fait commettre ; je leur peignis les atrocités commises dans la Vendée par cette horde de scélérats qui se qualifie d'armée catholique. Le moment, bien plus que le talent me servit à rendre mes portraits plus frappants ; ils y applaudirent, en votant à l'exécration générale les auteurs et les fauteurs de cette guerre exécrable.

« Après avoir de nouveau rendu hommage à l'arbre sacré de la Liberté, nous nous rendîmes à un banquet fraternel, formé de mets simples, que chacun y avait apporté. Des toasts furent portés au salut de la République, au maintien de la liberté, à la Convention Nationale, à nos intrépides frères d'armes, enfin au succès des armées françaises et à la destruction des tyrans.

« La fête fut terminée par de nouveaux chants d'allégresse autour de l'Arbre de la Réunion » (64).

C'est plus tristement, à titre d'archiviste, que nous évoquons le souvenir de la célébration de la fête de la reprise de Toulon à JUZIERS (Seine-et-Oise), puisque ce fut dans cette journée du 10 nivôse qu'ont été anéanties les archives communales qui renfermaient des documents des plus précieux pour l'histoire de cette paroisse, remontant au X^e siècle :

« La célébration de la prise de Toulon fut la dernière cérémonie qui eut lieu dans cette paroisse pendant ces jours de deuil et de désolation. On commença la solennité par le renouvellement de l'arbre de la Liberté ; puis, la municipalité, la garde nationale et les autres citoyens se rendirent à l'église, où fut chantée une messe par le citoyen de l'Ecluze, curé (constitutionnel) de Juziers. A l'élévation, le citoyen Lair, maître d'école, chanta le dernier couplet de la Marseillaise : « Amour sacré de la Patrie ». Alors, les citoyens animés du désir de détruire tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime, commencèrent à brûler les titres féodaux. Comme il y en avait une grande quantité, on remit au décadé suivant à brûler le reste » (65).

PLANTATIONS D'ARBRES

La plantation des arbres, que l'on les ai nommés : arbres de la Liberté, de la Réunion (66), de la Victoire

(64) ... Archives Nationales... C., 287.

(65) ... *Histoire de l'église et de la paroisse de Juziers*, par l'abbé Thévenet... Meulan, 1874... In-12 (page 104).

(66) ... A Magny-la-Freule, commune du Calvados.

(67) ou de la *Reconnaissance* (68), ce n'était qu'une réminiscence instinctive du culte ancestral des forêts, et de celui encore pratiqué de nos jours, qui fait que la piété des vivants en orne les tombes et qui ont inspiré au poète anglais, Aldington, les vers bien connus qui peuvent se traduire ainsi :

« O morts pitoyables,
« Pas un de ceux qui passent ici
« Ne se souviennent de vous.
« Mais les arbres, eux, n'oublient pas
« Leur ramure espacée,
« S'étend avec tristesse au-dessus de vous ».

Beaucoup de localités s'engagèrent dans cette voie :

« Aussi, pour garder la mémoire
« Des artisans de la victoire,
« Viroflay (69) se donna la gloire
« De monuments d'éternité ».

ou, d'une longue durée, puisqu'ils existent encore, ou du moins, étaient en pleine vigueur en 1920. Ce sont deux sycomores (70) qui n'étaient ni royalistes, ni républicains, poussant fort tranquillement dans les bois de Chaville (71), d'où la Municipalité de VIROFLAY est venue les déraciner pour les transformer en « *Arbres de la Liberté* ».

Ces arbres se trouvent, actuellement, en bordure du chemin de grande communication N° 43, reliant Versailles à Chaville. Ils sont situés sur le terrain dit : « Les Bertissettes », qui fait partie du domaine forestier national. En face d'eux se trouve la propriété de Saint-Viger où, d'après une légende, la nourrice de Louis XIV aurait habité. Ce qui paraît confirmer cette légende, c'est que l'église paroissiale actuelle de Viroflay a été édifiée pour servir d'oratoire à celui que l'Histoire a pompeusement appelé : « le Roi Soleil ».

Si les détails de la cérémonie, qui eut lieu pour la

(67) ... A Compiègne.

(68) ... A Callas, commune du Var.

(69) ... Commune de Seine-et-Oise.

(70) ... Arbre du genre des érables, appelé aussi : faux platane.

(71) ... Promenade très fréquentée par les Parisiens, dépendante de la commune du même nom (Seine-et-Oise).

plantation de ces arbres, ne sont pas parvenus jusqu'à nous, nous pouvons du moins, grâce à l'amabilité de M. Clément, maire de Viroflay, reconstituer une partie des préliminaires :

Le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), le Conseil Général de la commune de Viroflay réuni, après avoir décidé l'achat des bustes de Marat et de Lepelletier (sic) arrête que : « *la fête de Toulon sera annoncée demain au son du tambour* », et invite tous les citoyens à se rendre le 16, au corps de garde pour accompagner la Municipalité à la proclamation de la loi (72).

Deux jours après, la Municipalité, d'accord avec le Comité de la fête, fait acte de féminisme, en arrêtant que les citoyennes nommeront « *leurs déesses elles-mêmes, dont il y aura une Vertu, accompagné de quatre petits enfants et de douze Vestales pour accompagner la Vertu et nommer la Liberté* » (73).

Il fut également arrêté que l'on irait arracher deux arbres de la Liberté dans le territoire de Chaville, avec un bon du district qui l'autorise.

Dans cette même séance du Conseil Municipal de Viroflay fut arrêtée la marche du cortège de la fête qui devait avoir lieu le décadi 20 nivôse (9 janvier 1794).

« *La Liberté marchera après la Vertu, la Municipalité après la Liberté, ensuite le buste de Lepelletier (sic), les notables, le buste de Marat et, ensuite, le Comité de la fête* » (73).

Aujourd'hui, les sycomores plantés en janvier 1794 sont grands, mais ils n'ont pas atteint une grosse circonférence, ayant beaucoup souffert pendant une trentaine d'années, tant par le défrichement du terrain, sur lequel ils sont plantés que par un dépôt d'essence et de graisses industrielles que le service des camions automobiles avait installé sous leur ombrage au cours de la dernière guerre.

En 1900, il avait été question de les abattre ; grâce à l'énergie de M. Petit, maire de Viroflay à cette époque, cet acte d'inutile vandalisme a été épargné.

La Municipalité de 1920, considérant qu'il y avait lieu d'assurer la protection de ces témoins des temps passés, non seulement pour perpétuer autant que possible une

(72) ... *Registre des procès-verbaux du Conseil Municipal de Viroflay... Séance du 14 nivôse an II.*

(73) ... *Registre des procès-verbaux du Conseil Municipal de Viroflay... Séance du 15 nivôse an II,*

date historique, mais aussi le souvenir des actes des citoyens qui, à l'époque de la Révolution Française, présidèrent aux destinées de la Commune, délibéra (74) de faire apposer, le jour de la fête communale, le 1^{er} août 1920, une plaque ainsi conçue :

ARBRES DE LA LIBERTE

*Plantés le 20 nivôse an II, pour célébrer
la prise de Toulon.*

(Erigée le 1^{er} Août 1920)

L'inauguration de cette plaque a donné lieu à une manifestation imposante, au cours de laquelle, un poète, vieil habitant de la commune, M. Jost (75) qui, après avoir, en des vers d'une belle envolée, rendu hommage à Dugommier, à Bonaparte, « à tous les gars de 1793, « grâce auxquels

« On a reconquis la frontière
« De la Navarre au Rhin Gaulois.

nous fait goûter le charme du symbole et la noblesse de l'idée qui présidèrent à la plantation de ces arbres :

« Viroflay, pensée émouvante
« Dans la forêt toujours vivante
« Cherche, choisit, transporte et plante
« Les arbres de la Liberté.
« Réellement ils ont une âme
« Et, par eux, la forêt proclame :
« Je suis gardienne de la flamme,
« Comprends-moi bien ! Aime-moi mieux ».

Un autre témoin de ces manifestations existait encore, en 1894, à TRUCY, petite commune de l'Aisne. C'était un chêne mesurant alors 6 m. 60 de haut, un pourtour de 9 m. 10 à 0 m. 30 centimètres du sol et une envergure de branches de 34 mètres ; hélas ! il a dû disparaître dans la tourmente de 1914-1918, grande destructrice des souvenirs du passé comme de vies humaines.

En 1894, le maire de Trucy, M. Fatoux, avait organisé une fête commémorative de la plantation de cet arbre, et, à cette occasion, il avait fait imprimer, en une feuille grand in-4°, au-dessous de la photographie du héros de

(74) ... Séance du 5 juillet 1920.

(75) ... Secrétaire de la Société des Auteurs et Compositeurs.

la cérémonie, le procès-verbal de la plantation que voici :

« Ce jourd'hui, 20 nivôse de l'an II de la République Française, onze heures du matin, il a été célébré dans la commune de Trucy, une fête nationale, en exécution du décret de la Convention Nationale du 4 nivôse, relatif à la prise de poulon.

« La Garde Nationale dudit Trucy, conduite par ses officiers et accompagnée de tous les citoyens dudit lieu, vieillards, femmes et enfants, se sont transportés à la Maison Commune, dans la cours de laquelle se trouvaient le Maire, les Officiers Municipaux, notables, secrétaire de la commune et les assesseurs du Juge de Paix.

« Un chêne de 18 pieds de haut ayant la première branche, bien vivace et garni de ses racines, avait été arraché la veille et posé dans la dite cour.

« Plusieurs citoyen se sont emparés dudit arbre, et le cortège est parti en chantant des hymnes patriotiques ; une décharge de mousqueterie annonça l'arrivée du cortège à la place de la rue haute, dite de la Liberté.

« Le Maire fit lecture du décret, prononça un discours relatif à la fête, et qui fut terminé par les cris cent fois répétés de « Vive la République ! ».

« Il attacha ensuite à l'arbre le bonnet de la Liberté, et, aidé des officiers municipaux, des membres du Conseil et des assesseurs, il leva l'arbre civique, le planta et l'arrosa au bruit de la mousqueterie et des acclamations des citoyens. Il fit la lecture d'une ode (! !), composée en l'honneur de la prise de Toulon et entonna l'hymne sacré de la Liberté, dont le refrain fut répété par les assistants.

« Une dernière décharge de mousqueterie annonça le départ du cortège, qui reprit, dans le même ordre, le chemin de la Maison Commune ».



A CALLAS (commune du département du Var), on attendit le jour (11 germinal an II) du retour de dix habitants enfermés à Toulon pendant le siège, sortis de cette ville au moment de l'entrée de l'armée républicaine, arrêtés ensuite conformément aux ordres des Représentants du Peuple, reconduits à Toulon et, enfin, mis en liberté. Ce retour fut accueilli avec transport et, comme

marque d'allégresse, on planta un « *arbre vert* », à côté de celui de la Liberté, sur la place de ce nom (76).

*

Naturellement, des « Fêtes officielles » nous ne pouvons avoir que des « Rapports officiels », où, comme dans la maxime de Leibnitz : « Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles », cependant, une lettre du citoyen Lefèvre, alors agent du Ministre de l'Intérieur, adressée à celui-ci, de Carpentras, le 25 nivôse, an II, fait entendre un son de cloche trop différent, pour que nous hésitions à la reproduire ici :

« Citoyen Ministre... La Commune de Carpentras a célébré la fête pour la reprise de Toulon et, suivant ma promesse, j'y ai assisté avec les autorités constituées, mais « plusieurs discours utiles n'ont pu être prononcés par la suite de la mauvaise ordonnance de la marche. Le président de la Société Populaire, ni celui du district, n'ont pu, « comme ils le désiraient, profiter de la circonstance pour inculquer dans l'âme des citoyens tièdes l'amour de la République. Malgré la meilleure volonté de la part de tous les coopérateurs de la fête, elle a manqué ; la première, ex-abrupto, avait eu plus d'effet ; dans celle-ci les repas étaient mal choisis, le monde était dispersé, le peu qu'on pouvait faire entendre, à force de crier, était moins recueilli par le peuple qu'emporté par le grand vent. On n'avait pas même dressé d'autel à la Patrie. J'ai fait sentir à plusieurs membres des autorités cette inconvenance et l'on commence à s'occuper d'en avoir un fixe. Une pyramide en papier blanc, une cabane en papier jaune, surmontée d'une inscription qui l'intitulait « Port-de-la-Montagne », un bâton en papier, voilà dans la plus sévère exactitude tous les ornements de la fête, qui n'a laissé que de coûter et qui a été terminée par un bal, où la licence et le désordre n'ont pas été médiocres !!! (76 bis) ».

(A suivre).

A.-Jacques PARÈS.

III

LES RÊTES EN PROVENCE

(76) ... *Société Populaire de Callas*, par M. Poupé... Révolution Française... N° 6, du 14 décembre 1902.

(76 bis)... Archiv. Nat... F... la... 551. (aimablement communiquée par M. Vaillandot).

Les organismes considérés comme des oscillateurs-résonateurs polarisés⁽¹⁾

par le Docteur Jules REGNAULT

La direction dans laquelle chacun de nous dirige ses recherches est souvent déterminée, dès l'enfance, par des faits en apparence peu importants qui ont fixé notre curiosité. Ayant passé mes premières années en Normandie, à la campagne, où on parlait de sorcellerie et d'hypnose, j'ai toujours cherché l'explication de phénomènes réputés mystérieux. Dès l'âge de six ans je suivais, en l'imitant, mon père qui utilisait le pendule et la baguette des sourciers pour chercher l'emplacement des courants d'eau souterrains.

Entre 12 et 15 ans, je repris les expériences de Chevreul, en les complétant et les modifiant : Comme lui, je trouvais que la rotation du pendule et de la baguette est due à des mouvements involontaires, à des réflexes. Ceci expliquait *comment* se faisait la rotation, mais non *pourquoi* pendule et baguette tournaient sur tel ou tel point où rien ne laissait prévoir la présence de l'eau ou d'un gisement minier et où il y en existait réellement. Je devais admettre que l'organisme réagit à une influence à distance, due à des radiations ou vibrations du corps souterrain, ainsi décélé, c'est-à-dire qu'il se comportait comme un *résonateur*.

Plus tard, au Collège de Saint-Lo, j'avais des discussions courtoises, mais assez vives, avec mon excellent Professeur de Philosophie ; je soutenais que *tout libre, que tous les éléments de l'univers sont solidaires les uns des autres* ; j'allais jusqu'à dire que si, dans Sirius ou une autre étoile, il y avait un récepteur assez sensible, on y enregistrait mes gestes et mes paroles.

Des études historiques et des expériences personnelles de suggestion mentale à distance m'aménèrent à

(1) Reproduction autorisée pour les périodiques ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

conclure dans ma thèse de doctorat, *La Sorcellerie*, que tout corps paraît avoir un champ d'influence analogue à un champ magnétique, et que, d'autre part, télépathie et suggestion mentale à distance pourraient s'expliquer par le fait que les éléments cérébraux de deux ou plusieurs personnes vibreraient à l'unisson ; je faisais des comparaisons avec les *résonances* acoustiques et avec des influences que des solénoides ont les uns sur les autres (1).

Mes idées paraissaient révolutionnaires et utopiques, car ceci se passait avant l'invention de la télégraphie et de la téléphonie sans fil.

Je notais, aussi que dans la Magie et la Sorcellerie (origines de toutes les sciences) on utilisait certains corps gras pour fixer les influences ou radiations ;... n'était-ce pas déjà l'emploi des produits irradiés, fort à la mode aujourd'hui ?

Je rappelais enfin, d'après les expériences de Ch. Ferré, que le maximum d'activité qu'un sujet peut fournir sans fatigue s'observe dans la position « face à l'Ouest ».

Pendant un séjour en Extrême-Orient, l'étude des conceptions chinoises sur les forces de la nature *yn* et *yang*, sur l'utilisation des reflexes, sur les rapports de l'organisme humain avec les éléments de l'univers, enfin, sur le *Fong-Choei*, m'ouvriront des horizons nouveaux, tout en confirmant ma théorie, que l'organisme est à la fois un résonateur et un oscillateur *polarisé* (2).

Les Chinois, qui utilisent la boussole depuis plus de quatre mille ans (2600 avant notre ère), tiennent un grand compte de l'orientation dans beaucoup d'actes de leur vie ; les Japonais, qui leur ont emprunté une partie de leur civilisation, admettent aussi que la meilleure position pour bien dormir est la tête au Nord et les pieds au Sud. Des idées semblables ont été soutenues

(1) Jules Regnault. *La sorcellerie, ses rapports avec les sciences biologiques*, thèse de doctorat en médecine, Bordeaux 1896-97, un volume in-8°, 360 pages, Félix Alcan, édit. Paris 1897 (2^e édition en préparation pour 1931).

(2) Jules Regnault. *Médecine et pharmacie chez les Chinois et les Annamites*, un volume, 234 pages. Editions géographiques, maritimes et coloniales, 184, Boulevard Saint-Germain, Paris.

nues en Europe par le baron Reichenbach, ainsi que je l'ai signalé à l'Académie du Var, en analysant la traduction du livre de Reichenbach, faite par notre regretté collègue, M. Lacoste.

Je publiai une étude sur l'orientation des animaux et les influences magnétiques (3) ; plus tard, dans des expériences faites à Toulon, avec le Professeur Lancelin, je constatai que, chez un sujet couché, la tension artérielle et l'index oscillométrique étaient moins élevés dans la position tête au Nord et pieds au Sud, et le plus élevés dans la position pieds à l'Ouest ou face à l'Ouest. M. l'ingénieur Müller, de Zurich, a bien voulu faire des expériences sur les variations de la résistance d'un sujet à un courant électrique, suivant l'orientation du sujet ; ses résultats concordent avec les miens. La résistance, pour le sujet assis, passe de 3.500 ohms, quand il est face à l'Ouest, à 4.000 ohms, quand il est face au Sud. Pour un sujet couché, elle est de 4.500 ohms dans la position pieds à l'Ouest et de 5.000 dans la position pieds au Sud (4).

En résumé, toutes ces données expliquent les vieilles constatations empiriques : en général, pour travailler, mieux vaut être assis face à l'Ouest ; pour se reposer ou dormir, la position la plus favorable est la tête au Nord et les pieds au Sud. Elles expliquent peut-être aussi le fait que les migrations des peuples se sont faites avec succès surtout de l'Est à l'Ouest et que les villes, lorsqu'elles ne rencontrent pas d'obstacle, se développent surtout vers l'Ouest.

L'influence de l'orientation se manifeste sur les plantes et modifie leur champ biodynamique : d'après des expériences faites en Suisse et au Canada et reprises, à mon instigation, par un horticulteur de Toulon, M. Jovard, pour assurer une bonne reprise à des arbres transplantés, il est utile de leur donner, dans leur nouvel emplacement, l'orientation qu'ils avaient dans le précédent. Ceci ne doit pas nous étonner : les plantes présentent des champs biodynamiques semblables aux champs magnétiques.

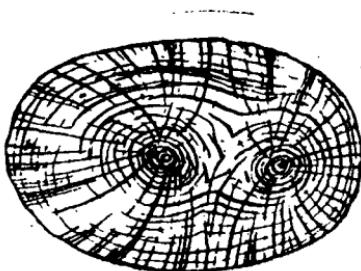
(3) Dr Jules Regnault. *L'orientation des animaux et les influences magnétiques*, *Revue de Pathologie comparée*, Paris, 1919.

(4) M. Müller. *Influence de l'orientation*. *La Côte d'Azur Médicale*, Toulon, Août 1930, p. 203.



Coupe d'un tronc d'arbre

Figure semblable à celle d'un champ magnétique autour d'un courant électrique.



Coupe d'un arbre près de sa bifurcation

Figure comparable à celle d'un champ magnétique autour de deux courants.

Au cours des recherches faites pour ma thèse de doctorat, j'avais repris, mais sans résultats précis, les expériences de Bourru et Burot et celles de Luys sur l'action des aimants et sur celle des médicaments à distance. Je n'avais tenu compte ni de l'orientation ni de la « mise à la terre » des sujets et je n'avais recherché que des réactions psychiques conscientes.

Pendant longtemps, pris par mes occupations de Professeur d'anatomie et de chirurgien, j'avais laissé ces expériences de côté. Depuis 1917, j'y suis revenu après avoir repris les expériences d'Abraams, de San Francisco, qui utilisait les réactions réflexes en tenant compte de l'orientation du sujet et de sa « mise à la terre » au moyen de plaques d'aluminium reliées à une canalisation d'eau.

L'organisme humain, constitué par une série d'anneaux ou métamères superposés, se comporte comme s'il était constitué par une série de machines électromagnétiques (5).

Certains de ses éléments réagissent à des formes d'énergie déterminées et certains autres à des formes

(5) Dr J. Regnault. Bases nouvelles pour les études de physiologie, de pathologie et de thérapeutique. *Journal des Praticiens*, Paris, 15 septembre 1923. *Revista científica argentina*, Buenos-Aires, enero de 1924,

ou variétés différentes ; de plus, quand l'énergie est transmise par un résonateur réglable, la réaction ne se produit que pour un point de résonance déterminé.



« Le Pantin aux reflexes » (expériences de J. Regnault).

Différents points du crâne ou de la colonne vertébrale sont reliés à un commutateur amenant diverses formes d'énergie, à tel ou tel point, à l'insu du patient ; la « mise à la terre » des plaques, sur lesquelles il se tient, peut être établie ou supprimée à son insu.

En utilisant ainsi les reflexes comme détecteurs d'énergie, on peut démontrer la radioactivité générale que d'autres observations m'avaient fait admettre.



Dispositif pour l'étude des résonances d'un sujet et de l'influence des ondes courtes.

A gauche du lecteur : reflexophones d'Abraams et, au fond, appareil à disques chromatiques de Regnault, pour la sélection des « influences » ou vibrations.

A droite : l'oscilloclast, que règle le Dr J. Regnault.

Il s'est ainsi créé une nouvelle méthode de diagnostic et de traitement qui pourra rendre des services (6).

Elle permet d'étudier les radiations ou effets de présence de nombreux corps et les actions de lumières colorées ou d'ondes hertzianes courtes.

Des effets curieux ont été observés avec une machine, restée longtemps secrète, l'*oscilloclast*, qui donne des charges négatives et des ondes courtes (7^e 56).

Les effets obtenus sur l'homme ont été quelquefois attribués à la suggestion ; pour contrôler l'effet que nous donne des ondes courtes on les a expérimentées sur des plantes.

Le Dr Niemann avait fait les expériences sur des haricots, en 1924.



Cinq groupes de haricots soumis à des ondes différentes de l'oscilloclast. Expériences du Dr John A. Niemann, d'Omaha (1924).

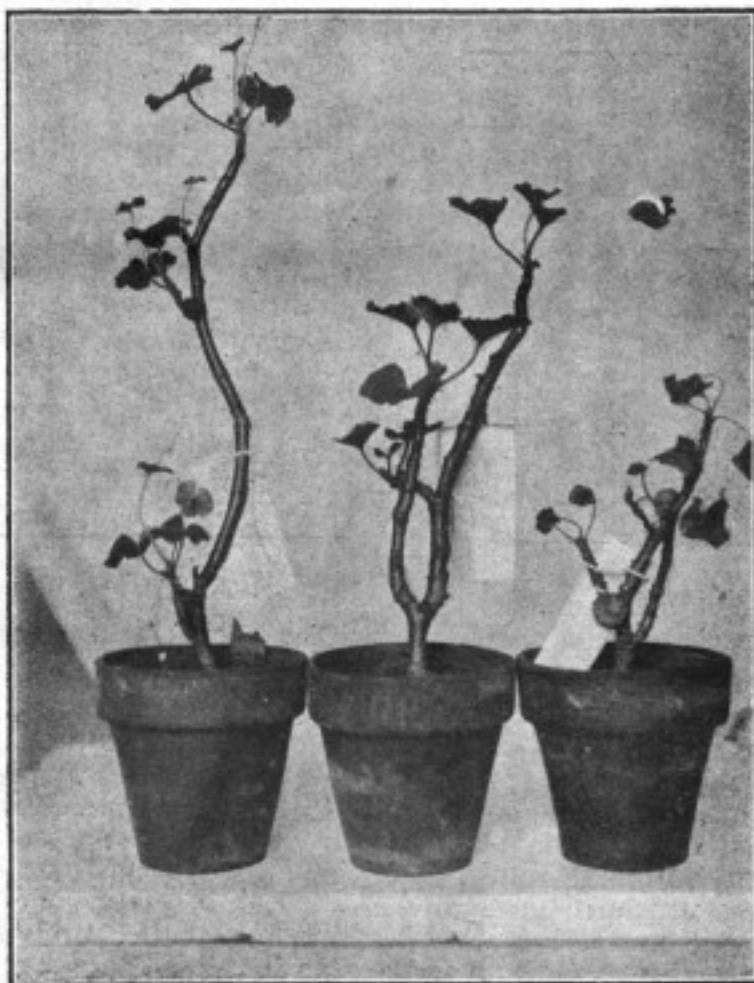
En France, un ingénieur, M. Lakhovsky, a noté que des ondes d'environ deux mètres accéléraient la croissance d'un *Pelargonium* et le guérissaient du cancer des plantes qu'il lui avait donné par inoculation de *Bacterium tumefaciens*. Il a aussi observé qu'une boucle de cuivre, en résonance pour des ondes d'environ 2 mètres provoquerait le même résultat sous l'influence d'ondes cosmiques.

Dans des expériences faites à New-York, et à une partie desquelles j'ai assisté en 1927, le Dr Brunori et un ingénieur, M. Gutierrez, ont déterminé par un procédé de substitution (en employant les reflexes d'un homme comme détecteurs d'énergie), les longueurs d'onde de l'énergie émise par diverses plantes, ou, du moins, des harmoniques de ces ondes.

Les ondes, en accord ou résonance avec une plante, activent sa croissance et sa vitalité, alors que des ondes qui ne sont pas en accord restent inactives. La plante

(6) Jules Regnault. *Les Méthodes d' Abrams*, un volume in-8° 200 p., N. Maloine, édit., Paris,

dont la vitalité est ainsi accrue se défend spontanément contre la maladie, en particulier contre le cancer qui lui a été inoculé. Ceci confirme les observations faites par



Influence des ondes courtes sur des Pelargoniums.

Au milieu, Pelargonium, ayant évolué normalement et servant de témoin. — A droite du lecteur : Pelargonium inoculé de cancer et non traité, le cancer évoluant à ralenti la croissance de la plante. — A gauche du lecteur, Pelargonium inoculé du cancer et traité par des ondes syntonisées (ondes de 2 m. 45, harmoniques des radiations du Pelargonium) ; non seulement sa tumeur a été desséchée, mais encore sa croissance a été accélérée. (*Expériences du D^r Brunori*).

les bons cliniciens : dans l'évolution d'une maladie, le *terrain* ou la résistance personnelle du malade a plus d'importance que les germes ou autres influences pathologiques extérieures.



Cancer du Pelargonium en plein développement sur la plante non traitée.



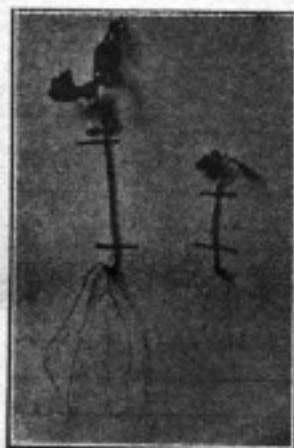
Cancer du Pelargonium desséché sous l'influence du traitement par les ondes hertziennes, harmoniques de celles de la plante (2 m. 45).

En traitant les plantes par des ondes de la longueur trouvée, ils ont observé les mêmes phénomènes que M. Lakhovsky. Depuis lors, en 1929, le Dr Brunori et M. Torrisi ont fait de nouveaux travaux : il en résulte qu'un homme se comporte à peu près comme une antenne ayant la même hauteur et est en résonance pour une onde dont la longueur serait le double de cette hauteur ; ceci n'est qu'une approximation, car il faut tenir compte du poids et de l'état de santé du sujet qui sert de résonateur.

Ils ont également montré que l'organisme est un générateur d'énergie de haute fréquence.

Non seulement les plantes, mais encore leurs graines radient ; en 1924, en Amérique, M. Mac Manis, utilisant des reflexes comme détecteur d'énergie, avec les appareils d'Abrams, mesura la « vitalité » ou énergie de semences de haricots, d'après la résistance en ohms, qu'elle pouvait vaincre : les semences ayant une plus

grande énergie (15 A.) se développèrent plus rapidement que celles ayant une énergie moindre (12 A.).



Deux haricots ensemencés et cultivés dans les mêmes conditions. La semence ayant donné une intensité de radiation de 15 unités A. s'est développée plus rapidement que celle ayant donné une intensité de 12 unités.

Pictorial E. R. A., 1925

En France, des expériences analogues ont été faites sur une plus grande échelle par un professeur d' Agriculture de Rennes, M. Larvaron, qui a utilisé comme détecteur, non plus les reflexes viscéraux d' Abrams, mais ceux d'un sourcier pendulistant, avec le radio-capteur, que j'ai construit pour l'étude des sourciers.

En 1924, j'ai présenté à l' Académie du Var la photographie d'un radio-capteur que j'avais expérimenté avec M. Duvermy pour capter à distance les influences auxquelles sont sensibles les sourciers et pour contrôler, en même temps, la valeur d'un pendulistant (7).

Depuis lors, j'ai montré, ici, un appareil beaucoup moins volumineux, celui que j'ai présenté à un congrès de Chicago, appareil adaptable au « baguettisant » aussi bien qu'au « pendulistant » et fournissant des données radiogonométriques aussi bien dans le plan vertical pour l'étude des profondeurs et des pressions que dans le plan horizontal pour celle des distances. Il peut être muni d'un appareil à disques chromatiques, permettant de sélectionner les radiations ou influences captées. Les combinaisons chromatiques (près d'un millier) peuvent s'inscrire par un nombre de trois chiffres.

(7) *Bulletin de l'Académie du Var* 1924, p. 14-16.

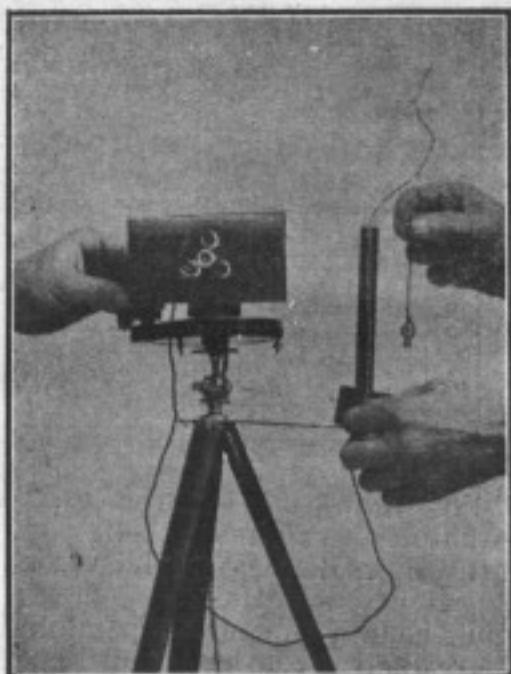
M. Larvaron, chargé d'étudier la dégénérescences des pommes de terre, a eu l'idée de placer des semences de-

*Radio-capteur du
Dr Jules Regnault*



L'appareil est muni de ses disques chromatiques donnant un millier de combinaisons de couleurs.

Ici il est adapté pour un sourcier ou radiotelluriste opérant au pendule et pour des visées à distance.

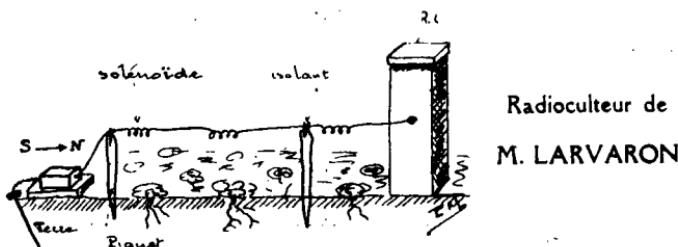


vant l'appareil ; la rotation du pendule du sourcier ou radiotelluriste s'est produite sur la combinaison 404 pour certaines semences et sur la combinaison 406 pour d'autres. Les premières se sont mieux développées que les secondes et ont eu un rendement très supérieur ; les expériences poursuivies depuis quatre ans montrent que cette supériorité reste héréditaire pour les semences 404. Des expériences faites avec des grains de blé ont donné des résultats analogues.

M. Larvaron a imaginé un campimètre, avec lequel il mesure le rayon du champ d'influence ou de radiation de la semence.

Les longueurs d'ondes avec lesquelles telle ou telle plante est en résonance seront intéressantes à étudier, si on développe la radioculture au moyen d'antennes verticales plantées dans le sol ou au moyen d'antennes horizontales. M. Larvaron a déjà observé l'augmentation du rendement de petits pois et de fraisiers placés

sous une antenne Nord-Sud, reliant un capteur aérien à un appareil magnétique mis « à la terre » (8).



D'autre part, les expériences personnelles que j'ai faites, aussi bien que les résultats d'une vaste enquête sur la « radiotellurie », organisée par *La Côte d'Azur Médicale*, m'ont prouvé l'existence réelle du « phénomène des sourciers » ; certains faits se rattachent peut-être à la « connaissance paranormale » et à la métapsychique, mais, dans son ensemble, le phénomène n'a rien de mystérieux, si on considère que les reflexes du sourcier ou radiotelluriste servent de détecteurs, que son organisme est un résonateur pour les formes de l'énergie, pour les radiations, vibrations ou émanations des éléments avec lesquels il a été préalablement syntonisé.

D'ailleurs, beaucoup d'autres faits confirment ma conception : sans parler de la relativité de toutes les sensations, on peut noter que diverses perturbations météorologiques ou cosmiques produisent des réactions en tel ou tel point chez celui-ci et en des points différents chez celui-là, tandis que d'autres personnes n'éprouvent rien.

Je considère donc l'organisme comme un transformateur d'énergie et comme un oscillateur — résonateur complexe, dont les éléments ne réagissent qu'aux formes de l'énergie avec lesquelles ils sont syntonisés.

D^r Jules REGNAULT.

(8) D^r J. Regnault. Etudes et radioculture, communic. à la Société de la Pathologie comparée. Juillet 1930. *La Radio-Agricole*. Août 1930.

TABLE DES MATIÈRES

Bureau. — Conseil d'Administration.....	II
Présidents honoraires	III

PREMIÈRE PARTIE

Liste générale des Membres	IV
Sociétés Savantes Correspondantes	XI
Ouvrages reçus	1
Comptes rendus des Séances.....	2
Concours littéraires	10
Rapport moral	12
Notices nécrologiques	15

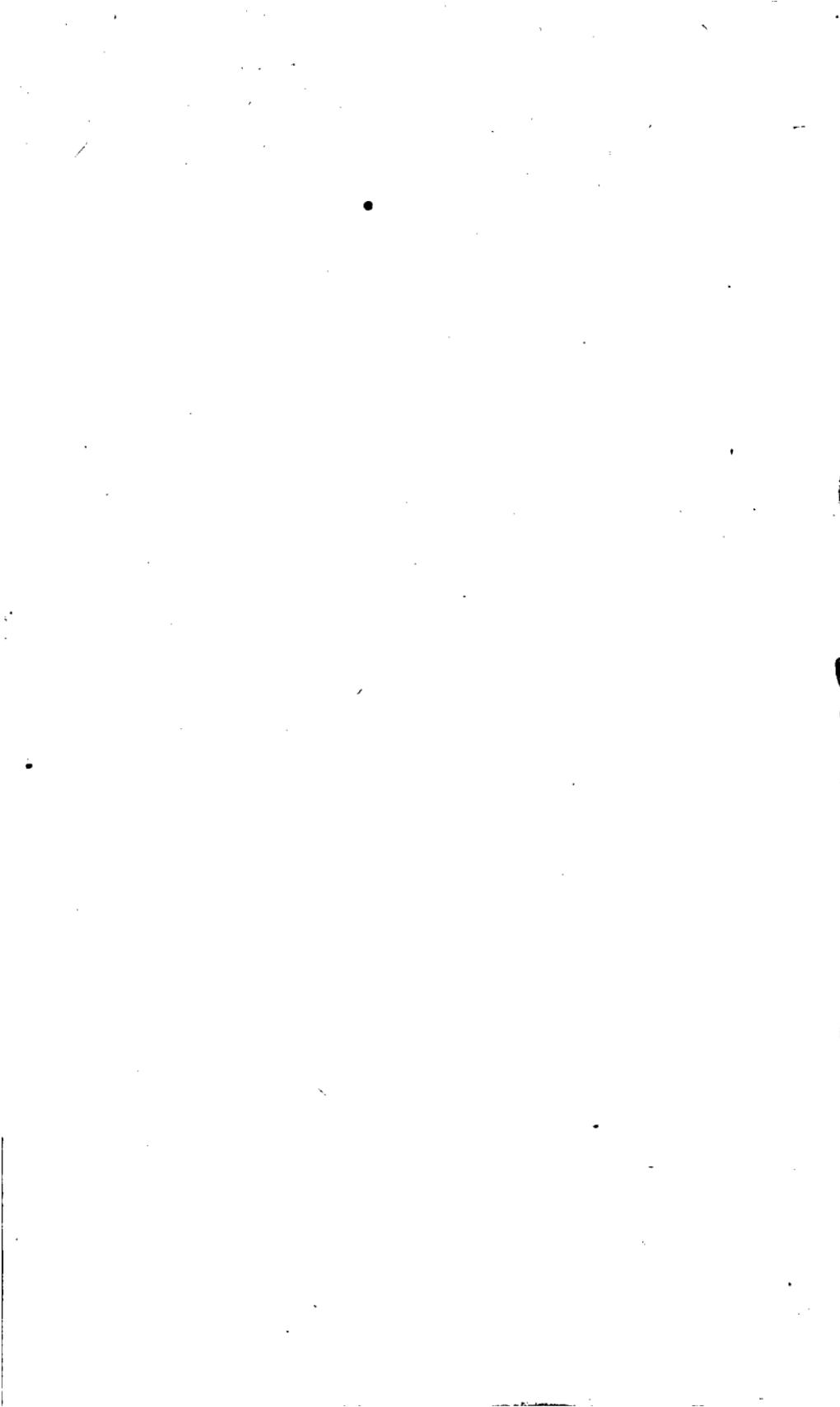
DEUXIÈME PARTIE

Programme des Conférences	17
Discours de réception de M. Robert Morche.....	19
Réponse de M. le L ^e -Colonel Rat, Secrétaire général..	28
Discours de réception de M. Gaston Gras.....	37
Réponse de M. le Médecin Général Fontan.....	44
Allocution du D ^r Mourron, Président.....	53
Discours de réception de M. Charles Méré.....	55
Réponse de M. L. Gistucci, I. d'A.	62
Discours de M. le L ^e -Colonel Rat aux obsèques du Médecin Général Fontan	72

TROISIÈME PARTIE

Travaux originaux

Marguerite - Marie De Martineng. — <i>Restons aux Champs</i> (Poésie)	75
Marguerite Duportal. — <i>Sonnet</i>	77
François Armagnin. — <i>Epithalame</i>	78
Général Aymerich. — <i>Administration aussi économique que possible du Cameroun, après la conquête.</i>	79
M. Crémieux. — <i>Contribution à l'étude des Origines de la Commune de Toulon</i>	89
M. Jacques Parès : <i>La Reprise de Toulon (1793) et l'opinion publique</i> (suite) II	113
D ^r Jules Regnault : <i>Les organismes considérés comme des oscillateurs-résonateurs polarisés</i>	140



Publications de l'Académie du Var

- Années 1832 à 1865. — 29 volumes in-8° (*épuisés*).
1868. — 1 volume in-8° de 358 pages.
1869. — 1 volume in-8° de 556 pages.
1870. — 1 volume in-8° de 358 pages.
1871. — 1 volume in-8° de 391 pages.
1872. — 1 volume in-8° de 334 pages.
1873. — 1 volume in-8° de 480 pages.
1874-75-76. — 1 volume in-8° de 466 pages.
1877-1878. — 1 volume in-8° de 475 pages.
1881. — 1 volume in-8° de 334 pages.
1882-1883. — 1 volume in-8° de 534 pages.
1884-1885. — 1 volume in-8° de 508 pages.
1886. — 1 volume in-8° de 332 pages.
1887-1888. — 1 volume in-8° de 508 pages.
1889-1890. — 1 volume in-8° de 568 pages.
1891-1892. — 1 volume in-8° de 480 pages.
1893-1894. — 1 volume in-8° de 432 pages.
1895. — 1 volume in-8° de 228 pages.
1896. — 1 volume in-8° de 180 pages.
1897. — 1 volume in-8° de 264 pages.
1898. — 1 volume in-8° de 136 pages.
1899. — 1 volume in-8° de 198 pages.
1900. — Livré d'Or du Centenaire, 1 vol. in 8° de 280 pages.
1901. — 1 volume in-8° de 228 pages.
1902. — 1 volume in-8° de 180 pages.
1903. — 1 volume in-8° de 496 pages.
1904. — 1 volume in-8° de 261 pages.
1905. — 1 volume in-8° de 273 pages.
1906. — 1 volume in-8° de 128 pages.
1907. — 1 volume in-8° de 153 pages.
1908. — 1 volume in-8° de 184 pages.
1909. — 1 volume in-8° de 184 pages.
1910. — 1 volume in-8° de 134 pages.
1911. — 1 volume in-8° de 120 pages.
1912. — 1 volume in-8° de 122 pages.
1913. — 1 volume in-8° de 122 pages.
1914-1915. — 1 volume in-8° de 134 pages.
1916-1917. — 1 volume in-8° de 144 pages.
1918. — 1 volume in-8° de 140 pages.
1919. — 1 volume in-8° de 93 pages.
1920. — 1 volume in-8° de 128 pages.
1921. — 1 volume in-8° de 230 pages.
1922. — 1 volume in-8° de 129 pages.
1923. — 1 volume in-8° de 160 pages.
1924. — 1 volume in-8° de 160 pages.
1925. — 1 volume in-8° de 240 pages.
1926. — 1 volume in-8° de 149 pages.
1927. — 1 volume in-8° de 80 pages.
1928. — 1 volume in-8° de 132 pages.
1929. — 1 volume in-8° de 124 pages.

Ces volumes sont en vente, sauf les années 1832 à 1865
S'adresser à M. le Président de l'Académie du Var,
rue Saunier prolongée, à Toulon.